



CENERGY

H O L D I N G S

RAPPORT ANNUEL 2016



 **CORINTH
PIPEWORKS**
Delivering energy to the world

 **CABLEL[®]
HELLENIC CABLES**

RAPPORT ANNUEL 2016

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Cenergy Holdings S.A. | 2 |
| Message du Président du Conseil d'administration | 3 |
| Portefeuille de Cenergy Holdings - segments d'activité | 6 |
| Historique de Cenergy Holdings | 8 |
| Rapport de gestion | 9 |
| 1. Faits marquants en 2016 et perspectives pour 2017 | 9 |
| 2. Événements ultérieurs | 10 |
| 3. Performance de l'entreprise et rapport d'activité | 10 |
| 4. Risques et Incertitudes | 38 |
| Section du développement durable | 45 |
| Déclaration de Gouvernance d'entreprise | 69 |
| Informations à l'attention des actionnaires et données sur le marché | 83 |
| États financiers consolidés 2016 | 86 |
| 1. État consolidé de la situation financière | 89 |
| 2. Compte de résultat consolidé | 90 |
| 3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global..... | 91 |
| 4. État consolidé des variations de capitaux propres..... | 92 |
| 5. Etat consolidé des flux de trésorerie..... | 93 |
| 6. Notes concernant les états financiers consolidés | 94 |
| Rapport du Réviseur | 175 |
| Bilan et compte de résultat statutaires simplifiés | 177 |
| Déclaration des personnes responsables | 179 |
| Glossaire | 180 |
| Annexe A – Autres mesures de la performance | 184 |
| Annexe B – Sustainability report methodology | 186 |

Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings S.A. (**Cenergy Holdings** ou la **Société**) est une société holding belge fondée en 2016 et cotée sur Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse d'Athènes. Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A.

Viohalco S.A. (**Viohalco**) est une société holding belge composée de filiales leaders dans le domaine de la transformation des métaux en Europe. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, d'acier, de câbles et de tubes d'acier, ainsi que dans diverses avancées technologiques. Ces filiales détiennent des sites de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Russie, dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, en Australie et au Royaume-Uni.

Cenergy Holdings investit dans des sociétés industrielles de premier plan dans des secteurs à forte croissance comme la transition énergétique, les télécommunications et la construction.

Les filiales du portefeuille de Cenergy Holdings:

- possèdent une longue expérience de la mise en œuvre de projets importants dans plus de 70 pays
- sont au service de clients de grande envergure à travers le monde depuis près de 70 ans
- exploitent sept unités de production et quatre installations de support dans quatre pays
- proposent des produits à valeur ajoutée sur des marchés de niche et
- emploient plus de 1.600 personnes hautement qualifiées.

Chiffres clés de Cenergy Holdings en 2016

- Chiffre d'affaires : 692 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 60 millions d'euros
- EBIT : 34 millions d'euros
- Bénéfice avant impôts : 2,8 millions d'euros
- Perte après impôts de l'exercice : 3,8 millions d'euros
- Capitaux propres : 206 millions d'euros
- Total de l'actif : 890 millions d'euros
- Dette nette : 376 millions d'euros

Message du Président du Conseil d'administration

L'année 2016 a marqué un tournant pour Cenergy Holdings. Depuis sa constitution le 17 mars 2016, la Société a procédé à la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings et de Hellenic Cables Holdings le 14 décembre 2016.

Cette transaction a permis l'admission réussie à la cotation et aux négociations des actions de Cenergy Holdings sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes. Une nouvelle étape a été franchie avec le début de la négociation des actions le 21 décembre 2016. Depuis son introduction en Bourse, Cenergy Holdings a continué de construire son profil au sein de la communauté d'investissement internationale.

Grâce à l'intégration de Corinth Pipeworks et de Hellenic Cables dans son portefeuille, Cenergy Holdings est bien positionnée pour répondre à la demande mondiale croissante pour les solutions de transfert énergétique, les énergies renouvelables et la transmission de données. Ces deux sociétés industrielles majeures disposent d'installations modernes et rentables, de modèles d'entreprise solides et d'une longue expérience de l'innovation, d'investissements stratégiques réussis et d'avancées technologiques. En tant qu'entité combinée, Cenergy Holdings, bénéficiera d'une meilleure position sur le marché et d'un meilleur accès au capital. Elle sera par ailleurs en mesure de prendre en charge des projets encore plus importants et complexes, et au final de proposer à ses clients une offre plus attrayante et compétitive.

L'année 2016 a été caractérisée par un environnement économique et politique international volatil. En Grèce, la poursuite des négociations avec les créanciers du pays ont mis un frein à la croissance économique prévue. Malgré le redressement des prix du pétrole et du gaz naturel au cours de l'année, leur niveau reste faible, ce qui a entraîné de nouveaux retards dans la mise en œuvre d'importants projets énergétiques à travers le monde. La volatilité des prix des matières premières a elle aussi eu un impact défavorable sur notre environnement commercial.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice s'est établi à 692 millions d'euros, en recul de 10,7 % par rapport à 2015, du fait principalement de la réalisation de différents types de contrats de construction dans le segment des câbles, qui a conduit à des changements au niveau du mix de produits par rapport à l'exercice précédent. Ces changements ont eu un effet négatif sur les résultats de l'exercice, qui s'est conjugué à un fléchissement de la demande sur nos principaux marchés européens au cours du second trimestre de l'exercice.

Le bénéfice avant impôts s'élève à 2,8 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros en 2015. En ce qui concerne le segment Tubes d'acier, la chute du bénéfice avant impôts de 7,8 millions d'euros en 2015 à 4,5 millions d'euros en 2016 est principalement attribuable aux résultats d'AO TMK-CPW, société dans laquelle Corinth Pipeworks détient une participation de 49 %, ainsi qu'à une augmentation des charges d'intérêts liées à sa dette à long terme. En ce qui concerne le segment Câbles, outre les facteurs susmentionnés, les fluctuations du prix des

métaux en 2016 ont également tiré le résultat à la baisse, entraînant une perte de 5,7 millions d'euros. La perte avant impôts s'élève à 4,2 millions d'euros en 2016, contre un bénéfice avant impôt de 3,3 millions d'euros en 2015. Le résultat de 2016 a été particulièrement affecté par les coûts de restructuration de 2,1 millions d'euros relatifs aux scissions d'activité qui ont été réalisées dans les deux secteurs en 2016, à la réorganisation administrative, à la fusion transfrontalière et à l'entrée des actions de Cenergy Holding sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

Diverses réalisations opérationnelles, à l'image de l'attribution d'importants nouveaux contrats à Corinth Pipeworks par Trans Adriatic Pipeline AG (TAP) et Williams (USA), et à Hellenic Cables par TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) allemand, et par Energinet.dk, le gestionnaire national de réseaux de transport électrique danois, ont en partie annulé l'impact négatif de l'environnement économique international défavorable sur la rentabilité. Hellenic Cables Group a également finalisé plusieurs grands projets parmi lesquels le projet de câblage sous-marin clé en main dans les Cyclades et l'approvisionnement en électricité de l'île St. George.

Notre performance en 2016 a également bénéficié de récents investissements qui ont permis d'optimiser la vente de produits à valeur ajoutée, d'étendre notre réseau de vente, d'augmenter notre productivité et de réduire les coûts de production.

La baisse des coûts liés aux matières premières a elle aussi favorisé les résultats 2016 et l'évolution favorable du taux de change EUR/USD a renforcé la compétitivité de nos produits.

La perte de l'exercice s'élève à 3,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 7,7 millions d'euros en 2015. La dette nette s'élevait à 376 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 10,4 % en glissement annuel qui est principalement attribuable à une augmentation du besoin en fonds de roulement.

Cenergy Holdings et les filiales de son portefeuille cherchent à générer un impact économique, environnemental et social positif grâce au développement durable dans l'intérêt de toutes leurs parties prenantes. Tout au long de 2016, nous nous sommes efforcés de soutenir la croissance économique dans nos marchés et de proposer des produits et des solutions de qualité à nos clients. Grâce à des normes de gouvernance d'entreprise strictes et à des initiatives visant à promouvoir un comportement responsable sur les marchés, notre objectif est de montrer l'exemple en matière de protection de l'environnement. La santé et la sécurité au travail ainsi que le bien-être de nos employés sont au cœur de notre culture d'entreprise, tout comme le soutien au développement des communautés dans lesquelles nous sommes présents.

L'année 2016 a été créative pour Cenergy Holdings. La clé de notre performance a été la réalisation réussie de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings et de Hellenic Cables Holdings, ainsi que l'introduction en Bourse de l'entité combinée dont le succès reflète les efforts et le dévouement de notre personnel.

À l'avenir, même si la volatilité du marché persiste à court terme, plusieurs grandes tendances macroéconomiques comme la croissance de la population, l'augmentation des besoins

énergétiques et l'urbanisation laissent présager de perspectives à long terme positives pour notre secteur.

En 2017, notre performance devrait être soutenue par l'amélioration des conditions de marché en Grèce, la croissance des exportations et la réactivation progressive de grands projets dans le secteur de l'énergie.

Grâce aux fondements solides de Cenergy Holdings, je suis persuadé que nous sommes bien placés pour réussir en 2017 et au-delà.

Jacques Moulaert
Président du Conseil d'administration

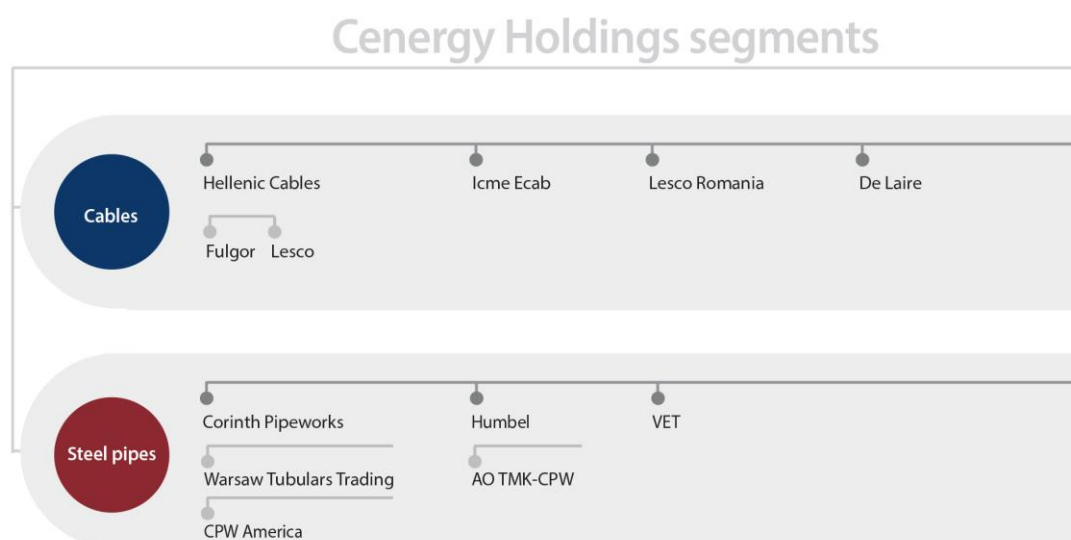
Portefeuille de Cenergy Holdings - segments d'activité

Les filiales de Cenergy Holdings proposent des solutions et des services clé en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience internationale de la mise en œuvre de projets à grande échelle et un souci constant de la satisfaction de la clientèle, ces filiales sont considérées comme des leaders dans leurs secteurs respectifs.

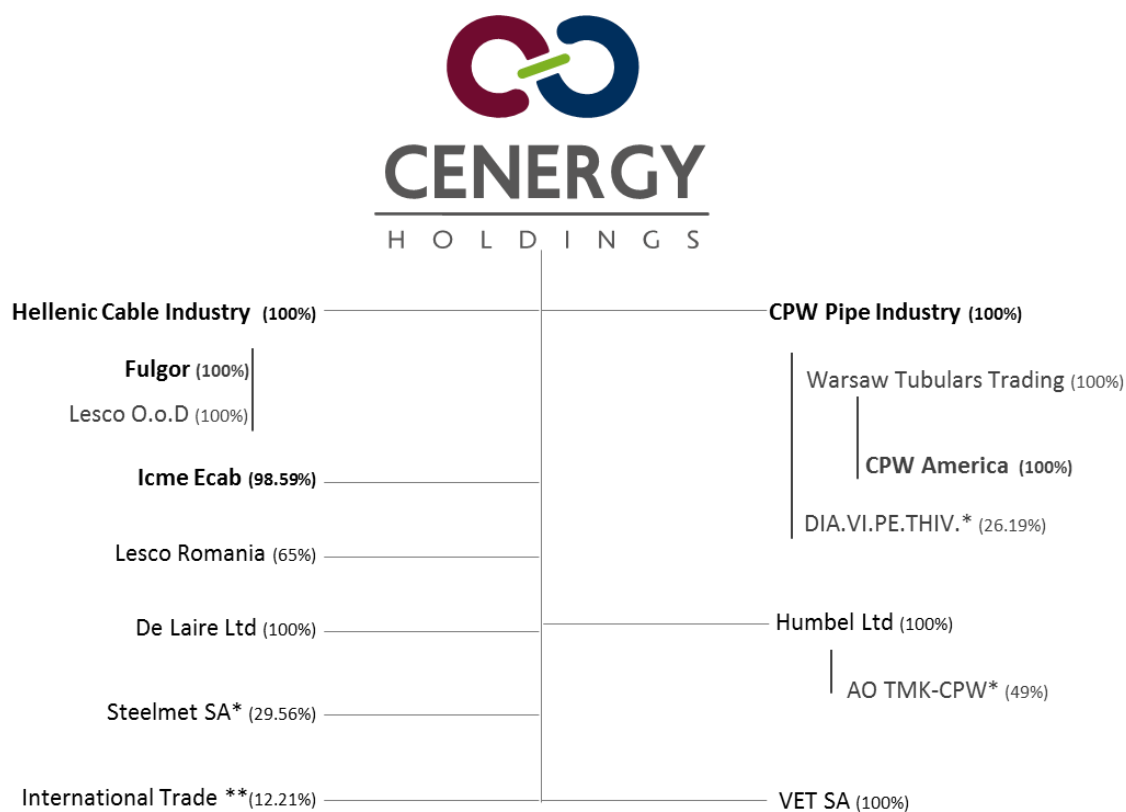
Le portefeuille de Cenergy Holdings opère selon la structure organisationnelle suivante décomposée en deux segments d'activité:

- Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. (**Hellenic Cables**), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, qui fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour différents secteurs comme le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (**Corinth Pipeworks**), un leader de la fabrication de tubes en acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un producteur important de profilés creux pour le secteur de la construction.

Les filiales de Cenergy investissent en permanence dans l'innovation et la technologie afin de bénéficier de sites de production de pointe. Ces investissements favorisent une croissance durable et la création de valeur, non seulement grâce à la conception et au développement de nouveaux produits à valeur ajoutée pour des marchés de niche mais également grâce à l'optimisation de la rentabilité et de la productivité.



Description détaillée :



Notes:

*Comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

** Entités non consolidées (autres investissements significatifs)

Historique de Cenergy Holdings

Cenergy Holdings est une filiale cotée de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la réalisation de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings S.A. des sociétés grecques cotées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Le 21 décembre 2016, la négociation de ses actions a débuté sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

La fusion transfrontalière entre Cenergy, Hellenic Cables et Corinth Pipeworks est considérée comme une transaction sous contrôle commun puisque toutes ces entités étant regroupées se voient en définitive contrôlées par une seule entité à savoir Viohalco SA/NV (Viohalco), avant et après le regroupement de leurs activités. En raison de ce qui précède et aux fins de fournir des informations financières pertinentes, significatives et fiables, les états financiers consolidés de Cenergy Holdings pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés comme si la fusion transfrontalière avait eu lieu avant le début de la première période présentée dans lesdits états financiers (à savoir, avant le 1^{er} janvier 2015).

Rapport de gestion

- Le Rapport de gestion décrit dans l'article 119 du Code des sociétés belges qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 30 mars 2017 est composé du présent chapitre (pages 9 à 45), ainsi que du Rapport de rémunération et des sections Gestion des risques et Contrôle interne de la Déclaration de Gouvernance d'entreprise (pages 78- et 81 respectivement).

RAPPORT DE GESTION

1. Faits marquants en 2016 et perspectives pour 2017

Faits marquants en 2016

- Chiffre d'affaires consolidé en baisse de 10,7 % à 692 millions d'euros, contre 775 millions d'euros en 2015, principalement à cause de la baisse des prix LME, la diminution de volumes de ventes dans le secteur des câbles électriques moyenne et basse tension sur les marchés européens au second semestre 2016, ainsi que de retards pris dans les nouveaux projets énergétiques suite à la faiblesse des prix du pétrole et du gaz ;
- EBIT* de 34 millions d'euros, contre 45 millions d'euros en 2015 ;
- EBITDA* ajusté de 60 millions d'euros, contre 73 millions d'euros en 2015 ;
- Coûts de restructuration de 2,1 millions en 2016 ;
- Bénéfice avant impôts de 2,8 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros en 2015 ;
- Perte de l'exercice de 3,7 millions d'euros, contre un bénéfice de 7,7 millions d'euros en 2015 ;
- Dette nette* en hausse de 10,4 % à 376 millions d'euros au 31 décembre 2016.

* Pour les définitions des AMP utilisés, veuillez vous référer à l'Annexe A.

Faits marquants opérationnels en 2016

| | |
|--------------------------------------|--|
| Segment Tubes d'acier | <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en service de la nouvelle usine de production de tubes équipée de la technologie LSAW/JCOE pour la fabrication de tubes de grand diamètre et à paroi plus épaisse. Cinq projets ont été réalisés avec succès en 2016 à l'aide de cette technologie ;▪ Premier projet offshore pour des tubes fabriqués selon la méthode primée LSAW/JCOE ;▪ Achèvement d'un programme d'investissement afin de faciliter la production de tubes de 24 mètres et exécution de trois commandes avec succès aux États-Unis ;▪ Mise en production de la première commande de tubes fabriqués selon la méthode HFI pour notre client Subsea 7 dans le cadre d'un projet de dévidage en mer du Nord. |
| Segment Câbles | <ul style="list-style-type: none">▪ Attribution de deux contrats par TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) électrique allemand pour les connexions par câble d'exportation pour parcs éoliens offshore ;▪ Attribution de trois contrats par le GRT danois, Energinet.dk pour les connexions par câble entre le Danemark et la Suède ainsi que le remplacement des lignes électriques aériennes au Danemark ;▪ Attribution d'un contrat pour l'interconnexion par câbles d'un parc éolien offshore au Royaume-Uni. |

2. Événements ultérieurs

Il n'existe aucun événement ultérieur susceptible d'avoir des retombées sur les états financiers consolidés.

3. Performance de l'entreprise et rapport d'activité

Au cours de l'exercice 2016, l'environnement opérationnel de Cenergy Holdings a subi des conséquences négatives de la persistance d'une croissance économique mondiale modérée, de la baisse des prix du cuivre et de l'aluminium, ainsi que de retards supplémentaires dans les projets de tubes d'acier dans le monde suite à la faiblesse des prix du pétrole et du gaz. Cependant, l'exécution de contrats importants tels que le gazoduc Trans Adriatic Pipeline (« TAP »), le projet d'interconnexion Cyclades et le projet St. George a permis de compenser partiellement les événements susmentionnés.

Résumé du compte de résultat consolidé

| Montants en milliers d'euros | Pour l'exercice clos le 31 décembre | |
|---|--|-----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Produits | 691.775 | 774.788 |
| Bénéfice brut | 62.907 | 71.707 |
| Bénéfice brut (%) | 9,1% | 9,3% |
| EBITDA ajusté | 59.676 | 73.210 |
| EBITDA ajusté (%) | 8,6% | 9,4% |
| EBITDA | 54.019 | 64.034 |
| EBITDA (%) | 7,8% | 8,3% |
| EBIT | 33.832 | 44.828 |
| EBIT (%) | 4,9% | 5,8% |
| Charges financières nettes | (31.012) | (29.292) |
| Bénéfice avant impôts | 2.821 | 15.536 |
| Marge nette avant impôts (%) | 0,4% | 2,0% |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | (3.772) | 7.741 |
| Bénéfice/(perte) attribuable aux propriétaires de la Société | (3.741) | 7.741 |

Source : compte de résultat consolidé et AMP (Annexe A)

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé de 2016 s'est élevé à 692 millions, soit une diminution de 10,7 % par rapport au chiffre d'affaires de 2015 de 775 millions, suite au recul du prix des métaux, tel que reporté ci-après, et à la baisse de la demande sur les marchés européens, particulièrement importante au second semestre 2016 dans le segment Câbles.

Prix LME moyens des métaux :

| Montants en euros par tonne | Pour l'exercice clos le 31 décembre | | % |
|-----------------------------|--|-------|----------|
| | 2016 | 2015 | Variance |
| Aluminium | 1.451 | 1.497 | (3,1) % |
| Cuivre | 4.400 | 4.952 | (11,1) % |

Le **bénéfice brut** a baissé de 12,3 %, passant de 72 millions d'euros en 2015 à 63 millions d'euros en 2016. Cependant, la marge bénéficiaire brute reste relativement stable par rapport à 2015, à 9,1 %.

L'**EBITDA ajusté** a diminué, passant de 73 millions d'euros à 60 millions d'euros, principalement à cause de la diversité des projets réalisés, de la baisse du volume des ventes de câbles électriques moyenne et basse tension sur les marchés européens au second semestre 2016 et des retards dans les nouveaux projets énergétiques suite au fléchissement du prix du pétrole et du gaz.

Les **charges financières nettes** ont augmenté de 5,9 %, à 31 millions d'euros, suite à l'augmentation de la dette nette qui a servi à financer le besoin en fonds de roulement.

Le **bénéfice avant impôts** a diminué, passant de 16 millions d'euros à 3 millions d'euros, en raison des événements susmentionnés, des coûts de restructuration de 2,1 millions relatifs aux scissions d'activité, de la réorganisation administrative, de la fusion transfrontalière et de l'entrée de la Société sur le marché boursier, ainsi que des résultats négatifs de AO TMK-CPW (entité mise en équivalence).

Résumé de l'état consolidé de la situation financière

| Montants en milliers d'euros | Au 31 décembre | |
|--|----------------|----------------|
| | 2016 | 2015 |
| ACTIFS | | |
| Immobilisations corporelles | 384.601 | 386.776 |
| Immeubles de placement | 6.472 | 872 |
| Autres actifs non courants | 40.432 | 35.847 |
| Actifs non courants | 431.505 | 423.496 |
| Stocks | 200.274 | 155.218 |
| Créances clients et autres créances à recevoir | 183.923 | 178.891 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 71.329 | 37.672 |
| Autres actifs courants | 3 340 | 244 |
| Actifs courants | 458.866 | 372.025 |
| TOTAL ACTIF | 890.371 | 795.521 |
| CAPITAUX PROPRES | 206.462 | 209.099 |
| PASSIFS | | |
| Prêts et emprunts | 184.396 | 198.403 |
| Passifs d'impôts différés | 27.220 | 23.999 |
| Autres passifs non courants | 28.730 | 30.961 |
| Passifs non courants | 240.345 | 253.363 |
| Prêts et emprunts | 262.823 | 179.843 |
| Dettes fournisseurs et autres créances à payer | 178.624 | 152.382 |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Autres passifs courants | 2.117 | 834 |
| Passifs courants | 443.564 | 333.059 |
| TOTAL PASSIF | 683.909 | 586.422 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | 890.371 | 795.521 |

Source : état consolidé de la situation financière

Les actifs non courants ont augmenté de 423 millions d'euros en 2015 à 432 millions d'euros en 2016. Cette hausse est principalement due à l'acquisition d'un immeuble de placement d'une filiale de Viohalco, VET S.A., à une hausse de la valeur de l'entité mise en équivalence, AO TMK – CPW, principalement par suite de la fluctuation du taux de change euro/rouble et à l'acquisition d'actions de la société affiliée International Trade S.A.

Les dépenses en immobilisation au cours de l'exercice se sont élevées à 12 millions d'euros pour le segment Câbles et à 7 millions pour celui des Tubes d'acier, tandis que la **dépréciation** des immobilisations corporelles s'est établie à 20 millions d'euros en 2016.

Les actifs courants ont augmenté de 23,3 %, passant de 372 millions d'euros à 459 millions d'euros, du fait principalement de niveaux de stocks plus élevés (45 millions d'euros), dus à l'augmentation des achats de matières premières en vue des futurs projets dans le segment Tubes d'acier, ainsi que de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (34 millions).

Les passifs ont augmenté de 16,6 %, passant de 586 millions d'euros en 2015 à 684 millions d'euros en 2016, en raison principalement d'une augmentation de la dette de 69 millions d'euros, en partie compensée par la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Cette dette est liée au financement du nouveau site de production de tubes achevé en 2015 et dont la mise en service a débuté en 2016. La dette des filiales de Cenergy Holdings en 2016 comprend des facilités à long terme pour 41 % et des facilités à court terme pour 59 %. Les facilités à court terme se composent principalement de crédits renouvelables affectés au financement des besoins en fonds de roulement et de projets spécifiques en cours. L'augmentation des **dettes fournisseurs** de 26 millions d'euros est imputable aux achats de matières premières en vue de la réalisation des projets en cours, principalement dans le segment Tubes d'acier.

Performance par segment d'activité

La performance financière de Cenergy Holdings est fonction de la performance de ses filiales clés, lesquelles sont, pour leur part, fortement dépendantes des conditions de marché en vigueur dans leurs segments respectifs.

Tubes d'acier

Activités

Corinth Pipeworks Group possède une vaste expérience dans la mise en œuvre de projets complexes à l'échelle mondiale et est un fournisseur de choix pour les compagnies pétrolières et gazières ainsi que pour les sociétés de construction internationales. Corinth Pipeworks Group est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier de haute qualité utilisés pour le transport sécurisé du pétrole, du gaz, de l'eau, du CO₂ et des boues. Parmi les principaux produits du Groupe, citons les tubes d'acier à soudage droit ou en spirale (de diamètre moyen et large) ainsi que les sections structurelles creuses.

La capacité du Groupe à fabriquer des produits de haute technologie et à rester à la pointe du progrès dans son domaine est le facteur clé de son efficacité opérationnelle et de son succès commercial. La Société collabore avec des organisations de recherche internationales telles que l'European Pipeline Research Group (EPRG) et le Welding Institute. Le Groupe participe aussi régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités principales.

Historique

Années 1960

Lancement des opérations à l'usine de Corinthe, à 80 km à l'ouest d'Athènes (1969).

Années 1970

Une base de production solide est créée grâce à de nouvelles installations et à des investissements importants tandis que les commandes en provenance d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord permettent d'acquérir une expérience sur des marchés majeurs.

Années 1980

La société est reconnue comme un producteur de tubes d'acier de haute qualité. Des alliances importantes sont nouées avec des fournisseurs renommés de matières premières de stratégie Par ailleurs les systèmes de gestion des produits et de la qualité sont agréés et certifiés conformément aux normes internationales.

Années 1990

Corinth Pipeworks est contrôlée et approuvée par de nombreux utilisateurs finaux et sous-traitants clés, entraînant l'attribution de plusieurs projets prestigieux, dont nos premières références en matière de pipeline offshore et de pipeline de gaz acides.

Années 2000

Une nouvelle usine est construite à Thisvi, à 125 km au nord-ouest d'Athènes, et le site de production est transféré.

- Le Groupe Sidenor, plus gros producteur grec d'acier, achète une participation majoritaire et un important plan de restructuration est lancé. L'usine de Thisvi, où sont basées toutes les opérations de fabrication, est mise en service.
- Corinth Pipeworks et TMK concluent un accord pour la création d'une co-entreprise spécialisée dans la production de tubes de diamètre moyen en Russie.
- Modernisation de la ligne de production HFI pour fabriquer des tubes d'acier avec un diamètre extérieur de 26" (66 cm), une première mondiale.

Années 2010

Grâce à des investissements stratégiques, à l'amélioration continue de la base de production et à la coopération réussie avec de grandes compagnies pétrolières et gazières et des contractants EPC à travers le monde, Corinth Pipeworks devient un leader mondial de la fabrication de tubes, reconnu pour son engagement en faveur de la qualité et sa forte performance globale.

- Corinth Pipeworks remporte le premier projet de pipeline HFI X70 résistant au HIC aux États-Unis.
- Le site de production de tubes ERW/HFI est modernisé pour fabriquer des tubes d'une longueur maximum de 24 mètres (contre 18 mètres).
- Les usines de revêtement externe et interne sont modernisées pour pouvoir traiter des tubes allant jusqu'à 24 mètres (contre 18 mètres).
- L'investissement dans la nouvelle usine de production de tubes LSAW est achevé ce qui permet à Corinth Pipeworks de proposer l'une des plus larges gammes de tubes soudés au monde.
- Trans Adriatic Pipeline AG (TAP) attribue un contrat à Corinth Pipeworks pour la fourniture de tubes d'une longueur d'environ 495 km (~270.000 tonnes de tubes d'acier) à large diamètre.

Stratégie d'entreprise

Corinth Pipeworks possède une longue expérience dans la réalisation de projets exigeants pour le secteur de l'énergie à travers le monde, tant offshore qu'à terre, et c'est un fournisseur agréé des plus grandes compagnies pétrolières et gazières et de contractants EPC. La société propose à ses clients un service intégral, depuis l'analyse initiale d'un projet jusqu'à l'achèvement et la livraison au site final. Afin de couvrir les besoins du marché énergétique international, le Groupe Corinth Pipeworks opère selon les lignes directrices stratégiques suivantes:

- Développement en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord, ainsi que sur les marchés émergents d'Afrique occidentale et orientale et des pays de la CEI;
- Optimisation des investissements LSAW du Groupe afin de proposer une gamme de produits soudés (HFW, HSAW, LSAW) parmi les plus étoffées au monde et conforme aux normes internationales les plus strictes. Le Groupe agit comme un « guichet unique » intégré pour les tubes énergétiques en acier et les services connexes ;
- Amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle des sites de production afin de renforcer la position compétitive et financière du Groupe ; et
- Maintien de la coopération à long terme au niveau international avec des producteurs de matières premières de qualité supérieure destinées à la sidérurgie.

La quête de l'excellence est au cœur de la culture d'entreprise de Corinth Pipeworks, comme l'illustre son approche responsable des activités de l'entreprise et de ses relations avec les parties prenantes.

Filiales et entités mises en équivalence

Les principales filiales et entités mises en équivalence de Cenergy Holdings dans le segment des tubes d'acier sont les suivantes :

Corinth Pipeworks Pipe Industry est l'entité principale du Groupe dans le segment Tubes d'acier. Dotée d'infrastructures de pointe dans la région de Thisvi, dans la province grecque de Viotia, elle propose un portefeuille de produits incluant des tubes d'acier pour le transport du

pétrole et du gaz, ainsi que des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction. La Société est en mesure de proposer des prix concurrentiels et une livraison rapide de ses produits grâce à son utilisation exclusive d'installations portuaires situées à environ 1,5 km de l'usine.

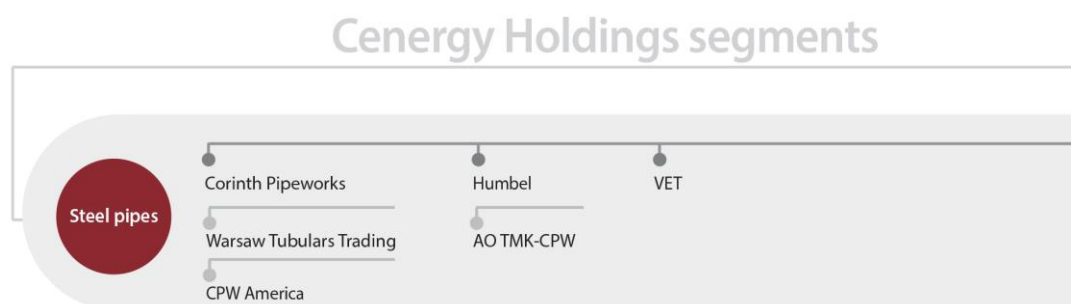
JSC TMK-Corinth Pipeworks est une co-entreprise née du partenariat entre Corinth Pipeworks (au travers de sa filiale à 100 % Humbel Ltd., qui contrôle 49 % de la co-entreprise) et TMK, le plus grand producteur de tubes d'acier de Russie et un des leaders du secteur à travers le monde. Les usines de production JSC TMK-Corinth Pipeworks sont situées à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tubes et sections structurelles creuses.

Corinth Pipeworks America Co est basée à Houston, Texas, aux États-Unis. Son objectif est de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de proposer un service client aux consommateurs du Groupe ainsi qu'aux filiales de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.

La principale activité de Warsaw Tubular Trading est l'acquisition de participations dans des sociétés ayant des activités similaires.

Dia.Vi.Pe.Thi.V. S.A. est chargée de la gestion de la zone industrielle de Thisvi, où est implanté le principal site de production du Groupe.

Humbel Ltd. est une société constituée à Chypre qui détient 49 % des parts de la co-entreprise avec TMK en Russie (TMK-Corinth Pipeworks).



Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier pour les conduites de pétrole, de gaz, de CO₂, d'eau et de boues, ainsi que des tubes de forage. Le Groupe propose également une vaste gamme de sections structurelles creuses pour le secteur de la construction. Sa longue expérience en matière d'innovation et de services intégrés de « guichet unique » lui a assuré une position en tant que principal fournisseur de tubes en acier parmi les leaders mondiaux.

Corinth Pipeworks fabrique et distribue des produits de haute qualité pour les marchés domestiques et internationaux. Ses produits répondent aux normes internationales et peuvent être adaptés en fonction des exigences et des cahiers des charges des clients. La société est particulièrement bien placée pour offrir à ses clients des solutions complètes en combinant des

produits innovants et des services spécialisés reposant sur sa philosophie du « guichet unique ».

Les produits de Corinth Pipeworks sont utilisés pour le transport du pétrole, du gaz, de l'eau, du CO₂ et des boues, ainsi que dans le secteur de la construction.

Les principales catégories de produits du Groupe sont les suivantes :

de connecteurs à souder pour les tubes de forage utilisés dans les installations de forage/pompage ;

- Traitement, découpage, préfabrication et apposition de marq ;
- Pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz : fabriqués avec des revêtements internes ou externes pour protéger contre la corrosion et assurer un passage sans frottement des ressources énergétiques transportées. Le processus de soudure autogène par induction haute fréquence (ERW/HFI), le processus LSAW et le processus HSAW garantissent une grande fiabilité et une bonne précision dimensionnelle.

En fonction de l'utilisation prévue, les collecteurs utilisés pour le transport du pétrole et du gaz doivent obligatoirement présenter certaines caractéristiques qualitatives spécifiques et répondre à des normes.

- Tubes de forage : ces tubes soudés par induction haute fréquence (ERW), utilisés pour le forage et l'extraction de pétrole et de gaz, sont fabriqués à l'aide d'un processus de soudure par induction haute fréquence (ERW/HFI) et sont proposés en types H 40 et J 55, conformément aux exigences des normes internationales (API 5CT / ISO 11960) ou selon le cahier des charges des clients. Le processus ERW/HFI garantit une production fiable et un degré élevé de précision pour les caractéristiques dimensionnelles. Les tubes de forage sont proposés aux clients avec des extrémités lisses ou avec des connecteurs à souder. Une gamme de produits élargie est désormais proposée depuis l'installation du nouveau laminoir LSAW.

- Sections structurelles creuses : utilisées principalement dans le secteur de la construction. Il s'agit de composantes structurelles très importantes pour différents types de projets d'ingénierie, notamment dans les constructions métalliques. Les produits finis peuvent être ronds, rectangulaires ou carrés, et leur longueur est déterminée par le cahier des charges du client. Les sections structurelles creuses sont fabriquées conformément à la norme européenne EN 10219-1.

- Pipelines pour le transport de l'eau : fabriqués pour les réseaux de transport d'eau sur des longues distances afin d'acheminer l'eau jusqu'à son lieu de consommation. Dans le respect des exigences du client, les tubes peuvent avoir un revêtement externe ou interne afin de protéger contre la corrosion et de faciliter le passage de l'eau, conformément à toutes les normes d'hygiène et applicables à l'eau potable.

Services

Corinth Pipeworks fournit également des services aux secteurs de l'énergie et de la construction. Sur ce marché compétitif, la Société vise à répondre aux attentes des clients grâce à une analyse approfondie de leurs exigences. En tant que fournisseur de solutions complètes, Corinth Pipeworks propose à ses clients une gamme de services à valeur ajoutée,

qui comprend les services suivants :

- Revêtements intérieurs et extérieurs de tubes fabriqués par d'autres laminoirs ;

- Tests sur les matières premières et les produits finis conformément à la norme EN / ISO 17025 au sein du laboratoire agréé de Corinth Pipeworks, et test de performance de service acide (HIC et SSCC) ;
- Unités usages spéciaux ;
- Solutions alternatives pour la méthode de fabrication de tubes d'acier afin de réduire le coût des matériaux sans compromettre la fonctionnalité ou la qualité (comme des tubes soudés au lieu de tubes sans soudure, qui sont plus chers à produire et nécessitent un délai de livraison plus long) ;
- Processus d'emballage, de transport et de stockage optimisés ;
- Fourniture de tubes ou sous-traitance du revêtement des tubes en dehors de la gamme de produits de Corinth Pipeworks dans le cadre de grands projets, ce qui nous permet de proposer des solutions complètes ; et
- Transport multimodal de tubes, y compris le chargement et déchargement de navires, transport maritime, transport ferroviaire, déchargement et transport par camions.

Infrastructures de production et ports

Les sites industriels du Groupe Corinth Pipeworks se situent à Thisvi, Viotia (Grèce) et à Polevskoy (Russie). Des informations détaillées sur chacune de ces usines figurent ci-après :

Port et usine Corinth Pipeworks Pipe Industry | Thisvi (Grèce)

Capacité de production annuelle : 925.000 tonnes

L'usine de production de Corinth Pipeworks est située dans la zone industrielle de Thisvi, dans la province grecque de Viotia, et elle est entrée en service en 2001. La superficie totale du terrain est de 497.000 mètres carrés et les infrastructures occupent une superficie de 107.000 mètres carrés. L'usine se trouve à environ 1,5 km d'installations portuaires conformes au règlement ISPS réservées au Groupe. Les unités de production de Thisvi Viotia sont les suivantes :

Site de production de tubes 26" HFIW

Le site de production de tubes HFIW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 8 5/8" - 26") avec des types d'acier allant jusqu'à X80 et une épaisseur de paroi de 4,78 à 25,4 mm. Il fabrique également de grandes sections structurelles creuses (de 180 x 180 à 500 x 500 et 600 x 400 mm) utilisées couramment dans le secteur des constructions métalliques. Le laminoir a été construit par la société allemande SMS-Meer. Des bobines d'acier laminées à chaud sont utilisées avec la méthode de soudure haute fréquence (HFIW). Les rebords sont pressés mécaniquement l'un contre l'autre ; la chaleur est générée par la résistance des rebords au courant électrique qui les traverse, ce qui permet de les souder ensemble.

Site de production de tubes 7 5/8" HFIW

Le site de production de tubes HFIW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 2" - 7 5/8") avec des types d'acier allant jusqu'à S355J2H et une épaisseur de paroi de 2 à 10 mm. Les tubes d'acier HFIW 7 5/8" sont couramment utilisés dans le secteur de la construction, les réseaux et le forage. Le laminoir a été construit par la société allemande SMS-Meer.

Site de production de tubes HSAW

Le site de production de tubes HSAW (Helical Submerged Arc-Welded) fabrique des tubes d'acier de grand diamètre à partir de bobines d'acier laminées à chaud de haute qualité. La soudure est obtenue en rassemblant les extrémités du métal à l'aide de techniques de soudure à l'arc submergé (SAW). Le site de production de tubes HSAW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 24" et 100") avec des types d'acier allant jusqu'à X80 et une épaisseur

de paroi de 6,00 à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par la société allemande MEG / SMS-Meer.

Site de production de tubes LSAW/JCOE

En 2015, un nouveau site de production de tubes utilisant la méthode LSAW/JCOE a été achevé. Les tubes LSAW à large diamètre et parois épaisses sont utilisés principalement pour les pipelines de pétrole et de gaz et ils sont produits en utilisant la méthodologie de soudure à l'arc submergé. La matière première utilisée est une plaque d'acier laminée à chaud d'une largeur et d'une longueur spécifiques à chaque produit fini en fonction du cahier des charges. Le nouveau laminoir est capable de produire des tubes avec un diamètre extérieur compris entre 16" et 56", une épaisseur de paroi pouvant aller jusqu'à 40 mm, une longueur de 18,3 mètres maximum et un type d'acier jusqu'à X100.

Unité de connecteurs à souder

Cette unité fabrique des connecteurs à souder pour les tubes de forage, offrant aux clients un produit fini complet. Elle est exploitée en partenariat avec MITE et OSI, proposant des services aux marchés du bassin méditerranéen. L'unité de connecteurs à souder peut gérer des tubes d'un diamètre compris entre 6 5/8" et 42", des types d'acier jusqu'à X100 et des épaisseurs de paroi jusqu'à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par Corinth Pipeworks et OSI.

Unités de revêtements extérieurs

L'unité de revêtement TCP 48 fournit des revêtements pour tubes en acier composés de trois couches de polyéthylène (3LPE), polypropylène (3LPP) et d'une ou deux couches d'époxy d'adhésion par fusion (FBE). L'unité TCP 48 peut appliquer un revêtement à des tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 48".

L'unité TCP 100 fournit des revêtements extérieurs similaires pour les tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 100". Elle peut appliquer des revêtements externes sur des tubes allant jusqu'à 24 mètres de long.

Unité de revêtement intérieur TLP 56

L'unité TLP 56 applique un revêtement intérieur en matériau époxy à des tubes d'acier. Elle peut traiter des tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 56". Cette unité peut appliquer des revêtements intérieurs à des tubes d'une longueur pouvant aller jusqu'à 24 mètres.

Laboratoire agréé de contrôle qualité

Le laboratoire de contrôle de la qualité de Corinth Pipeworks est agréé par Hellenic Accreditation System conformément à la norme ELOT EN ISO/IEC 17025 qui confère une reconnaissance nationale et internationale à ses compétences techniques et garantit des services de haute qualité pour les clients internes et externes. Le laboratoire coopère avec des organismes de certification agréés pour la vérification de ses équipements techniques, participe activement à des programmes internationaux pour la réalisation de tests bi-laboratoires et vérifie en permanence la qualité de ses tests grâce à des rapports de référence certifiés. Le personnel est bien formé et peut entreprendre une large gamme de tests répondant aux réglementations et normes internationales (ISO, ASTM, NACE, API, etc.). Le laboratoire est également équipé pour effectuer des tests de performance de service acide (HIC & SSCC).

Installations portuaires

Des installations portuaires pleinement opérationnelles sont situées dans la zone industrielle de Thisvi, à environ 1,5 km de l'usine de Thisvi. Ces installations permettent à Corinth Pipeworks de bénéficier de frais de transport compétitifs tout en réduisant les délais de

livraison des matières premières et en améliorant les délais de livraison des produits finis. Les installations portuaires de la zone industrielle de Thisvi comptent deux jetées : la jetée A, avec un quai d'accostage de 11,10 mètres de profondeur et de 205 mètres de long, et la jetée C, avec un quai d'accostage de 9,50 mètres de profondeur et de 90 mètres de long. L'OMI a attribué aux installations portuaires le code international GRITA 0001.

Installations de stockage

Des matières premières directes et indirectes ainsi que des produits finis (avant d'être livrés aux clients) sont stockés dans des installations adaptées.

Usine JSC TMK-Corinth Pipeworks | Polevskoy (Russie)

Capacité de production annuelle : 200.000 tonnes.

Le premier site de production de Corinth Pipeworks en dehors de Grèce a été mis en service en 2007 par la co-entreprise TMK-Corinth Pipeworks. Les installations de AO TMK-Corinth Pipeworks se situent dans la ville de Polevskoy, dans la province de Seversky en Russie, et elles sont abritées par Seversky Tube Works (SWT), une filiale de TMK. La principale activité de l'usine est la fabrication de tubes soudés à haute fréquence dont le diamètre va jusqu'à 21". Les équipements présentent des caractéristiques techniques très pointues et produisent des tubes d'un diamètre de 168 à 530 mm, d'une épaisseur de paroi de 4,8 à 12,7 mm et d'une longueur maximale de 18 m, ainsi que de sections creuses, conformément à des normes de qualité internationales. L'usine commercialise les produits de la Société en Russie et dans les pays de la CEI.

Investissements

La stratégie de croissance du Groupe Corinth Pipeworks, qui est mise en œuvre par le biais de sa principale société, Corinth Pipeworks, a permis la création d'une solide base de production pour la fabrication de tubes de haute qualité qui répondent aux exigences les plus complexes des clients internationaux du Groupe. Afin de conserver son avantage concurrentiel, Corinth Pipeworks continue de réaliser d'importants investissements pour moderniser et étendre ses unités industrielles. En 2015, la Société a finalisé son principal projet d'investissement avec le laminoir LSAW/JCOE fabriqué par SMS Meer GmbH. Le nouveau laminoir produit grâce à la technique de production LSAW/JCOE des tubes avec un diamètre extérieur compris entre 16" et 56", une épaisseur de paroi pouvant aller jusqu'à 40 mm, une longueur de 18,3 mètres maximum et un type d'acier jusqu'à X100. Cet investissement a permis à Corinth Pipeworks d'étendre son portefeuille de produits et de répondre à la demande croissante pour des tubes renforcés et très résistants pour la construction de pipelines offshore et onshore pour le transport du pétrole et du gaz naturel. En 2016, Corinth Pipeworks a finalisé la modernisation de la ligne de production ERW/HFI 26" afin de produire des tubes de 24 mètres, la modernisation des unités de revêtements TCP 100 et TCP 48 afin de pouvoir fournir le revêtement extérieur sur des tubes de 24 mètres, et la modernisation de l'unité de revêtement TLP56 pour pouvoir appliquer le revêtement intérieur sur des tubes de 24 mètres. En proposant des tubes de 24 mètres, CPW renforce sa compétitivité en réduisant les coûts d'installation des tubes lors de la construction de pipelines et permettant ainsi à ses clients de réaliser des économies. Le montant total des investissements en 2016 s'élève à 7 millions d'euros.

Innovation et technologie

Corinth Pipeworks se concentre sur l'innovation technologique, la recherche et le développement, et un service client de la plus haute qualité afin de rester un fournisseur de choix pour le secteur du pétrole et du gaz.

- Méthode de la pose en déroulé offshore

Le dévidage de tubes est une méthode rapide et efficace pour poser des pipelines offshore. Les tubes sont soudés, testés et enduits sur terre avant d'être bobinés en une seule longueur sur un navire de dévidage. Le navire se rend sur le site, la bobine est déroulée et le tube est posé. Les principaux avantages de cette méthode sont un taux de production élevé ainsi que le soudage contrôlé et les conditions d'inspection sur terre. Corinth Pipeworks est l'une des rares sociétés à travers le monde qui offre des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur à des fins de pose en déroulé, contre 12 mètres d'ordinaire.

La longueur supérieure des tubes permet de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le temps de préparation et de faire baisser le coût total.

- Offshore profond

L'offshore profond est réputé contenir un pourcentage important des ressources mondiales de pétrole et de gaz.

Les dernières évolutions technologiques ont rendu possibles et rentables l'exploration et la production en eaux profondes. La plupart des champs découverts récemment et à fort potentiel sont situés en offshore dans des eaux profondes ou très profondes, et les dépenses d'exploration et de production devraient augmenter fortement au cours des dix prochaines années.

Les principaux enjeux se rapportent aux conditions extrêmes qui caractérisent le milieu abyssal. Corinth Pipeworks bénéficie d'une capacité unique à fournir des tubes LSAW avec un diamètre extérieur de 16" (40,6 mm) ou plus, très résistants et avec une paroi épaisse afin de répondre à la demande croissante pour les applications en offshore profond.

Solutions rentables

- Stratégie d'uniformité des produits finis

En coopération étroite avec les utilisateurs finaux et les installateurs, l'usine de fabrication moderne de Corinth Pipeworks et ses méthodes de moulage sophistiquées s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'uniformité des produits finis qui vise à diminuer les tolérances dimensionnelles pour certaines caractéristiques clés comme :

- le diamètre et la circularité des tubes (à la fois pour les extrémités et le corps du tube) ;
- l'épaisseur des parois ; et
- la rectitude.

Des systèmes de traçabilité et de mesure par laser génèrent des rapports détaillés sur les caractéristiques dimensionnelles des tubes, ce qui constitue un avantage concurrentiel grâce à la réduction des frais de tri et de traitement pendant l'installation.

- Tubes plus longs = moins de soudure = moins de frais

Corinth Pipeworks bénéficie d'une capacité unique à fabriquer et à enduire des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur dans ses unités HFI et SAW.

La modernisation des laminoirs et l'installation prévue d'un équipement de double assemblage permettront aux clients de gagner du temps et de réduire leurs coûts liés à la soudure sur site et au revêtement joint pendant l'installation des pipelines onshore et les opérations sur les navires de pose de pipelines offshore.

Services intégrés

- Opérations en aval

Corinth Pipeworks offre une gamme complète de revêtements extérieurs et intérieurs pour les tubes jusqu'à 24 mètres de longueur, avec une application effectuée sur le même site que nos opérations de fabrication. Pour pouvoir offrir une gamme tout aussi intéressante de revêtements pour les projets de pipelines offshore, Corinth Pipeworks est en train de mettre en place une unité de revêtement de lestage en béton.

La Société produit une large gamme de tubes de forage et de conducteurs, avec des connecteurs forgés et filetés destinés au forage de pétrole et de gaz et permettant de réaliser d'importantes économies de coûts.

Le laboratoire de test agréé par un organisme indépendant de Corinth Pipeworks effectue les vérifications nécessaires pour soutenir un important site de production et de revêtement de tubes, y compris les tests de corrosion NACE dans des conditions de service acide.

Afin de rester informée des derniers développements techniques et technologiques, la Société surveille en permanence les activités de recherche et développement suivantes :

- La mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus en coopération avec des fournisseurs d'équipements technologiques de premier plan, combinée avec des productions continues d'essai internes, visant à identifier les possibilités de travail optimales pour toutes les variables en ciblant une plus grande uniformité des produits.
- Une collaboration avec des aciéristes reconnus afin de développer des types d'acier et des procédures de production pour des projets complexes, notamment avec des conditions de service acide, des applications en offshore profond et des sollicitations de grande amplitude comme le lissage.
- Le développement de systèmes de commande de processus et de traçabilité avancés et de techniques de contrôle de pointe non destructives.
- La collaboration avec des organisations et des instituts de recherche internationaux (notamment EPRG, TWI et Elkeme).
- La participation à des projets européens et internationaux importants dont le but est de développer les propriétés des tubes et l'intégrité des conduites (les projets JIP et FRCA).

Clientèle et réseau de vente

CPW fournit ses produits à la fois au secteur de l'énergie et de la construction par le biais de bureaux de vente et d'un réseau étendu de représentants et d'agents à travers le monde. Le siège social se trouve en Grèce et les bureaux de vente sont répartis aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays.

Parmi les clients de Corinth Pipework, citons Chevron, BP, BG, SHELL, DEPA, DESFA, OMV, GRTGAZ, Snam, ENI, SOCAR, National Grid, RWE, Spectra Energy, Energy Transfer, Denbury, DCP Midstream, MRC, Spartan, EPCO, TOTAL, Enbridge, Cheniere Energy, DNOW, Talisman, STEG, Sonatrach, PDO, OGC, Saudi Aramco, EXXON MOBIL, ABB, EDF, TIGF, Saipem, Genesis, Allseas, Gaz System, Subsea 7, Wintershall, Qatar Petroleum, KPO, GASCO, PEMEX, entre autres.

Projets récents

Le 20 novembre 2015, Corinth Pipeworks a annoncé avoir remporté un contrat avec TAP pour la fourniture de tubes de grand diamètre (pour une longueur totale d'environ 495 km) pour la partie onshore du pipeline à travers la Grèce. Le contrat pour environ 270.000 tonnes de tubes de 48" de diamètre a été attribué à la Société en partenariat avec le groupe japonais Marubeni-Itochu Steel Incorporation, l'un des principaux fournisseurs d'acier dans le monde. Fin 2016, Corinth Pipeworks avait exécuté avec succès environ 45 % du projet TAP qui devrait être finalisé en 2017. La réalisation de ce projet confirme la position de Corinth Pipeworks parmi les principaux fournisseurs de tubes pour le secteur de l'énergie à travers le monde.

CPW a livré en 2016 les tubes d'acier à Wintershall pour le projet offshore Maria en mer de Norvège. Le projet de pose en déroulé est un pipeline d'injection d'eau et la pose a été confiée à Subsea 7. 50 km de tubes DNV HFW 450 12" 17,5 mm ont été fabriqués dans l'usine de pointe de fabrication de tubes 26" HFI à Thisvi, en Grèce, et mis en bobines dans la base d'assemblage SS7 Vigma. La profondeur maximum du pipeline était de 320 mètres.

Parmi les principales caractéristiques du projet, citons :

- les tolérances dimensionnelles optimisées pour une meilleure installation et
- la longueur des tubes de 24 mètres au lieu des 12 mètres utilisés jusqu'à présent

qui ont permis de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le temps de préparation et de faire baisser le coût total. CPW est l'une des rares sociétés à travers le monde qui offre des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur à des fins de pose en déroulé, contre 12 mètres d'ordinaire. La longueur supérieure des tubes permet de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le temps de préparation et de faire baisser le coût total.

CPW a également été le fournisseur pour plusieurs grands projets aux États-Unis en 2016, parmi lesquels :

- Le pipeline Cheniere Corpus Christi, une conduite de gaz de 45 km composée de tubes de 48" (24.000 tonnes) qui relie le site de liquéfaction de Corpus Christi à plusieurs gazoducs locaux.

- Plains All American, Diamond pipeline, une conduite de pétrole de 210 km composée de tubes de 20" pour l'approvisionnement de la raffinerie Valero de Memphis en pétrole brut américain provenant de Cushing, Oklahoma, pour la production d'essence, de gazole et de kérosène dans la région de Memphis et l'est de l'Arkansas.

Corinth Pipeworks possède une solide expérience dans la fabrication de tubes en acier et la mise en œuvre de projets complexes sur des marchés exigeants en Europe, en Amérique, en Afrique et au Moyen-Orient, dont :

Projets pétrole et gaz

| CLIENT | DESCRIPTION | ANNÉE |
|---------------------|--|------------------|
| TAP A.G. | 495 km du projet de gazoduc « Trans Adriatic pipeline » en Grèce | 2016-2017 |
| Wintershall | 50 km du projet offshore de pose en déroulé « Maria » en Norvège | 2016 |
| Plains All American | 740 km de conduites de pétrole (Diamond & Red River) aux États-Unis | 2015-2016 |
| Energy Transfer | 550 km de gazoduc (DAPL & Rover) aux États-Unis | 2015 |
| GRT TIGF, GDF | 560 km de gazoduc en France | 2003-2016 |
| Snam Rete Gas | 240 km de gazoduc en Italie | 2011-2016 |
| BP | 184 km du projet de gazoduc onshore « In Amenas » en Algérie | 2006, 2009, 2012 |
| Denbury | 385 km du projet « Greencore CO2 pipeline » aux États-Unis | 2011-2012 |
| OMV | 395 km du projet gazier « Nawara » en Tunisie et 62 km du projet « WAG EXPANSION 3 » en Autriche | 2011-2013 |
| BG | 107 km du projet de gazoduc offshore « Knarr field development » en Norvège et 120 km du gazoduc offshore « Hasdrubal » en Tunisie | 2012, 2007 |
| Chevron | 128 km (au total) de projets offshore aux Pays-Bas, en Angola et en Thaïlande | 2002 - 2010 |
| Sonatrach | 915 km de gazoduc en Algérie (El Merk Lot 2, MEDGAZ, etc.) | 2005 - 2010 |
| Spectra Energy | 443 km du projet de gazoduc « South East Supply Header » aux États-Unis | 2007 |
| Chevron | 490 km du projet offshore « WAGP-West African Gas pipeline » au Ghana | 2005 |
| Shell | 204 km de projets pétroliers offshore attribués par SHELL Deepwater dans le Golfe du Mexique, SHELL UK en Mer du Nord et SHELL Nigeria en Afrique de l'ouest | 2002 |

Projets de construction

| ANNÉE | PROJET | PAYS |
|-------|--|----------|
| 2014 | Aéroport de Bergen | Norvège |
| 2014 | Aéroport international Queen Alia | Jordanie |
| 2014 | Centre culturel de la Fondation Stavros Niarchos | Grèce |
| 2013 | Gare de Nanterre | France |
| 2013 | Stade de Bordeaux | France |
| 2013 | Stade Allianz Riviera | France |
| 2013 | Mall of Scandinavia | Suède |

| ANNÉE | PROJET | PAYS |
|-------|--|----------|
| 2013 | Aéroport international du Caire | Égypte |
| 2013 | Aéroport Hilton Amsterdam Schiphol | Pays-Bas |
| 2012 | Centre culturel et des congrès Ayazaga | Turquie |
| 2000 | Pont Harilaos Trikoupis | Grèce |

Performances financières 2016

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 302 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 2 % en glissement annuel (2015 : 296 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2016, Corinth Pipeworks a réalisé environ 50 % du projet TAP, le plus important de son histoire. Le premier projet de dévidage pour les tubes allant jusqu'à 20 mètres de longueur s'est également achevé avec succès au cours de l'exercice. En outre, Corinth Pipeworks a terminé la modernisation du site de production de tubes par soudage par induction haute fréquence et de ses usines de revêtement durant l'exercice afin de faciliter la production de tubes d'une longueur pouvant atteindre 24 mètres.

Le bénéfice brut s'est élevé à 33 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 7 % par rapport à 2015 (31 millions d'euros). En 2015, le bénéfice brut avait diminué suite à une perte non récurrente due à une perte de valeur des stocks de 3,4 millions d'euros.

L'EBITDA ajusté s'est élevé à 28 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 9 % en glissement annuel (2015 : 30,8 millions d'euros). Cette baisse est principalement due à la perte comptabilisée en 2016 de 0,8 million d'euros provenant de AO TMK-CPW, dans laquelle Corinth Pipeworks détient une participation de 49 %, par rapport au bénéfice de 1,5 million d'euros comptabilisé en 2015. Elle est également due à une légère diminution des marges bénéficiaires dégagées par les projets réalisés en 2016 par rapport à ceux réalisés en 2015.

En 2016, **le bénéfice avant impôts** s'est élevé à 8,3 millions d'euros, contre 12,1 millions d'euros en 2015. Ce repli est principalement dû aux événements susmentionnés, ainsi qu'à des coûts de restructuration pour 540.000 euros et à l'augmentation des charges d'intérêts relatives à la dette à long terme. La synthèse de l'état consolidé du résultat du **segment Tubes d'acier** se présente comme suit :

| Montants en milliers d'euros | Pour l'exercice clos le 31 décembre | |
|---|--|----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Produits | 302.215 | 296.217 |
| Bénéfice brut | 33.046 | 30.931 |
| Bénéfice brut (%) | 10,9 % | 10,4 % |
| EBITDA ajusté | 28.029 | 30.843 |
| EBITDA ajusté (%) | 9,3 % | 10,4 % |
| EBITDA | 27.091 | 28.576 |
| EBITDA (%) | 9,0 % | 9,6 % |
| EBIT | 18.471 | 20.018 |
| EBIT (%) | 6,1 % | 6,8 % |
| Charges financières nettes | (10.213) | (7.921) |
| Bénéfice avant impôts | 8.258 | 12.097 |
| Marge nette avant impôts (%) | 2,7 % | 4,1 % |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | 4.466 | 7.756 |
| Bénéfice/(perte) attribuable aux propriétaires de la Société | 4.466 | 7.756 |

Source : compte de résultat consolidé et AMP (Annexe A)

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

Remarque : les dépenses de ventes directes du segment Tubes d'acier, qui se sont élevées à 20,5 millions d'euros en 2016 et à 25,8 millions d'euros en 2015, sont incluses dans la marge brute du segment aux fins de l'application cohérente et uniforme des politiques comptables.

Pour l'exercice 2017, le contexte économique international reste volatil et la faiblesse des prix du pétrole et du gaz naturel (malgré une augmentation par rapport aux niveaux de 2015) ne permet pas la mise en œuvre de projets d'envergure dans le secteur de l'énergie. Toutefois, Corinth Pipeworks continue à se concentrer sur la croissance via la pénétration de nouveaux marchés géographiques et de nouveaux produits, particulièrement en privilégiant les produits à valeur ajoutée. En outre, les prix des matières premières restent élevés, ce qui pourrait pénaliser les marges bénéficiaires de la Société. Grâce à ses années d'expérience et à la priorité accordée à l'innovation continue, Corinth Pipeworks est bien placée pour utiliser ses importantes capacités de production et se concentrer sur la diversification des produits afin de pénétrer de nouveaux marchés.

De plus amples informations sur le Groupe Corinth Pipeworks sont disponibles sur le site Internet de l'entreprise :

<http://www.cpw.gr>

Câbles

Activités

Hellenic Cables et ses filiales (Groupe Cablel® Hellenic Cables) constituent le plus important constructeur de câbles en Grèce et l'un des plus importants en Europe du Sud-Est. Le Groupe Hellenic Cables possède six usines de production, dont quatre en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie. Le Groupe est axé sur l'exportation et bénéficie d'une présence commerciale étendue sur les marchés internationaux ainsi que d'une position solide parmi les rares fabricants mondiaux de câbles sous-marins haute tension, qu'il exporte dans plus de 50 pays.

Depuis sa création, le Groupe Hellenic Cables a adopté des technologies de pointe afin de développer une large gamme de solutions innovantes et il cherche à fournir des produits et des services compétitifs et sophistiqués en ciblant les marchés internationaux. Ses usines fabriquent différents produits, y compris des câbles électriques souterrains et sous-marins (à basse, haute et très haute tension), des câbles de télécommunications, des fils émaillés, des fils en cuivre et des composés.

Les compétences techniques et les investissements constants du Groupe dans des machines modernes garantissent l'efficacité et la qualité de son offre. Son engagement vis-à-vis de la qualité et du développement durable a été un facteur clé pour permettre au Groupe Hellenic Cables d'acquiescer une position solide sur le marché mondial. Sa présence de longue date sur le secteur des câbles et ses connaissances des procédures à la fois sur le plan technique et du management inspirent la confiance des clients et répondent à leurs attentes.

Le Groupe Hellenic Cables réalise d'importants investissements afin d'enrichir son portefeuille de produits et d'optimiser son profil de durabilité ; la Société a ainsi investi plus de 65 millions d'euros dans la fabrication de câbles sous-marins haute et très haute tension au sein de l'usine Fulgor.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables s'adapte rapidement aux changements en fonction des exigences de ses clients à travers le monde en offrant des produits sûrs et fiables fabriqués à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le Groupe accorde une grande importance au développement de son personnel et à la création de valeur pour ses actionnaires, ses partenaires et les communautés au sein desquelles il opère. À terme, le Groupe prévoit de réaliser des investissements supplémentaires dans la technologie et des solutions innovantes afin de garantir un avenir pérenne pour ses parties prenantes.

Historique

Années 1950

- Viohalco se lance dans la production de câbles
- La société de fabrication de câbles Icme Ecab S.A. (**Icme Ecab**) est créée sous l'enseigne « Electrocablu »
- Fulgor S.A. (**Fulgor**) est créée à Agios Ioannis Rentis, Athènes, Attica

Années 1960

L'usine de production de câble est transférée à Oinofyta, à 57 km au nord d'Athènes

Années 1970

- Hellenic Cables S.A est créée
- Finalisation du premier câble sous-marin reliant Kos à Kalymnos (25,4 km) et Paros à Naxos (15 km) par Fulgor pour le compte de DEI (Public Power Co)

Années 1980

Production de câbles moyenne tension à isolant XLPE

Années 1990

- Fulgor construit les premiers câbles haute tension (150 kV) pour le compte de DEI (PPC)
- Acquisition d'une participation majoritaire au capital d'Icme Ecab par Hellenic Cables S.A.

Années 2000

- La nouvelle usine de production de câble de Thiva est finalisée et l'unité de production de câbles haute tension est mise en service
- Mise en service de la seconde unité haute tension/très haute tension jusqu'à 500 kV

Années 2010

- Hellenic Cables S.A. acquiert 100 % du capital de Fulgor et met en place un plan d'investissement d'environ 65 millions d'euros
- La Société remporte un nouveau contrat pour l'interconnexion des îles Cyclades d'un montant d'environ 93 millions d'euros avec notamment des connexions sous-marines 150 kV
- Attribution d'un nouveau contrat d'environ 36,4 millions d'euros pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service de l'interconnexion sous-marine 150 kV entre la petite île d'Aghios Georgios et la Grèce continentale
- Trois contrats pour la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins et souterrains sont également attribués par Energinet.dk, le gestionnaire national de réseaux de transport électrique danois
- Deux projets clé en main pour des systèmes de câbles d'exportation pour parcs éoliens offshore sont attribués par TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) allemand.

Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui guident les activités opérationnelles de Hellenic Cables et de ses filiales sont les suivants :

- Tirer parti des investissements du Groupe Hellenic Cables en se concentrant sur des produits à valeur ajoutée tels que les câbles sous-marins à haute tension et les câbles souterrains à très haute tension ;
- Promouvoir les activités du Groupe Hellenic Cables dans des marchés en dehors de l'Europe, principalement sur les marchés qui investissent massivement dans le développement de réseaux d'énergie et de télécommunication et dans des projets d'énergie renouvelable ;
- Améliorer la rentabilité du Groupe ;
- Renforcer la liquidité du Groupe en optimisant la gestion du fonds de roulement ; et
- Maintenir un accent adéquat sur les actifs humains du Groupe et le développement durable de ses filiales.

Filiales

Hellenic Cables est forte de plus de 60 années d'expérience dans le domaine de la fabrication de câbles électriques et de télécommunication. La société fabrique des câbles à basse tension jusqu'à très haute tension, des câbles de télécommunication, des fils émaillés et des composés en plastique et en caoutchouc, chacun étant fabriqué sur mesure en fonction des cahiers des charges des clients. Hellenic Cables cherche en permanence à adopter des technologies de pointe pour le développement d'une large gamme de solutions innovantes et à proposer des produits et services compétitifs et modernes sur les marchés internationaux. Hellenic Cables possède trois usines en Grèce situées à Thèbes, Livadia et Oinofyta.

Fulgor a été créée en 1957 et transférée à son site actuel de 210.000 m² à Soussaki, Corinthe en 1972. En 1973, la société a réalisé ses premières connexions par câbles sous-marins pour PPC et en 1986 elle a construit et installé le premier câble en fibre optique de Grèce pour la Hellenic Telecommunications Organisation. Fulgor a commencé la production de câbles à haute tension en 1993. Au cours des 40 dernières années, la société a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunication en Grèce et a installé la plupart des connexions par câbles sous-marins sur le territoire grec. Fulgor a été rachetée par Hellenic Cables en 2011.

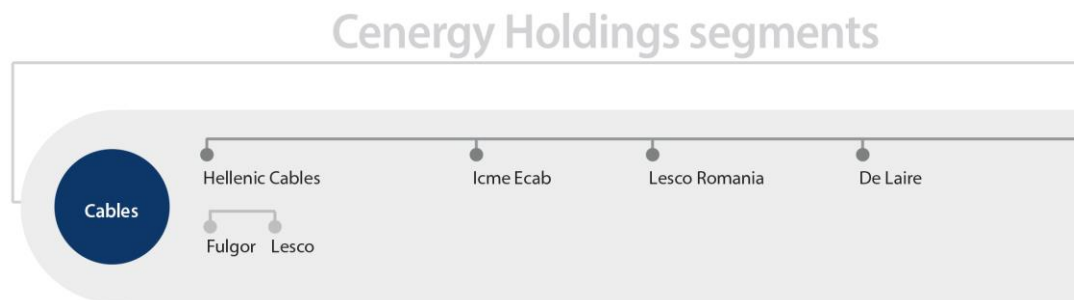
Dans l'usine Fulgor, Hellenic Cables fabrique des câbles sous-marins (à moyenne, haute et très haute tension), des câbles sous-marins en fibre optique, des câbles composites, des câbles à usages spéciaux ainsi que des fils et tiges en cuivre et en aluminium. Depuis 1972, Fulgor a installé plus de 1.000 km de câbles électriques sous-marins (jusqu'à 33 kV) et plus de 2.200 km de câbles sous-marins en fibre optique. Fulgor fabrique également des câbles sous-marins composites, qui combinent des câbles électriques sous-marins et des câbles en fibre optique. Entre 2012 et 2015, plus de 65 millions d'euros ont été investis pour l'installation d'une unité de production ultra-moderne de câbles sous-marins à haute et très haute tension. Grâce à cette installation, Fulgor est devenue l'un des rares producteurs mondiaux de câbles sous-marins à haute tension. La nouvelle unité de production est entrée en service sur les premières commandes en 2014. Les nouveaux équipements permettent à Fulgor de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor possède son propre quai et des locaux dans son usine de Soussaki, ce qui lui permet de charger directement les câbles sur les navires câbliers. La société propose également des services de submersion et de protection dans les fonds marins et elle est en mesure de livrer des connexions sous-marines à ses clients finaux sous la forme de projets « clé en main ». Ainsi, en 2014, Fulgor a connecté Bell Island au réseau continental de Terre-Neuve et du Labrador, au Canada. En 2015, la société a commencé à travailler sur l'interconnexion des îles Syros-Tinos, Syros-Mykonos et Syros-Paros et sur la connexion du parc éolien sur l'îlot d'Agios Georgios. Ces deux projets sont en cours.

Icme Ecab possède plus de 50 ans d'expérience sur les marchés des câbles en Roumanie et à l'international. En 1999, Hellenic Cables est devenue l'actionnaire majoritaire (95 %) d'Icme Ecab et en 2002 la société a pris le contrôle quasi total du capital social (98,6 %). Icme Ecab est située dans un complexe industriel de 102.000 m² sur un terrain de 268.000 m² à Bucarest et la société emploie environ 520 personnes. Elle jouit d'un portefeuille de produits diversifié qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles de basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunication, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc. L'usine est aussi dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Sur le marché roumain, les produits d'Icme Ecab sont vendus et distribués à partir des installations de Bucarest et de ses dépôts situés à Cluj, Bacau et Timisoara. Sur le marché international, ils sont vendus par le biais du réseau de Hellenic Cables ou directement aux consommateurs.

Hellenic Cables contrôle 100 % de Lesco O.o.d., une société basée en Bulgarie qui exploite une usine de produits d'emballage en bois. Situés dans des immeubles privés, ses locaux occupent 3.398 m² d'une superficie de 25.000 m². Les investissements constants dans des infrastructures technologiquement avancées ainsi que l'abondance de matières premières permettent la fabrication de matériaux d'emballage en bois spécialisés destinés à différentes applications industrielles.

Lesco Romania est basée à Bucarest, en Roumanie et 65 % de son capital social est détenu par Hellenic Cables. La société assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.

De Laire Ltd est une société constituée à Chypre dont l'activité principale est l'acquisition de participations dans des sociétés ayant des activités similaires.



Portefeuille de produits

Les produits de câblage sont proposés à la fois sur le marché grec et à l'international sous la marque commerciale Cablel®. Hellenic Cables bénéficie d'une bonne réputation en Grèce et à l'étranger, et son orientation stratégique en faveur des exportations explique les importantes quantités de câbles et de fils émaillés vendues à l'étranger.

Le Groupe Hellenic Cables propose une large gamme de câbles sous-marins et souterrains à moyenne, haute et très haute tension, des conducteurs aériens et des services d'installation clé en main pour :

- l'interconnexion entre des îles et le réseau continental ;
- la connexion de réseaux entre différents pays ;
- des câbles souterrains et des conducteurs aériens pour les systèmes de transmission ;
- des parcs éoliens offshore/onshore ;
- des projets d'énergie solaire ;
- des plateformes de pétrole et de gaz ;
- des liaisons de courte distance (p. ex. rivières, bras de mer, fjords) ; et
- l'approvisionnement en électricité pour les industries lourdes.

Hellenic Cables fabrique également des câbles électriques à faible et moyenne tension et des conducteurs aériens pour les réseaux de distribution électriques pour :

- les opérateurs électriques ;
- les services aux collectivités ;
- l'industrie ;
- les applications d'énergie renouvelable ;
- les réseaux de transport ferroviaire ; et
- les bâtiments.

Quelques catégories de produits clés :

Câbles d'alimentation : câbles sous-marins à moyenne, haute et très haute tension, câbles pour des installations intérieures, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations extérieures, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, câbles à moyenne, haute et très haute tension (jusqu'à 500 kV), fils en cuivre pour applications de mise à la masse, conducteurs al, acsr/ acss, câbles marins.

Câbles de télécommunication et de transmission de données : câbles de jaugeage et de commande, câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données, câbles téléphoniques haute fréquence, câbles en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles souterrains diélectrique en tubes, câbles souterrains de pose en pleine terre (renfort en acier), câbles lszh pour installations intérieures, câbles souterrains diélectrique anti-rongeur, câbles pour installations aériennes (en 8 ou adss), câbles sous-marins en fibre optique, câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire.

Fils émaillés : fils émaillés pour les moteurs et transformateurs électriques, fils en cuivre pour applications de mise à la masse et fabrication de conserve. Hellenic Cables est le seul fabricant de fils émaillés en Grèce.

Composés en plastique et en caoutchouc : plastiques PVC, plastiques à base de polyoléfine, caoutchoucs.

Solutions clé en main

Depuis 1972, le Groupe Hellenic Cables a entrepris plusieurs grands projets « clé en main » pour la fourniture et l'installation de câbles électriques sous-marins et de câbles souterrains à haute tension.

Si nécessaire, le Groupe utilise ses propres équipements spécialisés, son personnel formé et ses sous-traitants bien établis et expérimentés pour réaliser un grand nombre de projets clés en main en Grèce et à l'étranger.

Ces projets portent notamment sur la fourniture et l'installation de :

- systèmes de câbles électriques sous-marins à moyenne tension ;
- systèmes de câbles sous-marins en fibre optique sans répéteur ;
- câbles sous-marins composites électriques-fibre optique ;
- systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques-fibre optique jusqu'à 400 kV ; et
- systèmes souterrains en fibre optique.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles sous-marins sont les suivantes :

- ingénierie des systèmes conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- études du parcours des câbles sur le littoral, en pleine mer et dans les segments souterrains ;
- conception et fabrication de types de câbles adaptés aux résultats des études de parcours et aux exigences spécifiques ;
- transport des câbles sur le site ;
- pose de câbles à l'aide d'engins spécialisés équipés de matériel de navigation précis, d'un positionnement dynamique et de machines sophistiquées pour la pose des

câbles. La pose de câbles peut nécessiter l'enfouissement simultané des câbles sous la mer dans les segments de pleine mer (comme par exemple pour les connexions par câbles en fibre optique sans répéteur) ;

- installation de câbles terrestres en extension des câbles sous-marins à partir des points de débarquement jusqu'aux terminaux ou aux points de terminaison ;
- fourniture de joints de réparation, d'unités de branchement passives (connexions en fibre optique sans répéteur), de joints de transition entre les câbles sous-marins et terrestres, et de terminaisons de câbles ;
- construction de joints de transition, de terminaisons et de joints de réparation ;
- protection de câbles par enfouissement aux atterrissages, sur les segments terrestres, et grâce à la construction de regards sur la plage et d'autres travaux de génie civil ;
- fourniture et installation des équipements de transmission et des terminaux, y compris les équipements spéciaux d'amplification optique (dans le cas de systèmes de câbles en fibre optique sans répéteur) ;
- systèmes de mise en service ;
- gestion de projets ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance du système.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles souterrains sont les suivantes :

- ingénierie des connexions conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- conception et fabrication des câbles ;
- transport et installation des câbles le long du parcours à l'aide d'équipements spécialisés ;
- travaux de génie civil, y compris excavation, remblayage et remise en état des sols (qui doivent être dans le même état qu'avant l'installation des câbles) ;
- fourniture des accessoires nécessaires, y compris les joints et terminaisons ;
- construction de joints et terminaisons nécessaires à la réalisation de la connexion ;
- fourniture et installation de systèmes de surveillance de la température utilisant des fibres optiques pour suivre le chargement des câbles installés (dans le cas de câbles souterrains à haute tension) ;
- systèmes de mise en service ;
- gestion de projets ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance de systèmes.

Infrastructures de production et ports

Grâce à son investissement massif dans le développement et l'amélioration de ses infrastructures de production, le Groupe Hellenic Cables et ses filiales exploitent une base de production solide qui comprend quatre usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cable Industry | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m², dont 50.181 m² d'immeubles. Elle est spécialisée dans la production de câbles énergétiques et de télécommunication.

Les câbles sont fabriqués conformément aux normes nationales et internationales et certifiés par différents organismes publics ou privés.

L'usine est actuellement certifiée par : VDE (Allemagne), BASEC (Royaume-Uni), LCIE (France), IMQ (Italie), DNV (Norvège) pour les câbles pour bateaux, et CTL (États-Unis) pour les éoliennes, etc. L'usine est également certifiée conforme aux normes ELOT EN ISO 9001:2008 et ELOT EN ISO 14001:2004.

Port et usine de production de câbles Fulgor | Soussaki, Corinthe (Grèce)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes de câbles et 120.000 tonnes de fils machine en cuivre de 8 mm de diamètre

L'usine, détenue par Fulgor, est située à Soussaki, Corinthe, sur un terrain de 218.247 m², qui comprend 80.048 m² d'immeubles. Fulgor a été intégrée au Groupe Hellenic Cables en juin 2011. C'est l'une des sociétés les plus innovantes du secteur et elle produit des produits technologiquement avancés de qualité et des projets clé en main. Fulgor est l'une des rares sociétés spécialisées dans les interconnexions par câbles sous-marins.

L'usine Fulgor a obtenu les certifications ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007 et son infrastructure portuaire entièrement opérationnelle qui permet le chargement direct des produits sur les navires câbliers lui confère un avantage compétitif certain.

Usine de production de câbles Icme Ecab | Bucarest (Roumanie)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 268.000 m², dont 102.137 m² d'immeubles. Elle fabrique des câbles électriques à faible et moyenne tension et des câbles téléphoniques en cuivre.

L'usine est dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Ses infrastructures ont été certifiées ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004.

Usine de production de fils émaillés Hellenic Cable Industry | Livadia (Grèce)

Capacité de production annuelle : 12000 tonnes

L'usine de Livadia, détenue par Hellenic Cables, se spécialise dans la fabrication de fils et occupe une superficie totale de 121.818 m², dont 13.939 m² d'immeubles.

Elle produit plus spécifiquement des fils souples et rigides utilisés en tant que matières premières dans la fabrication de fils émaillés. Ses unités de production ont été certifiées ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007.

Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc Hellenic Cable Industry | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine d'Oinofyta, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 21.263 m², dont 9.072 m² d'immeubles. Elle se spécialise dans la fabrication de composés élastiques et plastiques. Une partie de ses unités de production est utilisée par sa société mère, Halcor, pour la fabrication des produits ECUTHERM® et CUSMART®. Les installations ont été certifiées ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007.

Lesco Ltd. | Blagoevgrad (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : 16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une société forestière moderne fondée en 1998 et située à Blagoevgrad, en Bulgarie. Elle se spécialise exclusivement dans la fabrication de produits d'emballage en bois (enrouleurs, palettes, caisses), y compris de bobines en bois pour enrouler différents types de câbles. L'usine est située sur un terrain d'une superficie totale de 25.000 m²,

dont 3.398 m² d'immeubles. Lesco O.o.d est une filiale à 100 % de Hellenic Cables. Ses investissements constants dans de nouvelles infrastructures technologiquement avancées ainsi que la disponibilité des matières premières facilitent la fabrication de matériaux d'emballage en bois spécialisés destinés à différentes applications industrielles.

Investissements

La présence de Hellenic Cables sur les marchés internationaux des produits de câblage s'explique principalement par sa base de production dynamique qui permet aux sociétés du Groupe de répondre aux besoins de leurs clients grâce à des solutions innovantes à forte valeur ajoutée. Afin de préserver et d'étendre cet avantage concurrentiel, les sociétés du segment Câbles vont continuer de mettre en œuvre d'importants plans d'investissement afin d'améliorer la rentabilité des usines, d'augmenter les capacités de production, de développer la recherche et la technologie, et de diversifier le portefeuille de produits.

Entre 2013 et 2015, le segment Câbles a investi près de 96 millions d'euros, contre 12,2 millions d'euros en 2016.

Le principal investissement sur la période 2013-2016 a été consacré à la modernisation de l'usine Fulgor pour la production de câbles sous-marins à haute tension, pour un montant de plus de 65 millions d'euros. Fulgor a augmenté sa capacité de production afin de fabriquer des câbles sous-marins à haute et très haute tension. Les nouveaux équipements permettent à Hellenic Cables de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor est aujourd'hui mieux positionnée pour entreprendre des projets clé en main, comme la connexion de Bell Island au réseau continental de Terre-Neuve et du Labrador, au Canada en 2014, et l'interconnexion des îles Syros-Tinos, Syros-Mykonos, Syros-Paros en 2015 et du parc éolien de l'îlot d'Agios Georgios la même année. Les investissements réalisés en 2016 portaient principalement sur des projets d'amélioration de la rentabilité et des capacités pour les usines Fulgor, Hellenic Cables et Icme Ecab.

Innovation et technologie

L'introduction de nouvelles technologies dans le processus de production afin de développer des produits innovants, de meilleure qualité et respectueux de l'environnement et de fournir des services à forte valeur ajoutée fait partie intégrante de la stratégie du Groupe Cablel® Hellenic Cables.

Au sein du Groupe Cablel® Hellenic Cables, nous sommes persuadés que les processus de R&D et l'introduction de nouvelles technologies dans le processus de production sont indispensables à la création et à la pérennité de notre avantage concurrentiel. C'est pourquoi nous réalisons chaque année d'importants investissements directement liés à la R&D à l'échelle du Groupe.

Afin de mieux répondre aux exigences en matière de R&D, le Groupe investit principalement dans son personnel, convaincu que la qualité et l'expérience des ressources humaines sont des facteurs clés dans la réussite de tout effort de recherche. Le département de R&D du Groupe rassemble donc des scientifiques spécialisés et hautement qualifiés. La participation du personnel à des programmes éducationnels et d'apprentissage fait également partie intégrante des activités du département.

La collaboration au niveau national et international avec des établissements d'enseignement, des centres de recherche reconnus et des laboratoires certifiés de renommée internationale fait aussi partie des activités de R&D au quotidien.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables s'assure d'être en mesure de profiter de toutes les opportunités de participer à des groupes de partage des connaissances. Ainsi, il a participé au Programme européen Tanocomp qui s'est donné sur deux ans. Il s'agit d'un projet financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie mis en place par le biais d'une coentreprise avec les partenaires suivants :

- Steinbeis – Europa – Zentrum
- Aitiip Centro Tecnologico
- Marketmentor LTD
- Glonatech Global Nanotechnologies

La participation aux activités du projet a permis d'améliorer les connaissances des cadres du Groupe en matière de nanotechnologies et de préparation de matériaux nano-synthétiques destinés à différentes applications tout en leur faisant découvrir les avantages de cette technologie.

L'importance accordée par le Groupe à la R&D a entraîné la création d'un laboratoire de polymères de pointe dans l'usine d'Inofyta. Le laboratoire réalise entre autres des tests chimiques spécialisés associés au contrôle de la qualité et à l'analyse de l'isolation (XLPE) pour les câbles à haute et très haute tension (matières premières, processus de production et évaluation des matériaux produits) et d'autres polymères.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables a réussi à mettre au point des produits à forte valeur ajoutée qui présentent un potentiel de croissance et de rentabilité élevé, comme les câbles sous-marins AC à haute et très haute tension, des câbles ombilicaux pour le pétrole et le gaz, des câbles terrestres à très haute tension et des conduites d'eau sous-marines. Il prévoit par ailleurs de renforcer son portefeuille de produits à forte valeur ajoutée en y ajoutant des conduites de gaz sous-marines et des câbles DC sous-marins à haute et très haute tension.

Clientèle et réseau de vente

Hellenic Cables vend ses produits sur son marché domestique par le biais de centres de distribution centralisés à Athènes et Thessalonique et de son agent en Crète, où la Société possède des entrepôts bien organisés. Elle participe directement à des appels d'offres organisés en Grèce (p. ex. Hellenic Electricity Distribution Network Operator S.A./gestionnaire de transport indépendant) et à l'international. Elle exporte ses produits directement et par le biais d'agents.

Parmi les clients du Groupe Hellenic Cables figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet.dk, Enel, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, DEWA, HEDNO S.A., IPTO SA, EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), MAV (Hongrie), Bulgarian Railways, BKV (Hongrie), Attiko Metro (Grèce) et TE connectivity (Belgique).

Projets récents

En 2014, Hellenic Cables a remporté un contrat avec le gestionnaire de transport d'électricité indépendant grec ADMIE pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins de 150 kV pour l'interconnexion des Cyclades. Le projet prévoit la fourniture de connexions par câbles souterrains et sous-marins de 150 kV pour les îles Syros – Tinos, Syros – Mykonos et Syros – Paros, et une terminaison de câble de 150 kV sur l'île de Tinos. En plus de la fourniture de câbles, le projet couvre la pose de câbles, la protection de câbles près des côtes et la mise en place des connexions nécessaires au réseau existant du gestionnaire de transport indépendant. Une fois terminée, l'interconnexion entre les Cyclades et le système de transport d'électricité grec jouera un rôle important dans le développement des Cyclades. Les communautés locales bénéficieront de meilleures conditions environnementales et financières et les consommateurs profiteront d'une baisse de leurs frais d'électricité. En 2016, des tests d'alimentation ont été réalisés avec succès et tous les éléments sous-marins du projet ont été achevés. Le projet devrait être finalisé avant la fin de 2017.

En 2014, Fulgor (filiale indirecte de Hellenic Cables) a remporté un contrat avec Terna Energy pour l'interconnexion par câbles du parc éolien de 73,2 MW de l'île St. George, situé en mer au sud du Cap Sounio. Finalisé en 2016, ce projet, prévoyait la fourniture de 37,4 km de câbles à haute tension de 150 kV 3x300 mm² cuivre/XLPE et de câbles sous-marins en fibre optique 2x24, la pose de câbles à une profondeur pouvant aller jusqu'à 230 mètres, la protection des câbles dans les fonds marins le long du parcours, ainsi que la mise en place des terminaisons nécessaires et des connexions au réseau à haute tension existant à Lavrio. Cet investissement s'est traduit par une augmentation de l'approvisionnement en électricité et devrait générer d'importants avantages environnementaux à l'avenir. L'électricité produite chaque année par le parc éolien couvrira les besoins en énergie de plus de 40.000 ménages par an. D'après les estimations, l'île devrait ainsi économiser plus de 60.000 tonnes de pétrole et réduire ses émissions polluantes de plus de 180.000 tonnes par an.

En janvier 2016, Hellenic Cables a remporté deux projets clé en main avec TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) électrique allemand. Ces projets prévoient la conception, la fabrication, l'installation et la protection de systèmes de câbles d'exportation connectant les sous-stations des parcs éoliens offshore de Borkum Riffgrund II et Trianel Borkum Windpark en mer du Nord (dans le sous-sol marin). Il comprend plus spécifiquement la conception, la fourniture, l'installation, la protection et la mise en service clé en main de trois systèmes de câbles d'exportation avec des câbles sous-marins à isolant XLPE qui fonctionneront à un niveau de tension AC de 155 kV. Les contrats portent sur la fourniture et l'installation de 24 km de câbles sous-marins à haute tension 155 kV. Les câbles sous-marins intègrent deux unités interstitielles de câbles armés en fibre optique de 24 fibres chacune qui seront produites par Hellenic Cables à l'usine de sa filiale Fulgor, à Corinthe, en Grèce. L'installation est prévue pour 2018.

En juin 2016, Hellenic Cables a remporté trois contrats avec Energinet.dk, le gestionnaire de réseau de transport électrique danois. Deux de ces contrats portent sur la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins et souterrains, et sur la fourniture et l'installation d'accessoires connectant les sous-stations de « Teglstrupgård » au Danemark et « Laröd » en Suède. Le troisième contrat porte sur la planification, la conception et la fourniture de câbles souterrains pour le remplacement de l'ancienne ligne électrique aérienne entre les sous-stations « Ejby » et « Vejleå » au Danemark. Les contrats portent plus spécifiquement sur la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins tripolaires 150 kV et monopolaires 132 kV, de câbles souterrains monopolaires 132 kV et 150 kV ainsi que sur la fourniture, la livraison et l'installation de joints et terminaisons. Les

contrats prévoient la fourniture d'environ 18 km de câbles sous-marins et 75 km de câbles souterrains. Les câbles sous-marins non armés monopolaires 132 kV à isolant XLPE ainsi que les câbles sous-marins composites 150 kV à isolant XLPE et tripolaires seront produits par Hellenic Cables à l'usine de Fulgor à Corinthe, en Grèce, tandis que les câbles souterrains monopolaires à haute tension 132 kV et 150 kV seront produits à son usine de Thiva, en Grèce. Les trois contrats devraient être finalisés avant la fin de 2017.

Le Groupe Hellenic Cables a entrepris d'autres projets importants au cours des dernières années, parmi lesquels :

| CLIENT | DESCRIPTION | ANNÉE |
|---|---|-------|
| IPTO SA | 41,1 km de câbles terrestres monopolaires 400 kV en Grèce | 2011 |
| Société Algérienne De Production De l'Electricité | 10 km de câbles monopolaires 220 kV en Algérie | 2013 |
| Dewa | 101 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV dans les EAU | 2013 |
| Newfoundland Power Inc. | Projet clé en main, 11,3 km de câbles sous-marins tripolaires 25 kV au Canada | 2014 |
| EON | 26 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV en Allemagne | 2015 |
| Vattenfall | 85 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV en Suède | 2016 |

Performances financières 2016

En 2016, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 390 millions d'euros, soit une baisse de 18,6 % en glissement annuel (2015 : 479 millions d'euros). Les volumes de ventes ont diminué de 6 %.

Au cours de l'exercice 2016, la réalisation de différents types de contrats de construction a conduit à des changements au niveau du mix de produits par rapport au précédent exercice, ce qui, par ricochet, a entraîné un effet négatif sur les résultats de l'exercice. Celui-ci s'est conjugué à un fléchissement de la demande en câbles électriques moyenne et basse tension sur nos principaux marchés européens au second semestre de l'exercice. Suite aux événements susmentionnés, l'**EBITDA ajusté** s'est élevé à 32 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2015. Les fluctuations du prix des métaux au cours de l'exercice 2016 ont débouché sur une perte de 5,7 millions d'euros, Cet élément a également contribué à la baisse du bénéfice brut de 41 millions d'euros à 30 millions d'euros.

Les investissements ont atteint 12,2 millions d'euros pour l'exercice dans le segment des câbles, principalement du fait de projets d'amélioration de la productivité et des capacités pour les usines de Fulgor S.A. (Fulgor), Hellenic Cables et Icme Ecab. **La dette nette** s'est établie à 240,1 millions d'euros en 2016 (2015 : 224,4 millions d'euros), générée par les besoins en fonds de roulement et les contrats de construction en cours.

Durant l'exercice, Hellenic Cables et Fulgor ont exécuté avec succès la partie restante des contrats Cyclades et St. George. Hellenic Cables a obtenu des contrats importants portant sur des connexions par câble d'exportation pour les parcs éoliens de TenneT, ainsi qu'un contrat du

GRT danois, Energinet.dk, pour les connexions par câble entre le Danemark et la Suède et le remplacement des lignes électriques aériennes au Danemark. Hellenic Cables a également signé un contrat pour les interconnexions par câbles d'un parc éolien offshore au Royaume-Uni.

Enfin, la **perte avant impôts** s'est élevée à 4,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 3,3 millions d'euros en 2015.

La synthèse de l'état consolidé du résultat du segment **Câbles** se présente comme suit :

| Montants en milliers d'euros | Pour l'exercice clos le 31 décembre | |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Chiffre d'affaires | 389.560 | 478.571 |
| Bénéfice brut | 29.861 | 40.776 |
| Bénéfice brut (%) | 7,7 % | 8,5 % |
| EBITDA ajusté | 31.991 | 42.229 |
| EBITDA ajusté (%) | 8,2 % | 8,8 % |
| EBITDA | 28.187 | 35.319 |
| EBITDA (%) | 7,2 % | 7,4 % |
| EBIT | 16.621 | 24.672 |
| EBIT (%) | 4,3 % | 5,2 % |
| Charges financières nettes | (20.797) | (21.371) |
| Bénéfice/(perte) avant impôts | (4.176) | 3.300 |
| Marge nette avant impôts (%) | (1,1 %) | 0,7 % |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | (6.977) | (154) |
| Bénéfice/(perte) attribuable aux propriétaires de la Société | (6.947) | (154) |

Source : *Compte de résultat consolidé et AMP (Annexe A)*

Malgré un contexte commercial en proie à la volatilité, Hellenic Cables, ses filiales et Icme Ecab restent optimistes pour l'exercice 2017. Leurs récentes initiatives se sont concentrées sur l'augmentation des ventes de produits à valeur ajoutée, le développement d'un réseau commercial plus compétitif, des hausses de productivité et la réduction des coûts de production. En conséquence, Hellenic Cables et ses filiales sont bien placées pour exploiter des opportunités à l'étranger et faire valoir leur compétitivité sur la scène internationale face aux leaders sectoriels.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Cablel® S.A. : <http://www.cablel.com>

4. Risques et Incertitudes

Les risques et incertitudes décrits ci-après sont considérés comme significatifs par le Conseil d'administration de Cenergy Holdings mais ils ne sont pas nécessairement les seuls auxquels la Société est confrontée. D'autres risques et incertitudes dont le Conseil d'administration n'a pas encore pris connaissance ou qui sont considérés comme non significatifs peuvent également entraîner une baisse du chiffre d'affaires, des actifs et des flux de trésorerie, une hausse des charges, des passifs et des décaissements, ou d'autres événements peuvent avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Le Conseil d'administration est responsable de l'évaluation du profil de risque de la société. En tant que société holding, les résultats d'exploitation, la situation financière et la capacité à verser des dividendes de Cenergy Holdings dépendent entièrement des dividendes et autres distributions reçues des filiales de la Société. Chaque filiale est chargée de limiter ses propres risques.

Les principaux risques de Cenergy Holdings au titre de ses filiales, selon les directives de Viohalco S.A. (société mère), sont répartis entre les quatre grandes catégories suivantes. Chacune de ces catégories est ensuite analysée en fonction de sous-catégories.

Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques de Cenergy Holdings suit les directives de Viohalco et comporte cinq étapes. Les risques sont identifiés par le biais d'un processus périodique. Il en résulte l'élaboration de l'Univers de risque, qui est ensuite soumis à des analyses et évaluations quantitatives et qualitatives, afin de définir le Profil de risque mis à jour de Cenergy. Cette liste de risques hiérarchisés est ensuite soumise à un examen poussé, afin de s'assurer d'une représentation exacte et à jour de la Solution adéquate face au risque, à savoir, les structures, politiques, procédures, systèmes et mécanismes de suivi mis en place par la direction exécutive afin de gérer ces risques. Les dirigeants de la Société responsables de la prise en charge/supervision de chaque risque sont également déterminés. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques de la Société et se penche sur des aspects spécifiques du contrôle interne et de gestion des risques en permanence.

Risques stratégiques et liés aux marchés

- Risque lié au pays
- Risque lié au secteur
- Risque lié à la concurrence
- Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution
- Risque lié aux innovations technologiques

Risques liés aux opérations

- Risque d'approvisionnement
- Risque lié à la continuité des activités
- Risque de défaillance produit
- Risque lié aux ressources humaines
- Risque lié aux technologies de l'information

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Risque de change

Risque lié aux produits de base

Risque de liquidité

Risque de crédit

Risques lié à l'environnement, la santé et la sécurité et à la conformité

Risque lié à l'environnement, la santé et la sécurité

Risque lié à la conformité

Risques stratégiques et liés aux marchés

Risque lié au pays

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources de la Société et de ses filiales ainsi que leur trésorerie future dans un pays où les filiales de Cenergy ont largement investi, dont elles sont dépendantes pour un volume d'affaires important ou encore où elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise aux lois de ce pays. La Société et ses filiales traitent ce risque exogène en différenciant le périmètre de production des sociétés et, notamment, leur présence sur les marchés. Les filiales possèdent actuellement des sites de production dans 6 pays, un réseau commercial dans 21 pays et leurs produits sont distribués dans plus de 100 pays à l'échelle mondiale.

Risque lié au segment

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités des concurrents et d'autres conditions touchant les filiales peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme des segments dans lesquels elles opèrent. Pour les filiales, le risque lié au segment est principalement associé au marché de l'énergie. Les filiales gèrent le premier risque cité en développant leurs exportations vers les marchés mondiaux afin de diversifier leur exposition entre les zones géographiques.

Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel des filiales, voire menacer leur capacité de survie. L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Les questions de stratégie liées à la concurrence sont élaborées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan pour les marchés stratégiques par chaque filiale. Parmi les mesures visant à limiter ce risque figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une structure de coûts compétitive et un objectif de produits à marge élevée et de diversification de marché.

Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des filiales à avoir accès de manière efficace et effective aux clients et utilisateurs finaux actuels comme potentiels. Les segments des Tubes d'acier et des Câbles ont déjà mis en place un canal de distribution étendu avec des usines à proximité de ports et/ou connectées au réseau ferroviaire. Les deux secteurs gèrent le risque lié à l'efficacité des canaux de distribution grâce à des responsables commerciaux par projet/marché. Les budgets sont le principal outil utilisé pour définir et contrôler les objectifs des canaux de distribution.

Risque lié aux innovations technologiques

Les filiales peuvent ne pas tirer parti des avancées technologiques dans leur modèle d'entreprise pour obtenir ou maintenir un avantage concurrentiel ou peuvent être exposées à des actions des concurrents ou des remplaçants qui exploitent la technologie pour que leurs produits, services et processus aient une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais. Ce risque est principalement géré par les filiales grâce à la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux des différents segments où les filiales sont actives. Elles coopèrent également avec des établissements scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation est également illustrée par des départements de R&D dédiés.

Risques liés aux opérations

Risque d'approvisionnement

Un approvisionnement limité en énergie, métaux et autres produits de base clés, matières premières et autres composants peut menacer la capacité des filiales à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Les filiales s'efforcent constamment et activement de minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates pour limiter ce risque figurent : le maintien d'une large base de fournisseurs divers dans la mesure du possible, notamment sur un plan géographique, l'existence de listes de matériaux de substitution, l'établissement de Contrats de niveaux de service avec des fournisseurs clés et la réduction de l'exposition au marché au comptant par le biais de contrats à long terme.

Risque lié à l' interruption des activités

Les interruptions des activités provenant de l'indisponibilité des matières premières, des technologies de l'information, d'une main d'œuvre qualifiée, des installations ou d'autres ressources peuvent menacer la capacité des filiales à assurer une continuité des opérations. Afin de gérer ce risque, l'équipement des usines des filiales fait l'objet d'un entretien scrupuleux par les départements de maintenance concernés, selon un calendrier d'entretien planifié. L'équipement et les lignes de production des usines sont également systématiquement mis à niveau. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique et les niveaux des stocks de sécurité sont surveillés. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeableables et ont été configurées pour assurer un déplacement et une continuité de la production si un tel besoin venait à se faire ressentir. En ce qui concerne les technologies de l'information, des plans de reprise après sinistre ont été définis par segment et par installation.

Risque de défaillance produit

Des produits défectueux ou non performants peuvent exposer les filiales à des réclamations de la part des clients, réclamations dans la période de garantie, réparations sur le terrain, retours, réclamations en responsabilité du produit, contentieux et perte de revenus, de part de marché et atteinte à la réputation de l'entreprise. Afin d'atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels ou signalés dans leurs produits, les filiales ont mis au point des systèmes de gestion de la qualité rigoureux au sein de leurs usines, en appliquant des procédures de contrôle de la qualité déterminées et formalisées, et conservent également une couverture d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou à chaque niveau du produit lors de phases de production spécifiques ; l'installation d'équipements de suivi dans des phases de production et des lignes de production définies et des centres de

travail pour identifier les défauts ; la mise en place de systèmes de traçabilité de bout en bout ; etc.

Risque lié aux ressources humaines

Un éventuel manque de connaissances, de compétences et d'expériences au niveau du personnel clé des filiales peut menacer la réalisation de son modèle d'entreprise et l'atteinte des objectifs essentiels de l'entreprise. Afin de limiter le risque susmentionné, les dirigeants entreprennent régulièrement des examens exhaustifs relatifs au personnel clé au niveau des deux segments (Tubes d'acier et Câbles). Il existe également un effort continu en vue de l'évolution du personnel junior et de l'établissement de roulements, dans la mesure du possible, du personnel plus senior affecté aux postes clés au sein des filiales.

Risque lié aux technologies de l'information

Les filiales de Cenergy peuvent ne pas bénéficier de l'infrastructure nécessaire en matière de technologies de l'information leur permettant de soutenir de manière efficace, rentable et contrôlée les besoins actuels et à venir en matière d'information. En outre, le manquement à restreindre de manière adéquate l'accès à des informations (données ou programmes) peut donner lieu à une connaissance non autorisée et à l'utilisation d'informations confidentielles ou compromettre l'intégrité des filiales. Teka Systems, filiale de Viohalco axée sur la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes d'information, constitue le centre de compétences officiel au niveau de la clientèle de Cenergy Holdings.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales du Groupe à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution des rendements des investissements ou une baisse de la valeur des actifs. Les dettes à taux flottant exposent les filiales du Groupe à un risque de trésorerie, tandis que les passifs à taux fixe supposent un risque de modification de la juste valeur.

Tenant compte de la période prolongée de taux d'intérêt bas, la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste à conserver une exposition aux taux d'intérêt fixes comprise entre 5 % et 20 % et à examiner au cas par cas la possibilité d'utiliser des swaps de taux d'intérêt qui convertissent les taux d'intérêt variables en taux fixes.

L'exposition du Groupe aux taux d'intérêt, sur une base consolidée, se composait au 31 décembre 2016 de 37 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 410 millions d'euros d'instruments à taux variable. Par ailleurs, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt aurait eu un effet positif ou négatif sur le compte de résultat consolidé de 2016 à hauteur de 1 million d'euros, après impôts.

Risque de change

La volatilité des taux de change peut exposer les filiales à des pertes économiques et comptables. Les filiales compensent ce risque au travers de pratiques de couverture telles que l'utilisation de contrats à terme, de swaps sur devises ainsi que de couvertures naturelles (à savoir des ventes et achats anticipés, ainsi que des créances et dettes, en devises étrangères).

Risque lié aux produits de base

Les fluctuations des cours des produits de base (notamment le cuivre, l'acier et l'aluminium) peuvent exposer les filiales à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions. Les filiales du secteur Câbles actives dans le secteur des métaux qui s'échangent sur le London Metal Exchange (LME) atténuent ce risque au moyen de couvertures, par le biais

de contrats à terme sur le LME. Plus particulièrement, tous les contrats de vente et d'achat sur la fixation des cours des métaux sont compensés sur une base journalière et la variation de la position nette ouverte sur les produits de base est généralement couverte par des contrats à terme sur le LME afin de ne pas exposer les filiales au risque de volatilité des prix des produits de base. Les filiales du segment Câbles n'ont toutefois pas recours à des instruments de couverture pour l'ensemble de leurs opérations et, par conséquent, toute baisse du prix des métaux peut avoir un impact négatif sur leurs résultats par le biais de la dépréciation des stocks. Dans le secteur Tubes d'acier, les filiales ont adopté une stratégie de couverture naturelle en signant les contrats d'achat de matières premières simultanément à la réception des commandes des clients.

Risque de liquidité

L'exposition à une baisse des rendements ou la nécessité d'emprunt en raison d'un manque de trésorerie ou dans les flux de trésorerie attendus (ou d'un décalage dans leur disponibilité). L'exposition à des pertes en raison de la participation sur un marché réduit se composant d'un groupe limité de contreparties (par exemple, les institutions financières) entraînant l'incapacité à réaliser des transactions à des prix raisonnables dans un délai raisonnable. Afin d'éviter les risques de liquidité, les filiales constituent une provision pour trésorerie lorsqu'elles préparent leur budget annuel et une provision mensuelle glissante de trois mois de manière à garantir une trésorerie disponible suffisante pour couvrir leurs besoins opérationnels, y compris leurs obligations financières. Les besoins de trésorerie des filiales sont contrôlés par leurs départements financiers respectifs et sont communiqués à Steelmet S.A., une filiale de Viohalco, qui convient des conditions de financement avec des institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

En Grèce, où la plupart des filiales de Cenergy Holdings sont implantées, l'environnement macroéconomique et financier n'est pas encore totalement stabilisé.

Le gouvernement grec a finalisé au troisième trimestre 2015 les négociations avec les institutions (FMI, UE, MSE, BCE) en vue de formuler un programme de prêt et la recapitalisation des banques grecques s'est achevée avec succès fin 2015. En juin 2016, le premier décaissement de 7,5 milliards d'euros a été versé à la République hellénique, couvrant les besoins de financement de la dette publique à court terme. Parallèlement, la première évaluation du programme d'aide financière a été finalisée et le décaissement partiel de la deuxième tranche du programme pour un montant de 10,3 milliards d'euros a été approuvé. Les 2,8 milliards d'euros restants ont été décaissés en octobre 2016 après l'adoption des mesures définies comme conditions préalables. Au quatrième trimestre 2016, la deuxième évaluation du programme d'aide financière a commencé mais la date de finalisation fixée au 4 décembre n'a pas été respectée. La finalisation de la deuxième évaluation et le décaissement des tranches devraient contribuer à favoriser l'économie réelle et à améliorer les perspectives d'investissement. Au premier trimestre 2017, aucun accord n'avait été trouvé et, à la mi-avril, les négociations de la Grèce avec ses créanciers institutionnels en vue de trouver un accord étaient en cours. La Grèce a accepté de nouvelles mesures d'austérité pour 2019 et 2020 à hauteur d'environ 3,6 milliards d'euros, portant principalement sur le PIB, une réduction des retraites et une baisse du seuil annuel des revenus non imposables. Les nouvelles mesures d'austérité ont été exigées par le FMI qui a rappelé que les objectifs budgétaires, et en particulier les objectifs ambitieux en matière d'excédent budgétaire à partir de 2018, ne pourraient pas être atteints dans les conditions économiques et budgétaires actuelles. Des mesures compensatoires, notamment des allocations sociales, seront intégrées au prochain accord et leur mise en œuvre dépendra de la réalisation des objectifs budgétaires. Suite à ces avancées, la deuxième évaluation devrait être finalisée en mai.

Les éléments ci-dessus ainsi que la poursuite des réformes et les mesures décrites dans la déclaration de l'Eurogroupe du 24 mai 2016 pour favoriser la viabilité de la dette grecque devraient contribuer à l'amélioration progressive de l'environnement économique en Grèce et au retour de taux de croissance économique positifs. Quoique réduit, le risque d'incertitudes futures entourant le contexte économique et financier constitue un facteur de risque majeur et toute évolution défavorable est susceptible d'affecter les activités des filiales de Viohalco en Grèce, ainsi que leurs performances et leur situation locales sur le plan financier.

Il convient de noter que les contrôles de capitaux qui sont en vigueur en Grèce depuis juin 2015 et qui resteront en place jusqu'à la date d'approbation des états financiers n'ont pas empêché les filiales de Viohalco de poursuivre leurs activités sans retards de production et en respectant les délais d'exécution des commandes des clients. Plus précisément, la capacité de production des unités, les coûts de production et les approvisionnements de matières premières n'ont pas été affectés par les contrôles de capitaux et la réduction de la demande intérieure. Par conséquent, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des filiales de Viohalco n'ont pas été perturbés par la situation courante de la Grèce.

Par ailleurs, la solide clientèle des filiales de Cenergy Holdings implantée hors de la Grèce et les infrastructures à l'étranger de ces dernières permettent d'atténuer le risque de liquidité qui peut découler des incertitudes de l'environnement économique en Grèce. L'endettement total des filiales de Cenergy Holdings, qui s'élève à 447 millions d'euros, se compose de 41 % de dettes à long terme et 59 % de dettes à court terme, dont 81 % de crédits accordés par des banques grecques ou leurs filiales à l'étranger et 19 % par des banques internationales et d'autres institutions financières supranationales. Si l'on tient compte des 71 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (soit 27 % de la dette à court terme), la dette nette s'élève à 376 millions d'euros.

Les facilités à court terme consistent principalement en crédits renouvelables, qui sont révisés annuellement, avec des échéances réparties sur l'année, et parmi ces crédits renouvelables, des emprunts à court terme sont conclus avec diverses échéances et sont automatiquement renouvelés à la date d'échéance si nécessaire. Des limites de crédit suffisantes sont en place pour servir les besoins en fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

Cenergy Holdings suit de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adapte en temps opportun sa stratégie commerciale et ses politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur ses activités.

Risque de crédit

Les clients des filiales de Cenergy peuvent manquer à leurs obligations. Le risque de crédit peut être accentué si une partie importante de l'activité est concentrée sur des clients qui sont impactés de manière similaire par des événements survenant simultanément. Ce risque est atténué en imposant un plafond à chaque client afin qu'aucun client ne représente plus de 15 % du chiffre d'affaires total, et en contractant des assurances crédit. Toutefois, étant donné que l'activité de certaines filiales du Groupe (CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) est axée sur les projets, il est possible que ce seuil soit franchi par certaines filiales pendant une courte période. En outre, les filiales du Groupe atténuent le risque de crédit grâce à des contrôles de solvabilité rigoureux effectués par le biais des banques et d'autres notations de crédit, ainsi que par la définition de conditions de paiement et de limites en matière de crédit. Dans la mesure du possible, elles demandent une sûreté réelle ou un autre type de garantie (par exemple, une lettre de cautionnement bancaire) afin de garantir leurs créances.

Elles enregistrent également une provision pour dépréciation représentant la perte estimée en termes de clients et autres créances et d'investissements dans des valeurs mobilières. Cette provision consiste principalement en des estimations de moins-values pour des créances spécifiques.

Risques lié à l'environnement, la santé et la sécurité et à la conformité

Risque lié à l'environnement, la santé et la sécurité

Les activités nocives pour l'environnement peuvent engager la responsabilité des filiales dans le cas de dommages corporels et les exposer à des dommages matériels, à des fermetures de sites ou de parties de sites, à des coûts de retrait, à des dommages et intérêts punitifs et à une attention non souhaitée des médias. Ce risque comprend également la non-conformité potentielle aux licences et réglementations environnementales, ce qui peut se traduire par des amendes et des atteintes à la réputation. En outre, un manquement à fournir un environnement de travail sûr aux salariés peut exposer les filiales à des indemnisations liées à leur responsabilité, à une perte de réputation et à d'autres coûts. Les incidents dans les usines peuvent entraîner des blessures/décès ou le personnel peut souffrir de problèmes de santé liés à des machineries lourdes, des processus de production et des matériaux. Il peut en résulter la perte de personnel et de ressources clés, des poursuites, des amendes, des peines d'emprisonnement, des indemnisations et d'autres implications financières, une atteinte à la réputation et des interruptions des activités. Les filiales ont établi des politiques et procédures exhaustives en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement, pour chaque site individuel. Chaque année, il est procédé à des évaluations des risques approfondies et des examens et audits réguliers sont entrepris pour s'assurer que toutes les mesures préventives existent et sont mises en œuvre correctement pour gérer les risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité.

Risque lié à la conformité

La non-conformité aux exigences des clients, aux politiques et procédures organisationnelles établies ou aux lois et réglementations (y compris les exigences d'inscription à la cote) peut engendrer une baisse de qualité, des coûts de production plus élevés, une perte de revenus, des retards injustifiés, des sanctions, des amendes, etc. En ce qui concerne les obligations liées à ses inscriptions en Bourse, Cenergy a mis en place les structures et procédures nécessaires afin de garantir en permanence leur respect, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions comme la responsabilité des Administrateurs et Dirigeants, les principes de bonne gouvernance, les opérations d'initiés et les conflits d'intérêts. Afin également d'atténuer le risque provenant de défauts réels ou signalés dans leurs produits, les filiales de Cenergy ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines et conservent également une couverture d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations.

SECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable en bref 2016

Le développement durable constitue un élément essentiel de notre stratégie commerciale. Les filiales de Cenergy Holdings proposent des produits et des solutions concurrentielles et s'efforcent de réaliser des résultats en matière de croissance économique et de développement qui créent une plus-value pour les clients et les associés. Plus particulièrement:

Segment Tubes en acier (Corinth Pipeworks S.A.):

Le modèle d'entreprise qui favorise le développement et la croissance de Corinth Pipework intègre des facteurs clés de réussite de la société, tels que : la réactivité face aux tendances du marché, l'innovation, la supériorité technologique et la fiabilité de la chaîne logistique ; tous ces facteurs sont considérés comme des éléments essentiels qui permettent une mise en œuvre efficace de la stratégie commerciale de Corinth Pipeworks. En effet, Corinth Pipeworks est en mesure de gérer tous les aspects de l'exploitation responsable de façon complète et de prendre des décisions qui garantissent son développement durable.

Segment Câbles (Hellenic Cables S.A., Fulgor S.A., Icme Ecab S.A.):

Un des principaux objectifs stratégiques des sociétés du segment Câbles est de s'assurer que le développement durable couvre tous les aspects du fonctionnement et qu'il est appliqué dans toutes les installations. Pour ce faire, et afin de maintenir une performance optimale dans tous les pôles d'activité, les sociétés du segment Câbles opèrent dans le cadre des principes généraux du développement durable en les intégrant dans leurs pratiques et en offrant une approche systématique conçue pour améliorer les trois piliers du développement durable, le développement économique et la protection de l'environnement, tout en encourageant les valeurs d'entreprise socialement responsables.

1. Politique de développement durable

Cenergy Holdings et ses filiales ont adopté une politique de développement durable qui définit les piliers du développement durable et prévoit les types de mesures à prendre pour chacun de ces piliers. Notre engagement en faveur du développement durable est fondé sur cinq piliers essentiels:

- la croissance économique et une bonne gouvernance d'entreprise ;
- des produits et des services de grande qualité - un comportement responsable sur le marché ;
- la santé et la sécurité au travail et le bien-être de nos collaborateurs ;
- la durabilité de l'environnement ;
- le développement des communautés locales.

La politique de développement durable des sociétés Cenergy Holdings est fondée sur des valeurs fondamentales que sont la responsabilité, l'intégrité, la transparence, l'efficacité et l'innovation et elle est définie par la direction des sociétés.

Toutes les sociétés Cenergy Holdings sont déterminées à respecter les points suivants:

- la mise en œuvre de la Politique de développement durable à tous les niveaux et dans l'ensemble des entités opérationnelles ;

- la conformité avec la législation applicable et la mise en œuvre des normes, des politiques, des lignes directrices et des procédures internes, ainsi que d'autres engagements volontaires, découlant d'accords volontaires, contresignés et acceptés ;
- la communication ouverte à double sens, basée sur la transparence, avec toutes les parties prenantes de manière à déterminer et à enregistrer leurs besoins et leurs attentes. L'instauration d'un climat de confiance mutuelle avec les parties prenantes des sociétés est cruciale pour le respect des objectifs en matière de développement durable ;
- la création d'un environnement de travail sain et sûr pour les personnes et les collaborateurs des sociétés ainsi que les tiers éventuellement concernés ;
- la protection des droits de l'homme et la mise en place d'un environnement de travail offrant des conditions d'égalité, exempt de toute discrimination ;
- des efforts continus en vue de réduire l'empreinte écologique, grâce à une attitude responsable et des mesures préventives conformes aux meilleures pratiques internationales afin de réduire et de minimiser l'impact sur l'environnement ;
- la création constante de valeur commune pour toutes les parties prenantes.

2. Implication des parties prenantes

Nous avons identifié au sein de Cenergy Holdings et de ses filiales, les groupes directement ou indirectement touchés, d'une manière positive ou négative, par notre activité économique. Nous avons également déterminé de quelle manière les parties prenantes influent sur notre activité. Par ailleurs, nous reconnaissons que des facteurs tels que le lieu, la portée et la nature de leurs opérations peuvent avoir un impact sur ces groupes.

Le processus visant à déterminer et à classer les parties prenantes de chaque société est basé sur la méthodologie mise au point par la Global Reporting Initiative (GRI). Conformément aux lignes directrices de la GRI, la société tient compte du degré d'influence que chaque groupe de parties prenantes exerce sur chaque société, et inversement, c'est-à-dire le degré d'influence de chaque société sur chaque groupe de parties prenantes.

« Cenergy Holdings et ses sociétés sont déterminées à s'engager aux côtés de leurs parties prenantes et à bien comprendre leurs besoins et leurs attentes »

2.1 Segment Tubes en acier (Corinth Pipeworks S.A.) :

En s'appuyant sur les facteurs ayant une incidence sur les relations de Corinth Pipeworks avec ses groupes de parties prenantes, la société a défini un cadre d'interaction avec chaque groupe de parties prenantes.

Au travers de ses contacts avec les parties prenantes, Corinth Pipeworks appréhende pleinement l'impact de ses opérations sur chaque groupe de parties prenantes. Le dialogue systématique avec toutes les parties prenantes permet à Corinth Pipeworks de gérer efficacement les enjeux sociaux et environnementaux et d'y faire face. Grâce au dialogue, Corinth Pipeworks est également en mesure d'identifier de nouveaux défis et possibilités dès qu'ils se présentent.

Les sociétés du segment Câbles ont également réalisé un recensement des parties prenantes et ont identifié tous les groupes de parties prenantes directement concernés par leurs activités.

2.2 Corinth Pipeworks et les groupes de parties prenantes des sociétés du segment Câbles :

- Actionnaires ;
- Clients ;
- Employés ;
- Fournisseurs ;
- Communautés locales ;
- ONG ;
- État et organismes institutionnels.

L'implication des parties prenantes inclut un large éventail de communications interactives. Les sociétés du groupe Cenergy Holdings fournissent des informations et des données, mais elles tiennent compte également de tout commentaire reçu de la part des parties prenantes afin de répertorier leurs besoins et leurs préoccupations. Les préoccupations, les questions et les besoins importants qui émergent du dialogue avec les parties prenantes sont traités dans les plans d'action de la société afin de promouvoir la coopération et de créer de la valeur commune pour chaque groupe de parties prenantes.

3. Initiatives et normes internationales

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent les lignes directrices fournies par les normes internationales pour développer leurs plans d'action et réaliser leurs rapports annuels sur le développement durable. Les principales normes internationales mises en œuvre sont issues des sources suivantes:

Le cadre de la Global Reporting Initiative

La Global Reporting Initiative (GRI) est l'organisation internationale responsable de l'émission des lignes directrices relatives au reporting sur le développement durable (GRI-G4), les lignes directrices les plus communément utilisées dans l'élaboration des rapports sur le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises dans le monde.

Les principes du Pacte mondial

Corinth Pipeworks ainsi que les sociétés du segment Câbles respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies et font état des actions qu'elles mènent en lien avec les 10 principes dans leurs Rapports annuels sur le développement durable.

4. Analyse pertinente

Les filiales de Cenergy Holdings publient un rapport sur le développement durable qui évalue les questions importantes pour chaque société et définit leur priorité. La compilation du présent rapport sur le développement durable en bref repose sur l'actualisation des enjeux importants des sociétés enregistrées en 2016. Toutes les procédures sont conformes à la Global Reporting Initiative (GRI-G4) et à la norme AA1000 publiée par AccountAbility. L'analyse pertinente réalisée dans le cadre des rapports sur le développement durable de 2016 des filiales de Cenergy Holdings a permis d'établir le tableau ci-dessous:

Enjeux importants par pilier du développement durable :

Gouvernance d'entreprise

Performance économique
Corruption
Questions de concurrence

Marché

Produits et services innovants
Santé et sécurité du client
Étiquetage des produits et des services
Gestion durable de la chaîne logistique

Capital humain

Santé et sécurité des employés
Formation
Prestations d'assurance sociale
Diversité et égalité des chances
Lutte contre la discrimination

Environnement

Gestion des déchets
Droit de l'environnement et réglementation environnementale
Énergie
Consommation d'eau
Émissions

Société

Soutien aux communautés locales
Recrutement au sein des communautés locales
Soutien aux fournisseurs locaux

Externalités

Situation économique grecque
Accroissement de la demande d'énergie renouvelable

La carte sur la pertinence illustre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui sont les plus importants pour notre activité, nos parties prenantes et le degré de leur impact.

Les politiques, les approches et les actions de chacune de nos sociétés concernant ces enjeux importants figurent dans les chapitres correspondants du présent Rapport sur le développement durable en bref.

Cenergy Holdings fait partie du monde de l'énergie

1. Notre portefeuille

Notre portefeuille comprend deux segments d'activité axés sur la demande mondiale croissante de transfert d'énergie, d'énergie renouvelable et de transmission de données :

Corinth Pipeworks est un leader mondial de la fabrication de tubes en acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de profilés creux en acier pour le secteur de la construction. Les sociétés du segment Câbles (**Hellenic Cables, Fulgor et Icme Ecab**) constituent ensemble l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles électriques et de télécommunication ainsi que des câbles sous-marins.

Les produits de Corinth Pipeworks sont employés dans le transport de pétrole, de gaz, d'eau, de CO₂ et de boue ainsi que dans le secteur de la construction. Plus précisément, la société produit :

- des pipelines en mer et à terre pour le transport de pétrole et de gaz ;
- des tubes de revêtement ;
- des profilés creux de structure ;
- des canalisations d'eau.

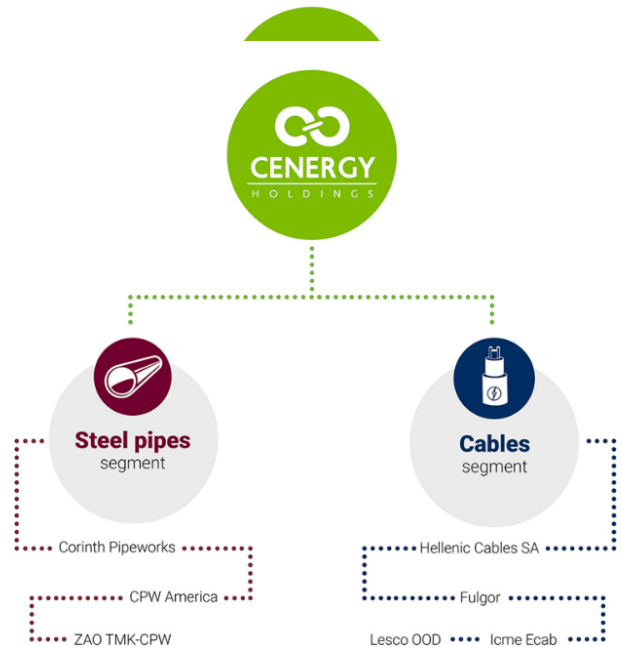
Corinth Pipeworks aspire à devenir un fournisseur de choix pour le secteur de l'énergie et de la construction. Pour ce faire, Corinth Pipeworks vise à surpasser les attentes des clients, en analysant attentivement leurs exigences.

Les sociétés du segment Câbles proposent une large gamme de produits et de solutions technologiques de grande qualité, sur les marchés national et mondial, portant la marque déposée Cablel®. Les sociétés du segment Câbles fabriquent :

- des câbles d'alimentation, des câbles à fibre optique – conducteurs ;
- des câbles de télécommunication et de transmission de données ;
- des câbles d'alimentation et à fibre optique sous-marins ;
- des matières plastiques et des mélanges de caoutchouc ;
- des fils émaillés ;
- des conduites sous-marines souples.

Les filiales de Cenergy Holdings opèrent sur des marchés qui devraient connaître une croissance importante dans les années à venir. En proposant une gamme complète, les sociétés visent à renforcer leur position sur le marché mondial tout en s'assurant une croissance durable au profit de toutes les parties prenantes.

Les activités commerciales de toutes les sociétés couvrent les marchés suivants :



1.1 Transport et distribution d'énergie et énergies renouvelables – Segment Câbles

Les sociétés du segment Câbles offrent une large gamme de produits technologiques de grande qualité, des câbles haute et très haute tension et des câbles souterrains et sous-marins, des conducteurs aériens et des solutions clés en main pour :

- interconnexions de systèmes insulaires et continentaux ;
- connexions de réseaux entre différents pays ;
- câbles terrestres et conducteurs aériens pour systèmes de transmission ;
- interconnexions pour parcs éoliens en mer/terrestres ;
- projets d'énergies renouvelables ;
- plateformes pétrolières et gazières ;
- franchissements de courte distance, par exemple un fleuve, un canal, un fjord, etc. ;
- alimentation électrique d'industries lourdes.

Les sociétés du segment Câbles fabriquent par ailleurs des conducteurs électriques et des câbles électriques basse et moyenne tension destinés aux réseaux de distribution d'énergie électrique pour :

- gestionnaires d'énergie électrique ;
- services publics ;
- industries ;
- applications pour énergies renouvelables ;
- réseaux de transport ferroviaire ;
- bâtiments.

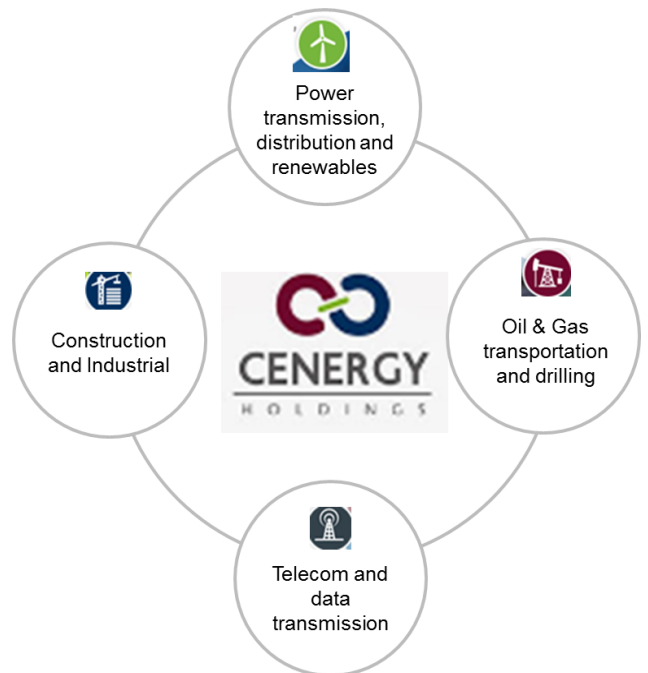
Sur tous ces marchés, les sociétés du segment Câbles proposent également les services suivants:

- applications personnalisées ;
- solutions clés en main
- applications de supervision ;
- assistance techniques ;
- solutions logistiques ;
- formation ;
- pièces détachées ;
- installations ;
- réparations et remplacements ;
- essais de réception in situ.

Télécommunications et transmission de données – segment Câbles

Cablel® Hellenic Cables a lancé son activité de production de câbles de télécommunication en 1962. Actuellement, les sociétés fabriquent une gamme complète de câbles de télécommunication en Grèce et en Roumanie, comprenant :

- des câbles de télécommunication en cuivre et à fibre optique destinés à un usage intérieur ou extérieur, sous-marin, souterrain ou aérien ;
- des câbles de mesure et de contrôle ;



- des câbles de chemin de fer, de signalisation et pilotes ;
- des câbles de transmission de données.

Les câbles de télécommunications et de transmission de données sont utilisés dans de nombreuses applications:

1.2 Transport de pétrole et de gaz et forage - Corinth Pipeworks

Corinth Pipeworks fabrique et distribue des produits de qualité supérieure sur le marché mondial et les marchés nationaux. Les produits de la société se distinguent par leurs caractéristiques techniques et peuvent être adaptés aux exigences spécifiques des clients.

Opérant selon le principe de « guichet unique », Corinth Pipeworks est à même de fournir aux clients des solutions globales, combinant efficacement des produits à grande valeur ajoutée et des services spécialisés.

1.3 Construction et industrie - Corinth Pipeworks

Corinth Pipeworks approvisionne le marché de la construction métallique avec succès, en offrant une large gamme de tubes de structure et de profilés creux de section carrée, rectangulaire ou ronde, principalement utilisés dans des applications architecturales, industrielles et d'infrastructures.

Autres applications

Corinth Pipeworks propose aussi des produits pour :

- ✓ réseaux d'eau et de boues : tubes en acier, tuyaux en polyéthylène souples statiques et dynamiques pour usage sous-marin, tubes en acier blindé utilisés dans le transport de l'eau et d'autres liquides pour consommation finale.
- ✓ Extraction et excavation : tubes en acier pour le transport de concentré de minéraux provenant de mines et à destination d'installations de traitement et de boues.

2. Gestion de la qualité

Nos filiales surveillent la qualité des produits à l'aide de systèmes de mesure internes et externes. Les sociétés adhèrent à une politique de gestion de la qualité, conformément aux exigences de la norme EN ISO 9001.

Corinth Pipeworks et les sociétés du segment Câbles ont fait leurs preuves en matière de satisfaction du client ; elles ont mis en place des procédures leur permettant de bien comprendre les besoins des clients et d'y répondre. Nos sociétés suivent des politiques et des procédures spécifiques afin d'identifier et de traiter les risques et les opportunités en conformité avec le produit. De plus, elles contrôlent et évaluent toutes les données liées à la mise en œuvre des procédures de qualité.

Plus précisément, les filiales de Cenergy Holdings :

- fabriquent des produits et fournissent des services qui sont conformes et surpassent les exigences et les attentes des clients ;
- investissent dans la recherche, le développement et l'innovation ;
- contrôlent systématiquement les besoins et les exigences des clients et améliorent sans cesse les systèmes de gestion de la qualité ;
- veillent à la formation continue de leurs employés ;
- définissent des objectifs de qualité mesurables, régulièrement contrôlés par la direction elle-même.

Les filiales de Cenergy Holding fournissent des solutions efficaces grâce à l'innovation et à la technologie.

2.1 Étiquetage des produits et information responsable

Corinth Pipeworks et les sociétés du segment Câbles appliquent des normes de fabrication spécifiques tout au long du processus de production, en étiquetant correctement les produits de manière à permettre leur traçabilité et leur identification. Aussi, tous les produits portent des marques de conformité et des licences de marques émises par des organismes de certification reconnus à l'échelle internationale.

Tous les produits livrés aux clients portent notamment un certificat de qualité obtenu conformément aux normes internationales (EN/ISO). Le certificat en question confirme les spécifications du processus de fabrication, les matières premières utilisées et le produit final.

Selon les spécifications des contrats, les produits peuvent également être accompagnés d'un recueil de données sur les essais réalisés. De plus, les clients reçoivent également des instructions écrites pour le transport, le stockage et l'utilisation de nos produits.

3. Service après-vente

Dans l'environnement en mutation rapide qui est le leur, les filiales de Cenergy Holdings ont adopté une philosophie axée sur le client. Les sociétés fondent leur approche client stratégique sur une communication constante et des solutions personnalisées.

Gestion des plaintes

Les filiales de Cenergy Holdings disposent d'un processus structuré de gestion des plaintes pour collecter et traiter les questions et les plaintes. Ce processus permet aux sociétés d'examiner leur efficacité organisationnelle, de renforcer l'expérience client et d'établir un lien entre la satisfaction du client et les objectifs commerciaux. Par conséquent, toutes nos sociétés peuvent utiliser un système efficace de traitement des plaintes.

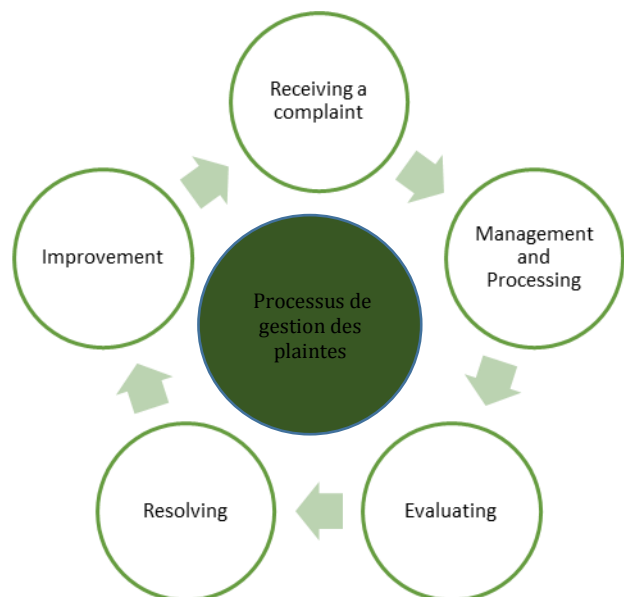
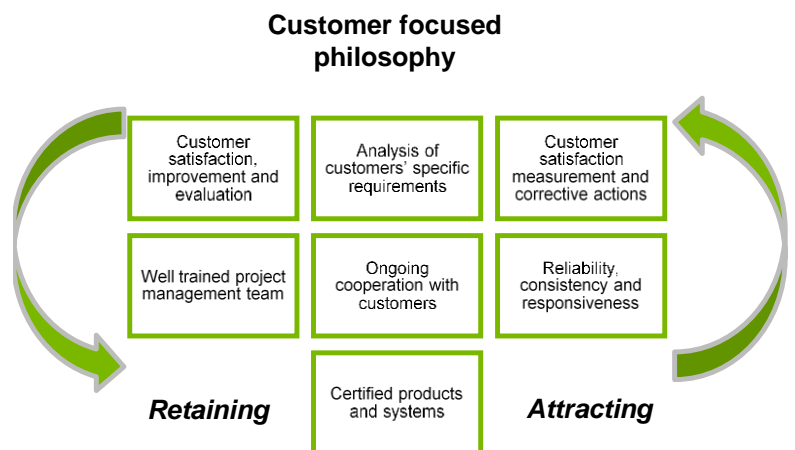
4. Innovation et technologie

La recherche et le développement, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies dans le processus de production, font partie intégrante de l'activité principale de nos sociétés.

Nos filiales cherchent avant tout à développer des produits nouveaux, innovants et d'une grande valeur ajoutée et à investir dans les technologies de pointe afin de fournir des solutions efficaces et d'optimiser les processus opérationnels.

Corinth Pipeworks et les sociétés du segment Câbles collaborent et échangent leur savoir-faire avec des établissements universitaires reconnus au niveau international, des centres de recherche, des laboratoires certifiés et des sociétés pionnières à l'échelle mondiale.

Corinth Pipeworks



De par son orientation sur les développements technologiques et grâce à des investissements permanents, Corinth Pipeworks se positionne au premier rang du secteur du pétrole et du gaz.

Meilleure pratique: développement de savoir-faire pour la fabrication de tubes offshore soumis à un allongement plastique lors de l'installation.

La pose à l'aide de dévidoirs est une méthode utilisée pour l'installation de pipelines en mer, phase durant laquelle les tubes sont soumis à un allongement plastique qui nuit à leurs propriétés mécaniques. Cette méthode est jugée plus rentable que d'autres (pose en S, pose en J) car le pipeline est soudé à terre.

Corinth Pipeworks a réalisé d'importants tests internes ainsi que des analyses dans le laminoir ERW/HFI (soudage par résistance électrique/induction haute fréquence), dans le respect d'exigences sévères fixées dans des normes et des spécifications internationales. Grâce au savoir-faire développé et en exploitant les résultats obtenus, Corinth Pipeworks a entrepris pour la première fois en 2015 un projet visant à installer des tubes ERW/HFI à l'aide de la méthode des tubes sur dévidoir. Les tubes ont été fabriqués et livrés au cours du premier trimestre de 2016.



4.2 Les filiales du segment Câbles

L'utilisation de processus de pointe en matière de R&D, combinée à l'utilisation de technologies innovantes dans le processus de production, ont renforcé l'avantage concurrentiel du Groupe Cablel® Hellenic Cables.

La société recherche activement des opportunités de participer à des groupes de transfert de compétences. En témoigne par exemple la participation du Groupe au programme européen Tanocomp, un projet d'une durée de deux ans financé par l'UE dans le cadre du Programme d'apprentissage tout au long de la vie, mis en œuvre par l'intermédiaire d'une joint venture comprenant les partenaires suivants :

- Steinbeis – Europa – Zentrum ;
- Aitiip Centro Tecnologico ;
- Marketmentor LTD ;
- Glonatech Global Nanotechnologies.



Meilleure pratique : laboratoire de polymères de pointe dans l'usine d'Oinofyta.

Dans le cadre de ses activités, le laboratoire de polymères réalise des essais chimiques spécialisés en rapport avec le contrôle de la qualité de matériaux d'isolation (XLPE) pour câbles haute / très haute tension et câbles sous-marins (matières premières, processus de production et évaluation des produits finaux), ainsi que d'autres polymères.

5. Fournisseurs

Corinth Pipeworks ainsi que les sociétés du segment Câbles font appel à des milliers de fournisseurs pour obtenir les matériaux et les services nécessaires à la production.

La qualité des matières premières étant étroitement liée à la qualité du produit final, et donc à la satisfaction du client, les fournisseurs sont considérés comme des partenaires précieux et font partie intégrante des activités de la société. Les sociétés font uniquement appel à des fournisseurs qui répondent à des critères spécifiques et objectifs, tels que la grande qualité des matériaux, le délai de livraison, des prix compétitifs, etc.

Nos sociétés bâtissent des relations fondées sur la confiance avec des fournisseurs réputés

5.1 Évaluation des fournisseurs

Chaque nouveau fournisseur est évalué soigneusement avant toute collaboration, tandis que les fournisseurs en place sont réévalués régulièrement. L'évaluation est basée sur des principes de transparence, de dignité et de méritocratie.

Les sociétés ont mis en place des annuaires de fournisseurs approuvés. Les fournisseurs approuvés peuvent faire l'objet de contrôles sur place visant à garantir la conformité avec les procédures définies, les spécifications techniques convenues et la qualité des matières premières.

Chaque fournisseur doit respecter les critères objectifs requis, tels que:

- la mise en œuvre de la norme ISO 9001:2008 relative au système de gestion de la qualité ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale conformément à la norme ISO 14001:2004 ;
- la conformité avec le règlement européen REACH.

Au sein de Cenergy Holdings, nous avons adopté un nouveau Code de conduite des fournisseurs qui définit les conditions de base imposées par la Société et ses filiales (et les sociétés affiliées) à leurs fournisseurs de marchandises et de services et à leurs sous-traitants, en matière de responsabilité envers leurs parties prenantes et l'environnement.

Le Code de conduite des fournisseurs et le Code de déontologie de la société constituent une très bonne base pour instaurer la confiance, un élément essentiel pour notre réussite commerciale durable.

Les filiales de Cenergy Holdings ont établi un Code de conduite des fournisseurs spécifique. Ce code de conduite définit les obligations de base imposées par la Société et ses filiales à leurs fournisseurs de marchandises et de services et à leurs sous-traitants, en matière de responsabilité envers leurs parties prenantes et l'environnement. Les filiales de Cenergy Holdings fournissent des produits et des services de grande qualité, mais elles s'engagent aussi à exercer leurs activités professionnelles en conformité avec les lois et les règlements et à s'appuyer sur des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité.

Chapitre: Capital humain

Les personnes sont le moteur de la croissance et du développement économique des filiales de Cenergy Holdings. Guidé par des valeurs communes, l'ensemble du personnel met l'accent sur l'excellence opérationnelle et s'efforce de s'adapter aux nouveaux besoins énergétiques mondiaux en matière d'énergie, de transfert, de télécommunications et de construction.

1. Le code déontologique de Cenergy Holdings

Cenergy Holdings et ses filiales adoptent le Code de déontologie en tant qu'outil indispensable à la création d'une culture d'entreprise forte et à la promotion de conditions de travail qui favorisent l'évolution des personnes et l'excellence au travail.

Le Code déontologique inclut des principes fondamentaux, des procédures, des lignes directrices et des valeurs d'entreprise qui guident les activités de l'entreprise et influencent des décisions et des pratiques quotidiennes. Il décrit en outre les types de comportements au travail que les employés des filiales de Cenergy Holdings doivent adopter, en mettant l'accent sur le comportement éthique, l'intégrité, l'honnêteté, la transparence et la conduite professionnelle.

L'application du Code garantit que l'ensemble du personnel, à tous les niveaux, respecte les principes et les valeurs de Cenergy Holdings.

« Nous savons que les personnes sont le principal atout. »

Le code de déontologie a été élaboré conformément à la norme ISO 26000 : lignes directrices internationales relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, aux 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



2. Un employeur de choix

Cenergy Holdings et ses filiales considèrent la participation de leurs collaborateurs comme un facteur décisif dans la réalisation de leurs objectifs et priorités. De ce fait, elles s'efforcent de maintenir un excellent environnement de travail dont les principes sont les suivants:

- attirer et conserver les talents ;
- la formation continue ;
- égalité des chances et respect des droits de l'homme ;
- une politique du libre accès ; et
- une politique de rémunération et des avantages sociaux équitables.

Les filiales de Cenergy Holdings souhaitent devenir un « employeur de choix » pour les 1 260 personnes qu'elles emploient actuellement comme pour les futurs talents qu'elles souhaitent attirer.

Répartition des employés par sexe

| Corinth Pipeworks | | |
|-------------------|------------|------------|
| | 2015 | 2016 |
| Hommes | 393 | 403 |
| Femmes | 36 | 37 |
| Total | 429 | 440 |

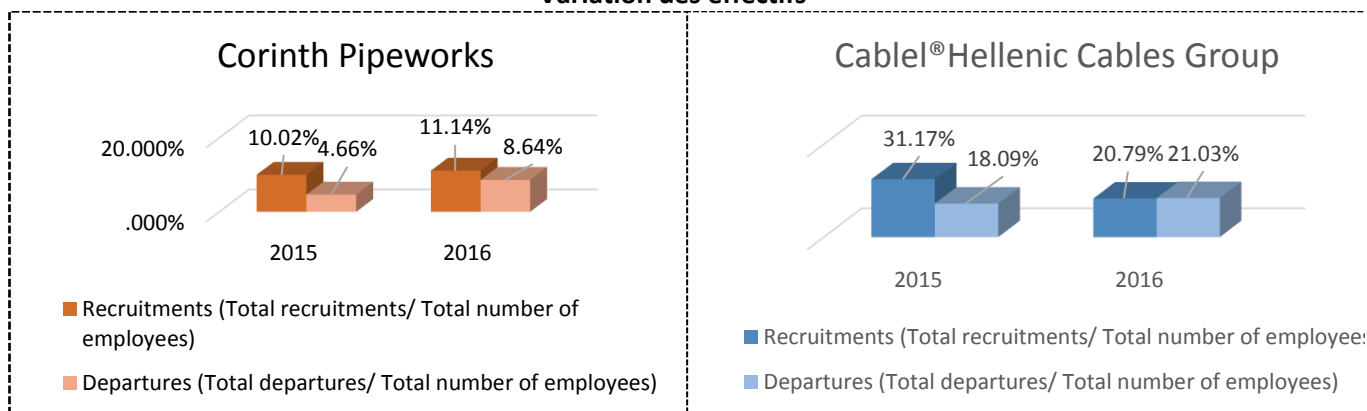
| Sociétés du segment Câbles | | |
|----------------------------|--------------|--------------|
| | 2015 | 2016 |
| Hommes | 979 | 1,081 |
| Femmes | 160 | 179 |
| Total | 1,139 | 1,260 |

2.1 Attirer et conserver les talents

Les sociétés Cenergy Holdings aspirent à garder des employés et des cadres hautement expérimentés et consacrent, pour ce faire, beaucoup de temps et d'efforts à attirer et à recruter des personnes motivées, dotées de compétences et de savoir-faire.

Elles offrent des possibilités d'avancement professionnel et de perfectionnement, approuvent la notion d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et se caractérisent par une culture d'entreprise forte. Ces éléments constituent les fondements de l'avantage concurrentiel de nos sociétés et contribuent à la satisfaction des employés. À titre d'exemple, l'ancienneté moyenne des employés de la société Hellenic Cables est de 16 ans, ce qui atteste de l'engagement de la société envers la satisfaction des employés. Par ailleurs, en 2016, au vu de ses besoins de personnel, Corinth Pipeworks est allée de l'avant et a recruté deux fois le nombre de personnes qui ont quitté leur poste, et ce malgré l'instabilité économique générale qui régnait en Grèce.

Variation des effectifs

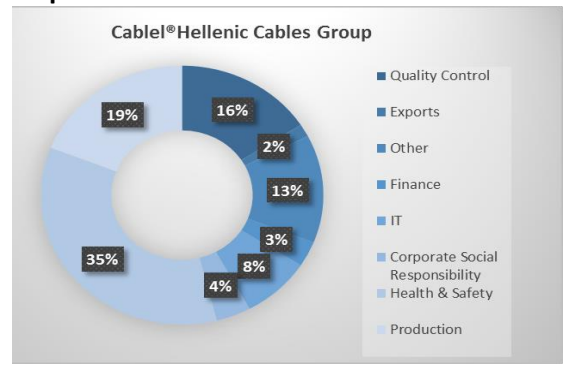
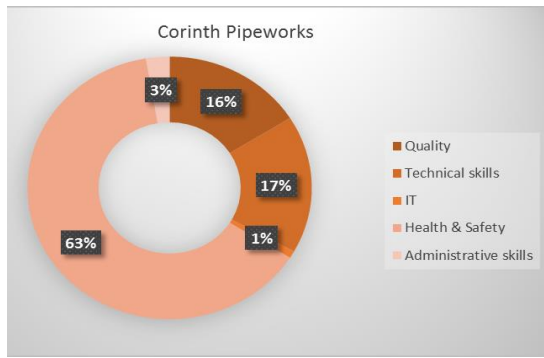


2.2 Formation continue

Les filiales de Cenergy Holdings favorisent le perfectionnement continu des aptitudes et des compétences professionnelles des employés. Elles proposent des programmes de formation et de perfectionnement axés sur

les besoins individuels des employés et optimisent ainsi leur productivité. Ainsi, en 2016, la moyenne des heures de formation par employé de la société Corinth Pipeworks était de 7,2 et de 9,94 pour la société Hellenic Cables.

Nombre de séminaires par thème en 2016



Formations par sexe et niveau hiérarchique en 2016

| Corinth Pipeworks | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|------------|----------------|--|------------|------------|
| | Number of training hours | | | Average of training hours by employees' category | | |
| | Men | Women | Total | Men | Women | Total |
| Directors | 171 | 0 | 171 | 13.15 | 0.00 | 12.2 |
| Managers | 263 | 0 | 263 | 9.07 | 0.00 | 8.00 |
| Administrative staff and | 2,547.5 | 180 | 2,727.5 | 7.06 | 0.5 | 6.9 |
| Total | 2,981.5 | 180 | 3,161.5 | 7.4 | 4.9 | 7.2 |

| Cable® Hellenic Cables Group | | | | | | |
|------------------------------|--------------------------|------------|---------------|------------------------------|-------------|-------------|
| | Number of training hours | | | Average of training hours by | | |
| | Men | Women | Total | Men | Women | Total |
| Directors | 556 | 0 | 556 | 27.80 | 0.00 | 27.80 |
| Managers | 3,290 | 87 | 3,377 | 41.13 | 4.35 | 33.77 |
| Administrative staff | 795 | 416 | 1,211 | 9.24 | 6.82 | 8.24 |
| Supervisors and workforce | 7,033 | 350 | 7,383 | 7.86 | 3.57 | 7.44 |
| Total | 11,674 | 853 | 12,527 | 10.80 | 4.77 | 9.94 |

2.3 Égalité des chances et respect des droits de l'homme

Nos sociétés s'efforcent de garantir un environnement de travail équitable, en mettant l'accent principalement sur l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme.

Égalité des chances

Les relations avec les employés sont fondées sur l'égalité des chances en matière d'emploi et visent à maintenir un environnement de travail équitable et basé sur le mérite. Le recrutement et l'évolution professionnelle reposent strictement sur les qualifications et la performance, sans qu'aucune discrimination ne soit faite en termes de genre, nationalité, âge, situation de famille ou autres caractéristiques.

« Les filiales de Cenergy Holdings adoptent des mesures décisives pour faire respecter le principe d'égalité des chances pour tous les employés et s'opposent à toute forme de discrimination. »

Droits de l'homme

Cenergy Holdings et ses filiales reconnaissent et respectent les droits des employés, garantissent un salaire égal et respectent la diversité et les droits de l'homme protégés sur le plan international. Nous ne tolérons pas la discrimination, le travail des enfants ou le travail forcé, ni aucune forme de harcèlement, en appliquant les principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme.

« Nous condamnons la violation des droits de l'homme sous toutes ses formes. »

Il n'existe aucun registre ou compte rendu d'incident ou plainte concernant la diversité. Aucun incident concernant le travail des enfants ou le travail forcé, ou toute forme de harcèlement, n'a eu lieu dans l'une ou l'autre des filiales de Cenergy Holdings.

2.4 Politique de libre accès

Les filiales de Cenergy Holdings communiquent ouvertement et de manière interactive avec les employés, dans le cadre d'entretiens fréquents individuels ou de discussions en équipe ainsi que dans le cadre de réunions d'organisation plus importantes. Le système interne de communication facilite les échanges d'informations et d'idées, favorise la confiance mutuelle et le respect, améliore le travail d'équipe et crée une culture d'entreprise forte. Nos sociétés utilisent les canaux de communication interne suivants:

- des réunions du personnel régulières (quotidiennes ou hebdomadaires) ;
- mise à disposition d'informations exactes et à jour sur les politiques et les procédures, ainsi que des mises à jour sur un éventail de questions et d'initiatives de l'entreprise sur l'Intranet, mis à la disposition de tous les employés ;
- tableaux d'affichage dans les infrastructures de production ;
- procédures d'évaluation ;
- événements annuels (fête du nouvel an, etc.).

2.5 Politique de rémunération et avantages sociaux équitables

Chez Cenergy Holdings, nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail attrayant. Ainsi, toutes nos sociétés offrent des salaires équitables et des avantages sociaux supplémentaires à tous les employés. Les avantages sociaux supplémentaires offerts aux employés sont axés sur la promotion d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et visent à renforcer les niveaux de satisfaction des employés. Les avantages sociaux ne se limitent pas aux dispositions de la législation actuelle et ils s'appliquent indistinctement à tous les employés de nos sociétés, indépendamment du type de contrat. Ces derniers comprennent:

- une couverture médicale et hospitalière supplémentaire ;
- une assurance vie ;
- le financement de programmes postuniversitaires ;
- la couverture financière des incapacités de travail temporaires ou permanentes ;
- des chèques-cadeaux de Noël pour les enfants de tous les employés (jusqu'à l'âge de 12 ans) ;
- un plan d'épargne.

3. Santé et sécurité au travail

Les filiales de Cenergy Holdings reconnaissent l'importance de la santé et de la sécurité des employés et, par conséquent, assument l'entière responsabilité du maintien d'un lieu de travail sain et sûr, en évitant les risques d'accident, de blessure et d'exposition à des dangers pour la santé et des maladies professionnelles.

Nous adoptons une démarche uniforme en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité, qu'elles soient liées aux activités de nos sociétés, à des contrats, à la production ou à l'utilisation finale des produits. Nos sociétés s'efforcent également de promouvoir une culture commune parmi les employés et les partenaires en matière de santé et de sécurité.

Politique en matière de santé et de sécurité (extrait)

La protection et la promotion de la santé et de la sécurité au travail font partie intégrante de nos pratiques commerciales. Nos sociétés s'engagent à :

- fabriquer des produits et fournir des services de manière à assurer la prévention d'accidents et de maladies professionnelles ;

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail ;
- fournir les ressources et les autorisations nécessaires à l'intégration d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (OHSMS) et une formation continue du personnel et des partenaires commerciaux afin d'améliorer leurs connaissances en matière de santé et de sécurité ;
- identifier et évaluer les risques et estimer leur impact de manière à prendre des mesures préventives pour les éliminer ;
- contrôler la performance en matière de santé et de sécurité afin de favoriser une amélioration permanente ;
et
- favoriser la participation de l'ensemble des employés, en les encourageant à présenter des propositions visant à améliorer la performance en matière de santé et de sécurité au travail.

3.1 Système de gestion de la santé et de la sécurité

Nos sociétés ont adopté une approche systématique dans le domaine des questions de santé et de sécurité, en faisant appel à des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (OHSMS). Ces systèmes sont audités et certifiés conformément à la norme internationale OHSAS 18001.

Comités d'hygiène et de sécurité

Le bon fonctionnement de la norme OHSAS est soutenu par des comités d'hygiène et de sécurité, constitués pour gérer toutes les questions pertinentes. Les comités se réunissent régulièrement et sont responsables du traitement des questions quotidiennes de santé et de sécurité. Nos sociétés ont mis en place des comités d'hygiène et de sécurité séparés pour chaque unité de production. La composition des comités est destinée à assurer une pleine représentation (100 %) des employés.

Processus de gestion d'incidents

Les incidents sont intégralement gérés par le biais des procédures OHSMS appropriées afin d'éviter la récurrence d'incidents, de réduire leur nombre dans le temps et, à terme, de les éliminer. L'implémentation du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (OHSMS) soutient notre objectif qui consiste à améliorer nos résultats de manière permanente, tout en s'efforçant d'établir la prévention en tant que norme de comportement.

Les procédures sont pleinement conformes à la législation pertinente relative à l'enregistrement et à la divulgation d'accidents et de maladies sur le lieu de travail et respectent les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

« Notre objectif final : “ zéro accident ” dans tous les domaines d'activité ».

3.2 Prévention en matière de santé et de sécurité et formation systématique

Programme de prévention en matière de santé et de sécurité

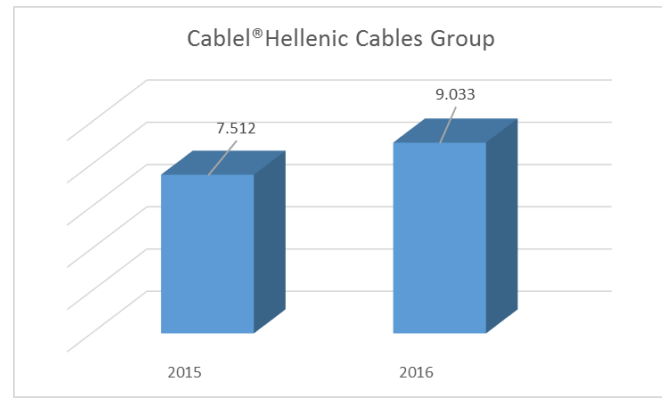
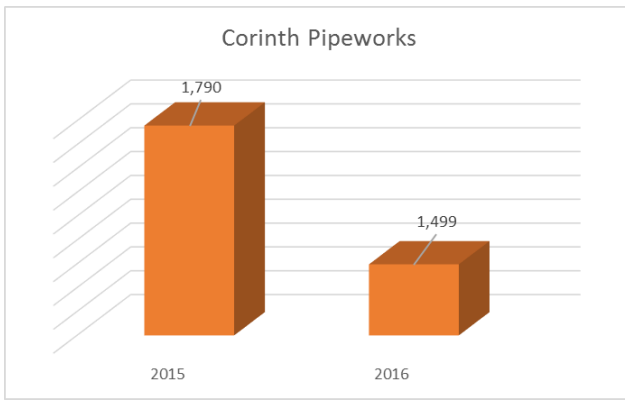
Le programme de prévention mis au point pour la santé et la sécurité dans nos sociétés comprend deux catégories distinctes d'actions : les actions de prévention dans le domaine de la santé et les actions de prévention dans le domaine de la sécurité. Au cours de 2016, les filiales de Cenergy Holdings ont pris des mesures et mis en œuvre différentes actions dans les deux catégories.

Formation systématique

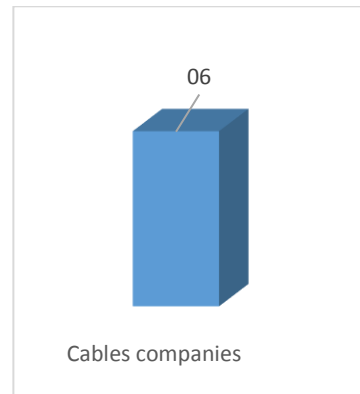
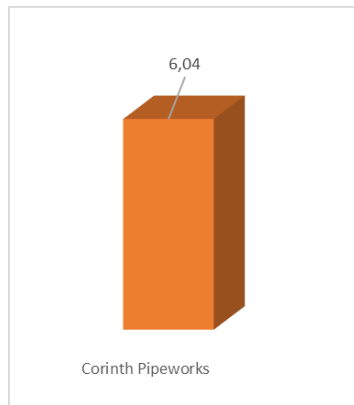
Nos sociétés estiment qu'il est primordial pour l'ensemble des employés de disposer des connaissances appropriées sur les questions de santé et de sécurité. À cette fin, nos sociétés assurent une formation systématique en matière de santé et de sécurité à tous les employés. La formation continue crée et entretient le sentiment de sécurité et sensibilise davantage les employés à la prévention des accidents au travail.

Les sujets traités dans la formation sont préparés conformément aux exigences de l'OHSMS et d'après les analyses des indicateurs de santé et de sécurité. Par conséquent, ils peuvent varier d'une année sur l'autre.

Nombre total d'heures de formation consacré aux questions de santé et de sécurité

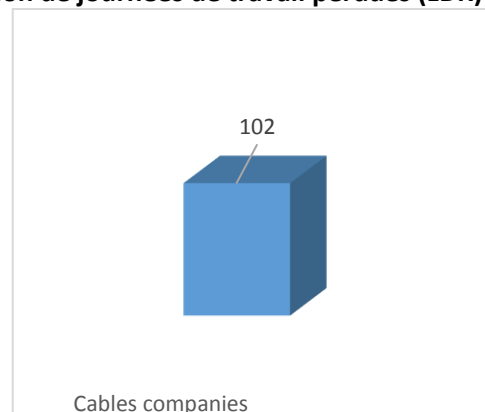
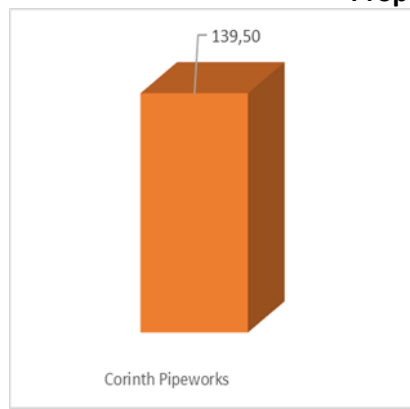


Fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR)



Cables companies : Filiales du segment Câbles

Proportion de journées de travail perdues (LDR)



Cables companies : Filiales du segment Câbles

3.3 Investissement en faveur de la santé et la sécurité

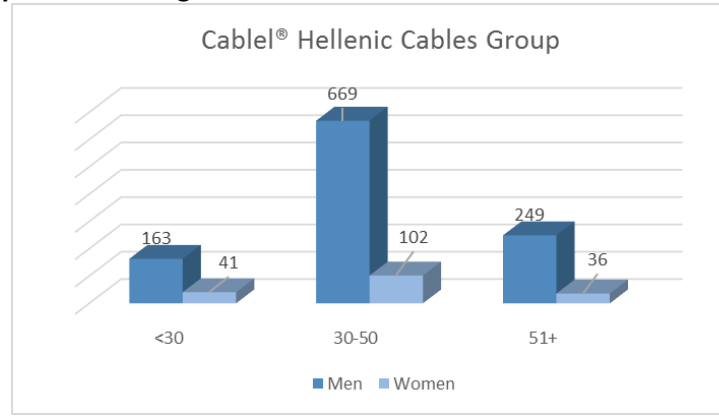
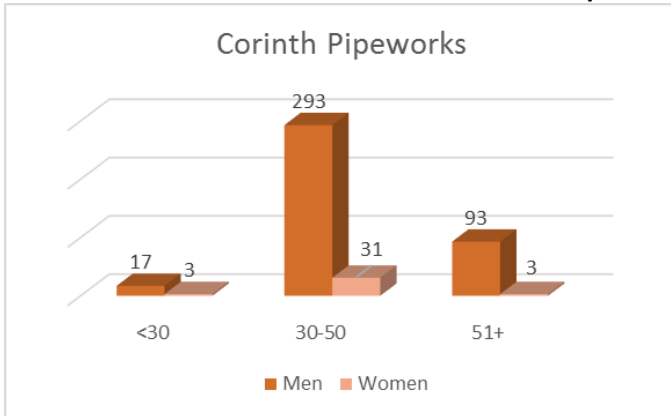
Les investissements font partie de notre engagement à fournir aux employés un environnement de travail sain et sûr. Nos sociétés investissent dans des programmes de formation et de prévention, mais aussi dans des infrastructures, des matériaux et des équipements. En 2016, les investissements totaux des filiales de Cenergy Holdings dans la santé et la sécurité se sont maintenus à des niveaux élevés afin de soutenir l'amélioration permanente et la gestion efficace des questions liées à la santé et à la sécurité.

Étude de cas: mise en place du système 5S

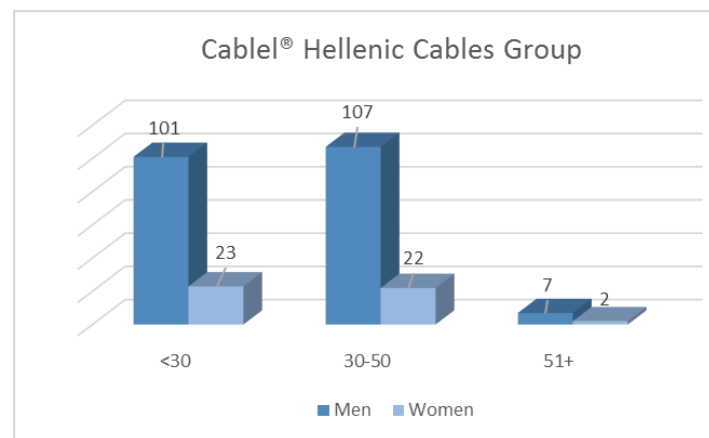
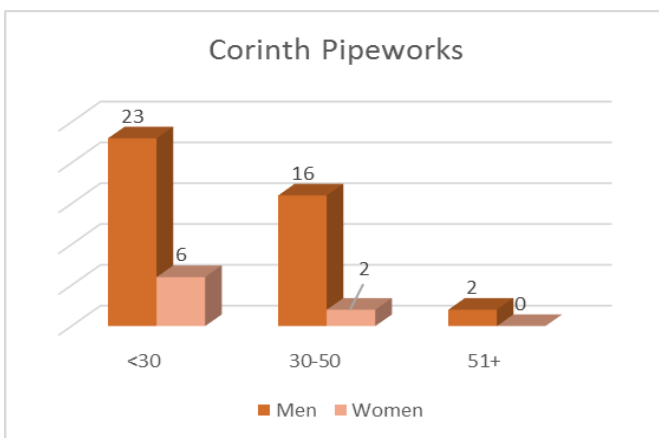
Depuis 2014, les filiales de Cenergy Holdings ont progressivement mis en place le système 5S dans leurs locaux. Le programme promeut la sécurité au travail, grâce au travail d'équipe, tout en améliorant la productivité. Les étapes du programme, ainsi que leur taux de mise en œuvre, ont été adaptés aux besoins de chaque unité de production.

4. Données relatives aux ressources humaines

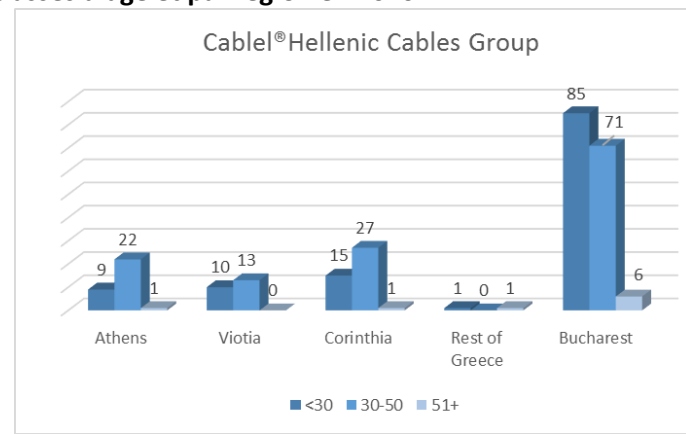
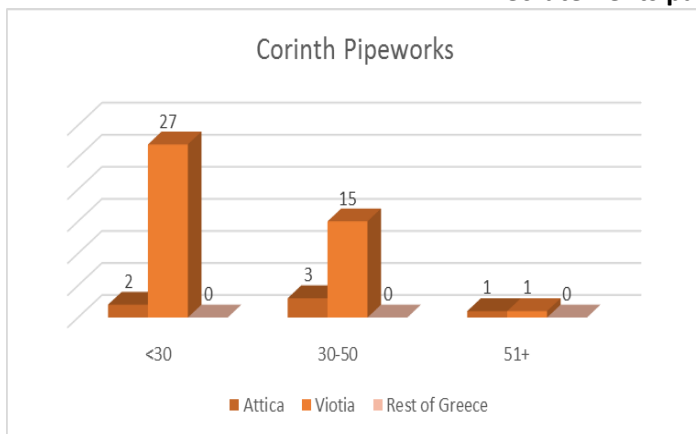
Répartition par classes d'âge en 2016



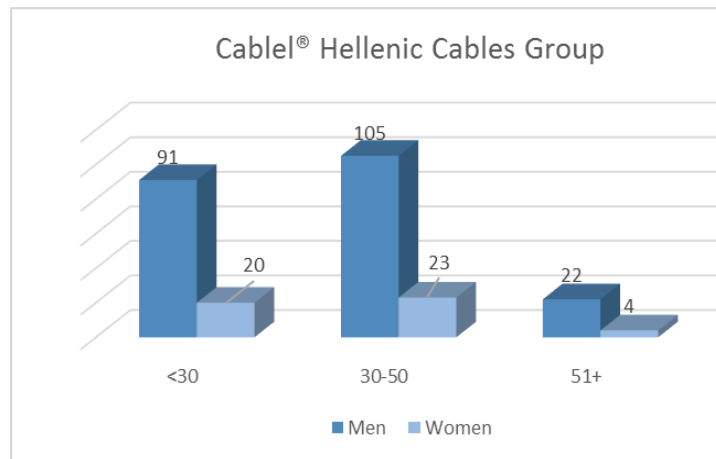
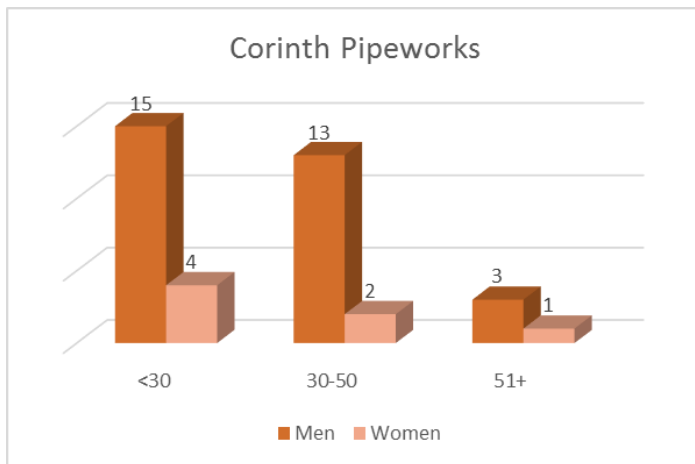
Recrutements par classes d'âge et par sexe en 2016



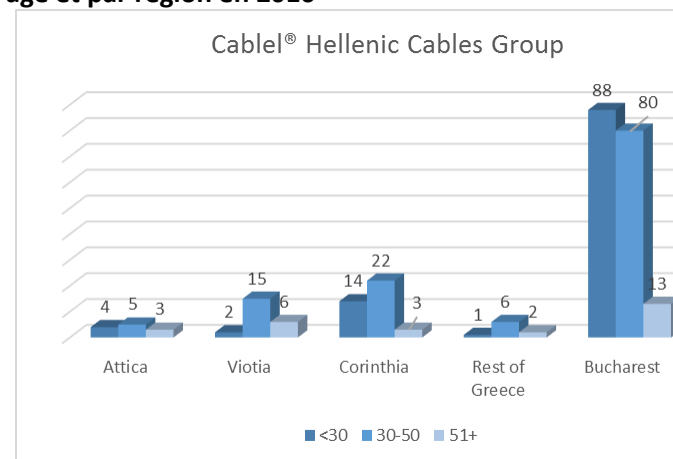
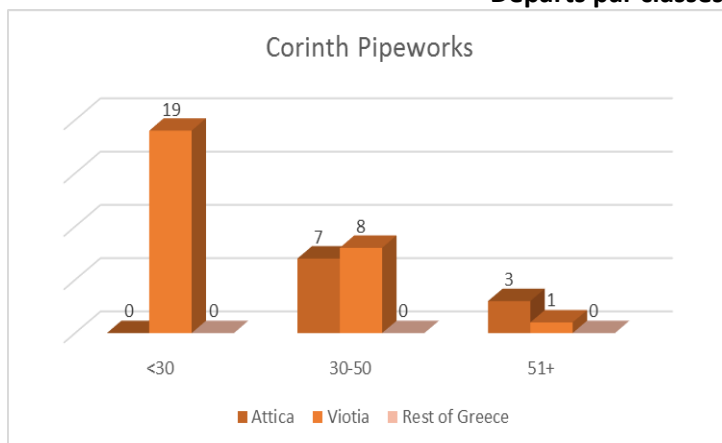
Recrutements par classes d'âge et par région en 2016



Départs par classes d'âge et par sexe en 2016



Départs par classes d'âge et par région en 2016



Répartition par niveaux hiérarchiques

| Niveaux hiérarchiques | 2016 | | |
|--|--------------|------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Total |
| Corinth Pipeworks | | | |
| Administrateurs | 13 | 1 | 14 |
| Dirigeants | 29 | 4 | 33 |
| Personnel administratif et commerciaux | | | |
| Superviseurs et main-d'œuvre | 361 | 32 | 393 |
| Total | 403 | 37 | 440 |
| Sociétés du segment Câbles | | | |
| Administrateurs | 20 | 0 | 20 |
| Dirigeants | 80 | 20 | 100 |
| Personnel administratif et commerciaux | 86 | 61 | 147 |
| Superviseurs et main-d'œuvre | 895 | 98 | 993 |
| Total | 1.081 | 179 | 1.260 |

Approche et politique en matière d'environnement

1. *Politique environnementale*

Les filiales de Cenergy Holdings misent sur un fonctionnement responsable et, par conséquent, elles s'engagent à diminuer leur impact sur l'environnement. Cenergy Holdings et ses filiales ne se limitent pas à respecter les normes et les règlements actuels en matière d'environnement; elles s'efforcent constamment de diminuer leur empreinte écologique, en utilisant les ressources naturelles de manière responsable, en réduisant leurs émissions et en encourageant le recyclage.

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent un système intégré de gestion de l'environnement dans chaque infrastructure de production. Ce système est contrôlé et certifié conformément aux lignes directrices de la norme internationale ISO 14001.

De plus, en appliquant le principe de précaution, nos sociétés visent à réaliser leurs objectifs environnementaux et à contribuer de manière positive à la lutte contre le changement climatique.

Les filiales de Cenergy Holdings misent sur la responsabilité environnementale, comme le démontre la Politique environnementale, qui est fondée sur les principes suivants:

Fonctionnement responsable

Être conscient de l'impact environnemental de nos activités, prendre des mesures de précaution afin de l'atténuer et éviter des incidents environnementaux.

Transparence

Établir un dialogue ouvert sur les questions environnementales avec l'ensemble des parties prenantes, les organismes publics ou non gouvernementaux, les établissements universitaires et les communautés locales.

Amélioration constante

S'efforcer en permanence d'améliorer la performance environnementale de toutes les activités et réduire l'empreinte écologique.

4. Conformité avec toutes les lois en vigueur

Les activités de nos sociétés respectent l'ensemble des lois et règlements de l'UE et nationaux applicables en matière d'environnement. De plus, les restrictions concernant les émissions établies par des autorisations environnementales sont toujours observées.

Coopération avec des sociétés agréées

Les filiales de Cenergy Holdings exigent des fournisseurs de services de gestion des déchets (collecte, transport, utilisation et élimination) qu'ils obtiennent un agrément pertinent et appliquent des pratiques de gestion conformes aux lois actuelles.

Formation

Les employés bénéficient systématiquement d'une formation et d'équipement leur permettant de devenir de véritables gardiens de la politique environnementale et de contribuer de manière active à l'évolution des systèmes de gestion de l'environnement.

Les filiales de Cenergy Holding respectent toutes les lois applicables en matière d'environnement et utilisent des systèmes de gestion de l'environnement dans toutes les installations de production

2. Amélioration de la performance environnementale

Pratiques relatives à la protection de l'environnement

Guidées par la politique environnementale et le système de gestion de l'environnement, les filiales de Cenergy Holdings prennent des mesures décisives afin de réduire l'empreinte écologique, en mettant en œuvre différents programmes et activités.

Les initiatives de **Corinth Pipeworks** en matière d'environnement ont pour objectif de:

- limiter les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'électricité et d'énergie thermique ;
- réduire les émissions de CO₂ lors du transport de produits, provenant de matières premières et lors du transport du personnel ;
- limiter la consommation d'eau ;
- gérer correctement tous les types de déchets en employant les critères du développement durable.

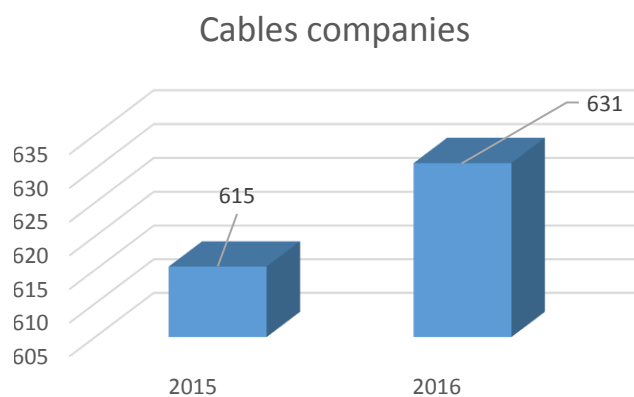
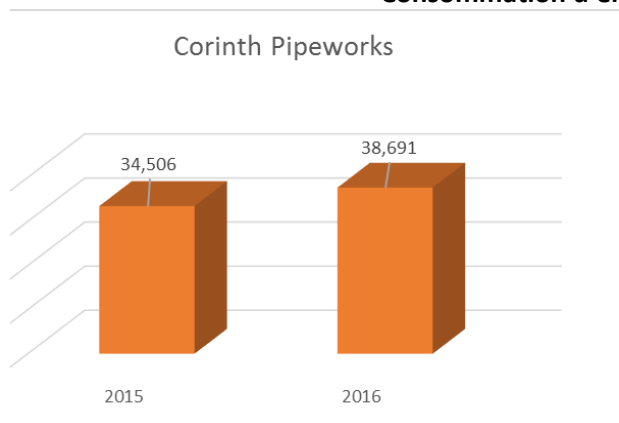
Les **filiales du segment Câbles** concentrent leurs efforts sur l'utilisation responsable des matières premières renouvelables et non renouvelables et les matériaux secondaires, pendant la production et la distribution de leurs produits. Les sociétés du segment Câbles cherchent en outre à optimiser le recyclage de l'aluminium et du cuivre, les principales matières premières employées dans la production de câbles, et à réduire ainsi leurs exigences en termes de matière premières. En ce qui concerne l'utilisation du bois, les sociétés de production de câbles réutilisent systématiquement les palettes et les tourets (emballages en bois permettant de transporter les câbles de manière sécurisée), ainsi que les bobines (emballages en plastique pour les fils émaillés).

Parallèlement, les sociétés de production de câbles achètent et utilisent des matières premières et des matières premières de récupération respectueuses de l'environnement, dans la mesure du possible.

3. Indicateurs clés de performance environnementale

Les filiales de Cenergy Holdings surveillent des indicateurs spécifiques qui sont liés à leur performance environnementale. Ces indicateurs permettent à nos sociétés de prendre des mesures appropriées axées sur la protection de l'environnement.

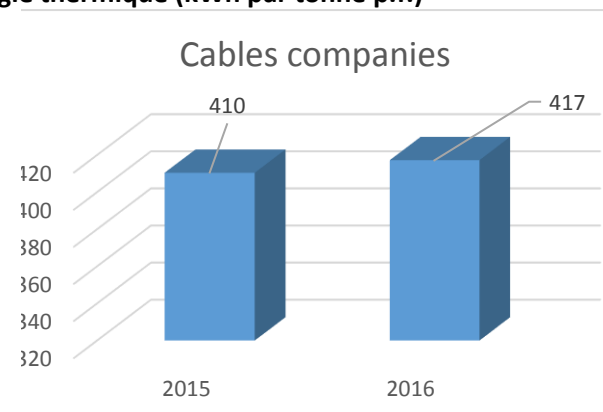
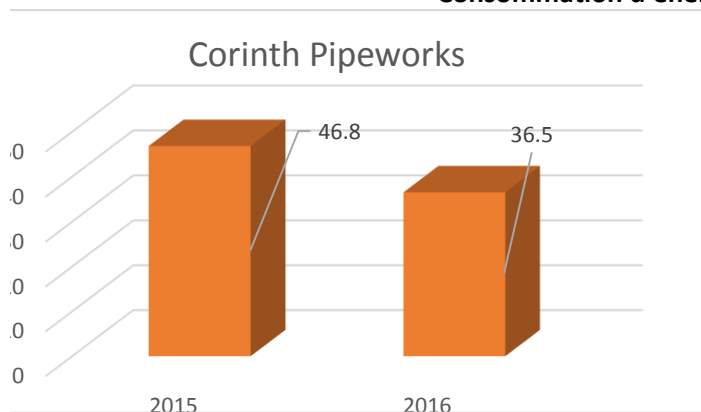
Consommation d'énergie électrique (kWh par tonne p.f)



Cables companies : Filiales du segment Câbles

L'énergie électrique est la principale source d'énergie utilisée par les sociétés de Cenergy Holdings.

Consommation d'énergie thermique (kWh par tonne p.f.)

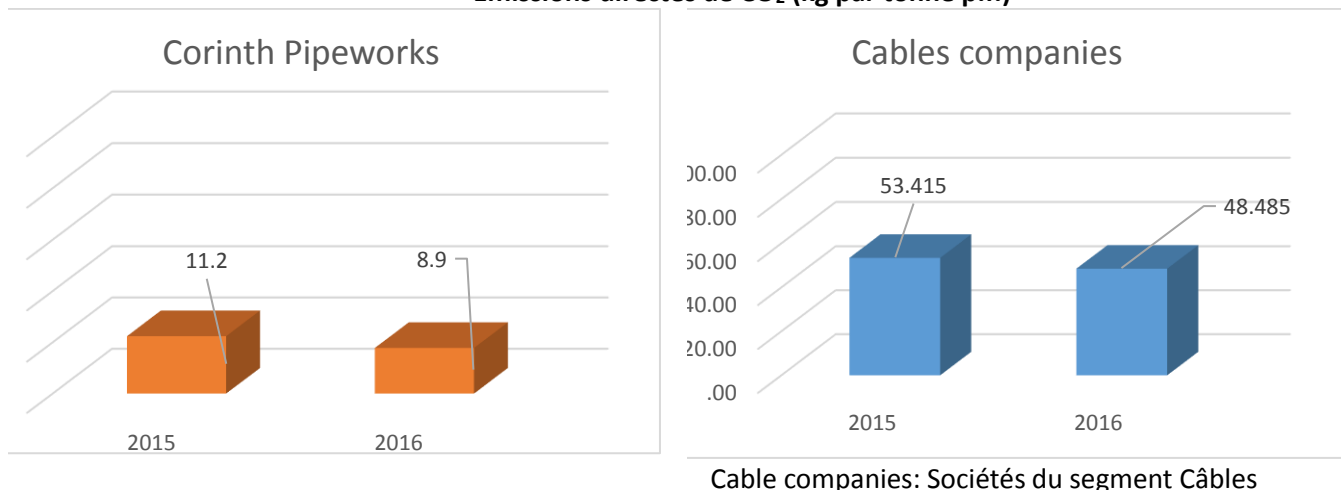


Cables companies : Filiales du segment Câbles

3.1 Émissions de dioxyde de carbone

La décarbonisation de notre empreinte directe et indirecte fait partie de l'approche environnementale à long terme de nos sociétés et, ces dernières années, la performance s'est considérablement améliorée.

Émissions directes de CO₂ (kg par tonne p.f.)



Cable companies: Sociétés du segment Câbles

3.2 Utilisation de l'eau

Nous sommes conscients de l'importance capitale de l'eau en tant que ressource naturelle et nos sociétés réalisent des progrès dans la diminution des niveaux d'utilisation de l'eau en adoptant des stratégies responsables dans ce domaine.

Nous nous employons à réduire l'empreinte sur l'eau de toutes les filiales de Cenergy Holdings.

Les **sociétés du segment Câbles** obtiennent les quantités d'eau nécessaires principalement grâce à des puits d'eau souterraine autorisés. Même si la production de câbles n'est pas une activité grande consommatrice d'eau, les sociétés ont déployé des efforts considérables pour diminuer l'utilisation d'eau.

Corinth Pipeworks souligne la nécessité de réduire l'utilisation de l'eau et limite la consommation au minimum requis pour ses activités.

3.3 Diminution des déchets

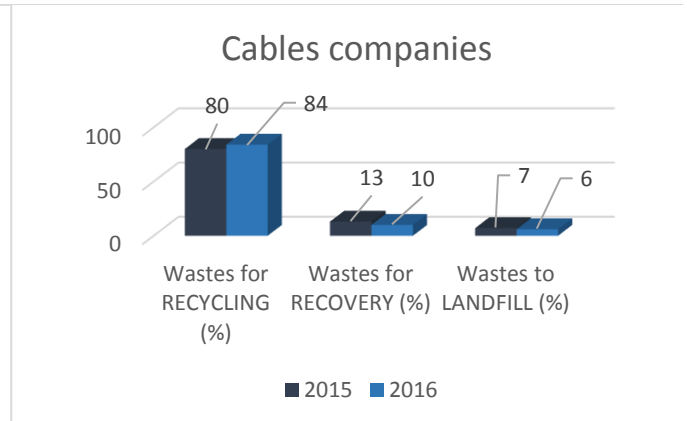
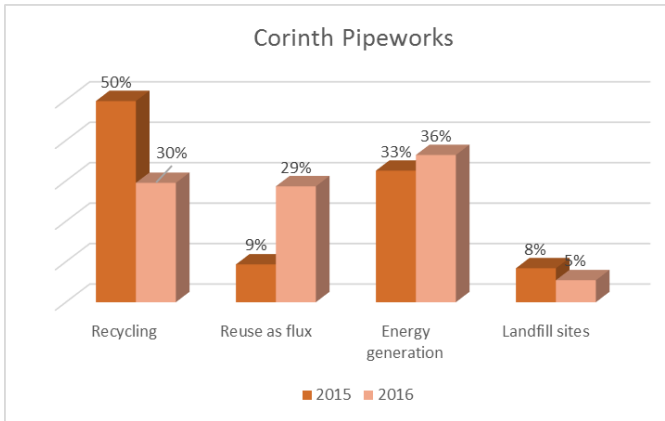
Les filiales de Cenergy Holdings considèrent la diminution de la production de déchets et l'utilisation efficace des ressources comme des priorités pour leur fonctionnement durable.

Nos sociétés gèrent le volume final de déchets générés de manière responsable et collaborent avec des contractants agréés pour le transport, le traitement et l'élimination des déchets. Ces efforts soutiennent la démarche des sociétés à l'égard de la diminution des déchets. Les critères de la durabilité sont appliqués lors du choix des méthodes d'élimination des déchets afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement.

En 2016, les sociétés du segment Câbles a recyclé 83 % des déchets produits, contre 30 % pour Corinth Pipeworks.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de déchets produites en 2016 par catégorie et méthode de gestion/élimination.

Gestion des déchets par méthode d'élimination



Recycling : Recyclage
 Reuse as flux : Réutilisation en tant que flux
 RÉCUPÉRATION
 Energy generation : Production d'énergie
 DÉCHARGE
 Landfill sites : Sites de décharge

Cable companies: Sociétés du segment Câbles
 Wastes for RECYCLING : Déchets pour le RECYCLAGE
 Wastes for RECOVERY : Déchets pour la
 Wastes to LANDFILL : Déchets vers site de

Déclaration de Gouvernance d'entreprise

1. Introduction

Cenergy Holdings respecte des normes de gouvernance d'entreprise strictes et à utiliser le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 (le **Code de gouvernance d'entreprise**) en tant que code de référence en tant que société cotée sur Euronext Bruxelles SA/NV (Euronext Bruxelles). Le Code de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site Web de la Commission Corporate Gouvernance (www.corporategovernance-committee.be). La charte de gouvernance d'entreprise (la **Charte de gouvernance d'entreprise**) est disponible sur le site Web de la Société www.cenergyholdings.com.

Le Code de gouvernance d'entreprise est fondé sur la règle « se conformer ou expliquer » (« comply or explain »). Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs raisons.

L'organisation interne de Cenergy Holdings s'écarte des principes suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

- **Principe 6.2** « La direction exécutive comprend au moins tous les administrateurs exécutifs. »

Explication : certains administrateurs sont considérés comme des administrateurs exécutifs en raison des fonctions de gestion qu'ils assument dans l'une des filiales de Cenergy Holdings, sans faire partie de la direction exécutive de la société.

- **Principe 7.11** « Afin de faire correspondre les intérêts du manager exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie adéquate de l'enveloppe de rémunération du manager exécutif est structurée de façon à être liée à ses performances individuelles et à celles de la société ».

Explication : la politique de rémunération de la société est exposée dans le rapport de rémunération. Une telle politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examinera les propositions soumises par le Comité de rémunération et de nomination afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée par le Conseil d'administration de Cenergy Holdings (le **Conseil**) le 7 novembre 2016 afin de renforcer les normes de la société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Elle vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers.

Vu la cotation secondaire des actions de Cenergy Holdings à la Bourse d'Athènes, la loi grecque 4443/2016, transposant dans le droit grec les articles 22, 23, 30, 31§1, 32 et 34 du Règlement (UE) 596/2014 sur les abus de marché tel qu'actuellement applicable, et les règlement de l'Athex s'appliquent à la société en plus des lois et réglementations belges.

2. Conseil d'administration

2.1 Rôle

Le Conseil détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité:

- de définir les orientations de politique générale de la société et de ses filiales ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la société afin de favoriser sa réussite à long terme ;
- de superviser la direction exécutive de la société ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité et la publication en temps et en heure des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive ;
- de superviser la performance du ou des auditeur(s) externe(s) et la fonction d'audit interne en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- d'adopter le rapport de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil par le Code belge des Sociétés.

Moyennant certaines limites, le Conseil a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs aux membres de la direction exécutive et de déléguer certains pouvoirs spécifiques et limités à deux administrateurs délégués (les **CEO**). Le Conseil décide de la structure de la direction exécutive et détermine les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés.

2.2 Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose d'au moins trois membres et d'un maximum de quinze membres nommés pour un mandat ne pouvant pas dépasser un (1) an et qui peuvent être réélus.

Au 3 novembre 2016, le Conseil d'administration se composait de sept membres, à savoir :

| Nom | Poste | Début de mandat | Fin de mandat |
|-----------------------|---|-----------------|---------------|
| Jacques Moulaert | Administrateur non exécutif, Président | 2016 | 2017 |
| Efstratios Thomadakis | Administrateur exécutif, CFO | 2016 | 2017 |
| Xavier Bedoret | Administrateur non exécutif | 2016 | 2017 |
| Simon Macvicker | Administrateur non exécutif | 2016 | 2017 |
| Joseph Rutkowski | Administrateur non exécutif et indépendant | 2016 | 2017 |
| Margaret Zakos | Administratrice non exécutive et indépendante | 2016 | 2017 |
| William Gallagher | Administrateur non exécutif et indépendant | 2016 | 2017 |

2.3 Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (en plus de leur poste d'administrateur dans la société) et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants.

Jacques Moulaert, Président du Conseil. M. Moulaert est docteur en droit de l'Université de Gand et est titulaire d'un master en administration publique de l'Université de Harvard. Il est Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert S.A. et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium. Il est également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Efsttrios Thomadakis, membre exécutif du Conseil. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'Université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir CFO du Groupe Sidenor, le segment acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A., Sovel S.A. et Stomana Industry S.A.

Xavier Bedoret, membre non exécutif du Conseil. M. Bedoret possède un master en droit de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est auditeur interne et membre de la Division d'audit et risques du Groupe Engie. Avant de rejoindre Engie, il a travaillé comme expert-comptable, gestionnaire des risques bancaires et financiers et cadre chez KPMG (Bruxelles).

Simon Macvicker, membre non exécutif du Conseil. M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'Université de Leeds. Il travaille pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, depuis 19 ans, et en tant qu'Administrateur délégué depuis 2004. Il a auparavant occupé plusieurs postes au sein de British Steel pendant 10 ans. Il a été Président de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et il préside actuellement le UK Metals Council. Il est administrateur de la Shropshire Chamber of Commerce.

Joseph Rutkowski, membre non exécutif et indépendant du Conseil. Ancien Vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010, M. Rutkowski est devenu Vice-président en 1998 en charge de toutes les activités sidérurgiques. Il était auparavant Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC. et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence de mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management.

Margaret Zakos, membre non exécutive et indépendante du Conseil. Mme Zakos est titulaire d'un BNSc de l'Université Queens (Kingston, Ontario, Canada). Elle possède le titre de courtier en assurances agréé dans l'Ontario et était auparavant propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Elle a auparavant été consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago), et Directrice associés des soins, (Mt. Sinai Medical Centre, New York). Parmi ses activités philanthropiques, elle a siégé au

Conseil d'administration du Kingston General Hospital, participé au Comité des finances et au Comité d'audit et siégé au Conseil de la Community Foundation for Kingston. Elle est actuellement membre du Health Sciences Campaign Cabinet Board (Queens University).

William Gallagher, membre non exécutif et indépendant du Conseil. M. Gallagher travaille depuis juillet 2015 en tant que conseiller chez Credit Suisse à Londres, où il se spécialise dans les marchés de capitaux. De 2000 à 2014, il a travaillé pour UBS à Londres, supervisant l'équipe EMEA Emerging Markets Lending pendant cinq ans à partir de 2010. Chez UBS, il a également présidé le comité des engagements sur les marchés des capitaux d'emprunt. De 1998 à 2000, il a travaillé pour le département des crédits syndiqués de Lehman Brothers à New York. Il a également travaillé en tant que juriste d'entreprise et financier chez Gibson, Dunn & Crutcher à New York de 1991 à 1998. Il est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Yale, d'un JD (droit) de l'Université du Michigan (Ann Arbor), et d'un diplôme d'études juridiques européennes avancées du Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

Le mandat de tous les membres du Conseil arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 30 mai 2017.

2.4 Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil sont élus lors de l'assemblée générale des actionnaires sur la base de propositions soumises aux actionnaires par le Conseil.

Si un poste de membre du Conseil vient à être vacant, les membres restants peuvent nommer un autre membre à ce poste par un vote à l'unanimité jusqu'à ce que la prochaine assemblée des actionnaires ne confirme cette nomination ou ne remplace la personne nommée.

Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable. Si un membre n'assiste pas aux assemblées du Conseil pendant une période de six (6) mois sans motif valable, il sera réputé démissionnaire d'office.

Le Comité de nomination et de rémunération examine les candidatures pour les postes de membres du Conseil afin de recommander au Conseil une liste de membres proposés. Le Comité cherche ainsi à garantir un équilibre satisfaisant en matière de savoir-faire, de connaissances et d'expérience entre les différents membres. Le Conseil soumet sa proposition à l'assemblée des actionnaires après avoir examiné les recommandations du Comité de nomination et de rémunération.

En vertu de l'article 518 bis, § 3 du CSB au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la société doit être de sexe différent de celui des autres membres dès l'exercice commençant le 1er janvier 2019. Le Conseil en est conscient.

2.5 Critères d'indépendance

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis à l'article 526ter du CSB. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités doit immédiatement en informer le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSB et au Code de gouvernance d'entreprise. Sur la base des informations fournies par tous les membres du Conseil, la société a décidé que M. Joseph Rutkowski, Mme Margaret Zakos et M. William Gallagher étaient indépendants selon les critères du CSB et du Code de gouvernance d'entreprise.

2.6 Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres un président, M. Jacques Moulaert (le **Président**). Le Président est chargé de superviser le Conseil et de promouvoir des interactions efficaces entre le Conseil et la direction exécutive. Le Président doit s'assurer que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises, opportunes et claires.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Jacques Moulaert, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et dans tous les cas au moins trois fois par an. La majorité des réunions du Conseil au cours d'une année donnée devront être organisées en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

Dans les cas exceptionnels justifiés par l'urgence et l'intérêt social de la société, des décisions pourront être adoptées sans assemblée par écrit moyennant le consentement unanime des membres du Conseil. Cette procédure ne pourra toutefois pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels.

Le Conseil s'est réuni le 07/11/2016 et le 13/12/2016 par téléconférence.

Le 7 novembre 2016, un membre du Conseil était absent lors de la réunion.

3. Comités du Conseil

En novembre 2016, le Conseil a créé deux comités chargés de l'assister et de formuler des recommandations dans des domaines spécifiques : le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération. Les mandats de ces comités sont essentiellement définis dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

3.1 Le Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un comité d'audit conformément à l'Article 526bis du CSB (le **Comité d'audit**). Il se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, qui agit en tant que Président du Comité d'audit ;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

Tous les membres du Conseil faisant partie du Comité d'audit satisfont aux critères de compétence grâce à la formation et à l'expérience acquise au cours de leurs précédentes fonctions.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit conseille au Conseil sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- surveille l'audit interne et son efficacité ;
- surveille l'audit obligatoire des comptes annuels et consolidés, et assure tout suivi éventuel sur les questions et recommandations du commissaire aux comptes ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination des commissaires aux comptes ; et
- examine et surveille l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni le 20 décembre 2016 par téléconférence et tous ses membres étaient présents.

Le Comité d'audit fournira des rapports réguliers au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, identifiant les points qui nécessitent selon lui des mesures ou des améliorations, au moins à chaque fois que le Conseil rédige les comptes annuels, les comptes consolidés et les états financiers abrégés devant être publiés.

3.2 Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un comité de rémunération et de nomination conformément à l'Article 526ter du CSB (le **Comité de nomination et de rémunération**). Il se compose des membres suivants :

- Jacques Moulaert, qui agit en tant que Président du Comité de nomination et de rémunération;
- Joseph Rutkowski ; et
- Margaret Zakos.

Le Comité se réunit deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exécuter ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération et conseille le Conseil principalement sur des questions concernant la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des cadres supérieurs, et en particulier :

- soumet des propositions au Conseil sur la rémunération des membres du Conseil et des cadres supérieurs ;
- soumet un rapport de rémunération au Conseil ;
- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et des cadres supérieurs ;
- rédige des procédures de nomination pour les membres du Conseil et les cadres supérieurs ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir les postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- formule des conseils sur les propositions de nomination émanant des actionnaires ; et
- examine en détail les questions relatives aux plans de succession.

4. Évaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil se réunit au moins tous les deux ou trois ans pour évaluer sa taille, sa composition et sa performance ainsi que celles de ses comités. Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent au moins une fois par an pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive.

L'auto-évaluation régulière de l'efficacité du Conseil devrait se traduire par une amélioration permanente de la gouvernance de la Société. Bien que l'évaluation relève de la responsabilité du Conseil, ce dernier doit être assisté dans cette procédure par le Comité de nomination et de rémunération.

La performance de la direction exécutive est évaluée selon les besoins sur une base non officielle dans le cadre des réunions du Conseil et de ses comités.

À l'initiative du Comité de nomination et de rémunération, le Conseil évalue la performance de la direction exécutive par le biais d'une procédure officielle à l'occasion de son examen triennal.

5. Direction exécutive

La direction exécutive de la Société se compose de deux CEO, M. *Alexios Alexiou* et M. *Apostolos Papavasileiou*, et d'un CFO, M. *Efstratios Thomadakis*. Les deux CEO sont nommés par le Conseil pour un mandat d'un an renouvelable.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Alexios Alexiou, co-Chief Executive Officer. M. Alexiou est directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, un membre de Viohalco. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc. en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience des secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en tant qu'auditeur interne en 1996. Depuis, il a occupé les postes de directeur financier de Hellenic Cables de 2002 à 2003, de Directeur général d'Icme Ecab de 2003 à 2008 et il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables depuis 2009.

Apostolos Papavasileiou, co-Chief Executive Officer. M. Papavasileiou est CEO de CPW depuis novembre 2010. Il est titulaire d'une Licence en ingénierie chimique de l'école d'ingénierie de l'Université de Patras et d'un MBA de l'Université de Salford-Manchester. Il a travaillé chez Viohalco Hellenic en tant que responsable de la planification financière, du budget et du reporting et il a été directeur de la stratégie et de la planification des investissements du Groupe Sidenor. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein du Groupe Nestlé en Grèce et en Suisse, où il a supervisé la chaîne d'approvisionnement, la performance technique et industrielle et les stratégies opérationnelles de projets à travers le monde.

Efstratios Thomadakis, Chief Financial Officer. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'Université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de

devenir CFO du Groupe Sidenor, le segment acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A., Sovel S.A. et Stomana Industry S.A.

La direction exécutive est chargée de la gestion au quotidien de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil et représente la Société dans le cadre de sa gestion au quotidien.

Les responsabilités de la direction exécutive sont les suivantes :

- la préparation des propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- la mise en place de contrôles internes (à savoir de systèmes pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques financiers et autres) sans préjudice du rôle de surveillance assumé par le Conseil ;
- la préparation et la présentation au Conseil des états financiers complets, opportuns, fiables et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société ;
- la présentation au Conseil d'une évaluation équilibrée et compréhensible de la situation financière de la Société ;
- la communication au Conseil en temps opportun de toutes les informations nécessaires pour l'exercice de ses fonctions ; et
- la reddition de comptes au Conseil au titre de l'exercice de ses responsabilités.

Le Président du Conseil entretient une relation étroite avec la direction exécutive et lui fournit appui et conseil dans le respect de son autonomie.

6. Rapport de rémunération

6.1 Politique de rémunération

La politique en matière de rémunération des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil est déterminée par ce dernier sur la base des propositions du Comité de nomination et de rémunération. Elle conduit à des propositions qui doivent être approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle pour ce qui concerne les membres du Conseil. Le Comité de nomination et de rémunération fait ses propositions sur l'étude des conditions de marché applicables aux sociétés comparables.

6.2 Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par l'assemblée des actionnaires du 3 novembre 2016 à 25.000 euros par membre, augmentée d'une somme identique en cas d'appartenance à un comité.

La rémunération du Président du Conseil est égale à celle des autres membres non exécutifs du Conseil.

Ces rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Le tableau suivant présente un aperçu des montants versés aux membres du Conseil pour les mandats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

| Nom (montants en EUR) | Montant fixé pour les membres du C.A. | Montant fixé pour les membres du Comité d'audit | Montant fixé pour les membres du Comité de nomination et rémunération | Total |
|---|--|---|---|---------------|
| Jacques Moulaert | 4.200 | 0 | 4.200 | 8.400 |
| Efstratios Thomadakis | 4.200 | 0 | 0 | 4.200 |
| Xavier Bedoret | 4.200 | 4.200 | 0 | 8.400 |
| Simon Macvicker | 4.200 | 4.200 | 0 | 8.400 |
| Joseph Rutkowski | 4.200 | 0 | 4.200 | 8.400 |
| Margaret Zakos | 4.200 | 0 | 4.200 | 8.400 |
| William Gallagher | 4.200 | 4.200 | 0 | 8.400 |
| Rémunération totale | 29.400 | 12.600 | 12.600 | 54.600 |
| La rémunération de chacun des membres du Conseil en 2016 représente 17 % du montant annuel de 25.000 euros, qui correspond à deux mois. | | | | |

6.3 Administrateurs exécutifs et direction exécutive

La politique de rémunération de la direction exécutive de Cenergy Holdings ne prévoit pas de rémunération fixe. Ils n'ont pas droit à des options sur titres ni à un régime de retraite complémentaire. Aucune rémunération contingente ou différée n'a été payée par la société aux membres de la direction exécutive. Ceux-ci n'ont pas de contrat avec la société qui leur donnerait droit à des avantages au terme de leur mandat.

Le régime de rémunération des membres de la direction exécutive, des deux co-CEO et du CFO n'est pas déterminé par la société mais par ses filiales ou sociétés affiliées.

Les membres de la direction exécutive qui occupent des fonctions au sein des filiales ou sociétés affiliées ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire de la part de la société pour ces fonctions exécutives.

La rémunération des deux co-CEO pour l'exercice 2016 s'élève à 200.000 euros pour M. Alexios Alexiou et à 220.000 euros pour M. Apostolos Papavasileiou (total: 420.000 euros). Les rémunérations versées aux membres exécutifs du Conseil et à la direction exécutive par Cenergy Holdings et ses filiales s'élèvent à 424.200 euros (420.000 euros pour les deux co-CEO et 4.200 euros pour le seul membre exécutif du Conseil).

7. Audit Externe

L'audit des états financiers de la société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

Le 17 mars 2016, la société a nommé KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises SCRL (« KPMG »), représentée par Benoit Van Roost, comme commissaires pour une durée de trois ans. KPMG est chargée de l'audit des états financiers consolidés.

En vertu de l'article 526bis du CSB, les commissaires aux comptes :

- confirment chaque année par écrit au Comité d'audit leur indépendance vis-à-vis de la société ;
- informent chaque année le Comité d'audit des services supplémentaires fournis à la société ;
- examinent avec le Comité d'audit les risques associés à leur indépendance et les mesures de sécurité prises pour réduire ces risques, qu'ils documentent ; et
- remettre des rapports au Comité d'audit sur les principaux points soulevés lors de l'audit des comptes annuels, et en particulier sur les faiblesses significatives au niveau du contrôle interne en rapport avec le processus de reporting financier.

L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans qui ne peut être révoqué par l'assemblée des actionnaires sans motif valable.

Le 7 décembre 2016, l'assemblée des actionnaires de Cenergy Holdings a fixé la rémunération de KPMG à 36.000 euros par an.

8. Gestion des Risques et Contrôle interne

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et de contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 et du 6 avril 2010 (en gouvernance d'entreprise), ainsi que du Code de gouvernance d'entreprise.

Le suivi de l'efficacité des systèmes d'audit interne et de gestion des risques de la société mis en place par la direction exécutive est effectué une fois par an afin d'identifier, de gérer et de communiquer correctement les principaux risques conformément au cadre approuvé par le Conseil.

Le dispositif d'audit interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction exécutive ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; et
- la fiabilité des informations financières.

L'audit interne est effectué par un mécanisme indépendant et objectif possédant les ressources et les compétences adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la société.

La fonction d'audit interne déploie des moyens, procédures et actions qui :

- évaluent et améliorent l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ; et
- contribuent au contrôle des activités, aux opérations et à l'utilisation efficace des ressources de la société.

Les services d'audit interne seront fournis à la Société par Steelmet S.A. (filiale de Viohalco) en vertu d'un accord de sous-traitance. Ils se trouvent sous la direction de M. Karonis.

L'audit interne vérifie les risques qui résultent des politiques et procédures adoptées et émet un avis au Conseil d'Administration et à la direction exécutive. Les déficiences de contrôle interne sont communiquées au Comité d'audit et au Management en temps utile et un suivi périodique est effectué pour vérifier la mise en œuvre des mesures correctives convenues.

L'audit interne aide la Société à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. Le responsable de l'audit interne fait rapport au Comité d'audit au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit et s'assure du respect de la Charte de l'audit interne au sein de la Société. Il s'assure de l'indépendance, de l'objectivité et de la compétence des auditeurs, de la bonne planification des missions ainsi que de la mise en œuvre effective des recommandations de l'audit par la direction exécutive.

9. Évaluation du risque

Les risques sont identifiés par un processus périodique qui est entrepris tant par Cenergy Holdings qu'au niveau segmentaire. Ce processus aboutit à la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à l'analyse et l'évaluation quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque mis à jour.

Cette liste des risques, établie par ordre de priorité, est alors soumise à un examen approfondi, afin d'assurer l'exactitude et la mise à jour de la cartographie de la Réponse de risque applicable, à savoir les structures, les politiques, les procédures, les systèmes et les mécanismes de suivi mis en place par la direction afin de gérer ces risques. Une analyse consolidée est effectuée au niveau de la direction, dont le résultat est présenté au Comité d'audit et au Conseil. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques de la Société et se penche sur des aspects spécifiques du contrôle interne et de gestion des risques sur une base continue. Chaque segment de Cenergy Holdings est responsable de l'atténuation de ses propres risques. Une analyse de l'exposition actuelle de Cenergy Holdings à des risques, ainsi qu'une description de chaque risque, est amplement décrite dans la section « Risques et incertitudes » du présent rapport.

10. Rapport avec les filiales

En tant que société holding, Cenergy Holdings fonctionne d'une manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de ses résultats et de sa performance. Leur direction dispose de solides équipes centrales et régionales elles-mêmes directement responsables dans leurs domaines.

Chacune de ces filiales organise son contrôle interne s'appliquant à tous leurs segments, implantations et installations de production. De même, chaque filiale définit sa stratégie, les moyens qui lui sont nécessaires pour la réaliser et les rôles attribués à chaque segment.

11. Reporting financier

Cenergy Holdings a établi des procédures pour la collecte des informations financières et opérationnelles de ses différentes filiales en vue d'une consolidation rapide. Celles-ci visent également à assurer la réconciliation des transactions séparées et la mise en œuvre homogène des principes comptables.

Chaque segment soumet à Cenergy Holdings un rapport mensuel d'information financière, en ce compris les résultats, le bilan, la trésorerie, les créances et l'analyse de la marge brute. En plus, un roulement Scorecard est communiqué mensuellement au niveau des filiales concernant l'engagement réel des liquidités à travers le fonds de roulement par rapport aux objectifs.

Un rapport détaillé sur la performance des principales filiales de chaque segment est remis au Conseil deux fois par an. Ce rapport, comparé au budget, fournit des informations opérationnelles et financières et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision. Le Comité d'audit est chargé, au nom du Conseil, de surveiller ce processus et l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques de la Société tels qu'assumés par l'audit interne. Le personnel de la fonction d'audit interne de Cenergy Holdings est composé d'employés qualifiés, à la fois au niveau du groupe et de chacun des segments.

12. Conflits d'intérêts

L'article 4.6 de la Charte de Gouvernance définit la politique de Cenergy Holdings concernant les transactions ou autres relations contractuelles pouvant exister entre la Société, y compris ses sociétés associées, et les membres du Conseil quand de telles transactions ne sont pas régies par des dispositions légales en la matière.

En cas de conflit d'intérêts avec un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holding, le Conseil appliquera les procédures spécifiques définies aux articles 523 et 524 du CSB.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive agit sans conflit d'intérêts et fait toujours passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive organise ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêt revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet conformément à l'article 523 du CSB. La délibération de la réunion au cours de laquelle le conflit d'intérêts survient sera mentionnée dans le rapport annuel de la Société.

Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSB et qu'il implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société et ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit et le Conseil

doit veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 523 du CSB, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts qu'il appartiendra de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

13. Actionnariat

13.1 Structure du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées et inversement.

Aucune restriction de transfert d'action n'est prévue dans les statuts de la société. Toutes les actions sont donc librement transférables. Chaque action donne droit à une voix.

13.2 Restrictions des droits de vote

Les statuts de la société ne comportent aucune restriction quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires à condition que ceux concernés soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts dispose que les actions de la société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

14. Transparence

Conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la **Loi sur la transparence**), transposant dans la législation belge la directive 2004/109/CE, toutes les personnes physiques et morales doivent informer la société et l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans les cas suivants :

- l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote, de droits de vote ou d'instruments financiers assimilés ;
- la détention de titres conférant le droit de vote lors de leur première admission à la négociation sur un marché réglementé ;
- le franchissement passif d'un seuil ;

- le franchissement d'un seuil par des personnes agissant de concert ou un changement de la nature d'un accord d'agissement de concert ;
- la mise à jour d'une notification précédente à propos des titres conférant un droit de vote ;
- l'acquisition ou la cession du contrôle d'une entité détenant les titres conférant un droit de vote ; et
- l'introduction par la société dans ses statuts de seuils de notification supplémentaires dans chaque cas où le pourcentage de droits de vote attachés aux titres détenus par ces personnes atteint, dépasse ou tombe en dessous du seuil légal fixé à 5 % du total des droits de vote et à 10 %, 15 %, 20 % etc. par tranche de 5 %, ou encore, le cas échéant, les seuils supplémentaires indiqués dans les statuts de la société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. Quand la société reçoit une notification d'information concernant l'arrivée à un seuil, elle doit publier cette information dans les trois jours de cotation suivant la réception de la notification. Lors d'une assemblée des actionnaires de la société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits notifiés conformément à la Loi sur la transparence au moins 20 jours avant la date de ladite assemblée, avec certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire avec lequel ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Web de la FSMA (www.fsma.be).

15. Assemblées générales des actionnaires

15.1 Réunions

L'assemblée annuelle des actionnaires de la société se tient chaque dernier mardi de mai à 10 heures ou, si le jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société et doivent l'être à la demande d'actionnaires représentant un cinquième du capital social de la société.

15.2 Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert que la majorité du capital soit présente ou représentée et elle soit adoptée à une majorité de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour et sans obligation de quorum.

Informations à l'attention des actionnaires et données sur le marché

Informations sur les actions et évolution des actions

La Société a été constituée le 17 mars 2016 avec un capital social de 61.500 euros représenté par 615 actions. Par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 3 novembre 2016, ces actions ont été scindées selon un facteur de 44, entraînant une augmentation du nombre d'actions de 615 à 27.060.

Après la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme, le capital social de la Société s'élève à 117.892.172,38, portant le nombre total des actions de la Société à 190.162.681. Toutes ces actions sont entièrement libérées.

Toutes les actions sont assorties de droits équivalents pour les actionnaires.

Chaque action confère à son détenteur une voix lors des assemblées générales de la Société et lui permet de recevoir des dividendes, le cas échéant.

[Les actions émises dans le cadre de la fusion transfrontalière donnent le droit de participer aux dividendes et aux autres distributions déclarées par la Société suite à la finalisation de cette fusion pour chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016.]

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes.

Marché Euronext Brussels et la Bourse d'Athènes

Symbole CENER

Code ISIN

| Cours de l'action sur EURONEXT BRUSSELS en EUR | 2016 |
|--|------|
| À la fin de l'exercice | 0.62 |
| Maximum | 0.64 |
| Minimum | 0.62 |
| Dividendes | 0 |

Rendement brut annuel en % -0,03125

| Cours de l'action à la BOURSE D'ATHÈNES en EUR | 2016 |
|--|------|
| À la fin de l'exercice | 0.63 |
| Maximum | 0.63 |
| Minimum | 0.61 |
| Dividendes | 0 |

Note : la négociation sur les deux marchés n'a commencé que le 21 décembre 2016.

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail: ir@cenergyholdings.com

Cenergy Holdings S.A.

30 Marnix Avenue,

1000 Bruxelles,

Belgique

Cenergy Holdings S.A. – succursale grecque

2-4 Leoforos Mesogeion

115 27 Athènes

Grèce

Tél. Belgique : (+32) 2. 224 09 60

Tél. Grèce : (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773

Cenergy Holdings reste déterminée à fournir des informations financières transparentes et de haute qualité. Les états financiers consolidés de Cenergy Holdings ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Structure de l'actionariat

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 22 décembre 2016 indiquant que Viohalco SA détient, directement et indirectement, 81,93 % des droits de vote de la société. Viohalco SA détient directement 56,77 % des droits de vote de la société et indirectement 25,16 % des droits de vote par le biais de sa filiale Halcor.

En vertu de son obligation selon l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue.

Contenu de la notification

La notification datée du 22 décembre 2016 contenait les informations suivantes :

1. Motif de la notification : acquisition ou cession de titres ou de droits de vote
2. Notification par : une société mère ou une personne détenant le contrôle
3. Personne soumise à l'obligation de notification :

| | |
|-------------|----------------------------------|
| Viohalco SA | Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles |
|-------------|----------------------------------|

4. Date à laquelle le seuil a été franchi : 20 décembre 2016

5. Seuil franchi : 85 %

6. Dénominateur : 190.162.681 actions

7. Détails de la notification :

| A) Droits de vote | Notification précédente | Après la transaction | | | |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|
| | | Nombre de droits de vote | | % de droits de vote | |
| Détenteurs des droits de vote | | Rattachés à des titres | Non rattachés à des titres | Rattachés à des titres | Non rattachés à des titres |
| Viohalco S.A. | 27.060 | 107.960.701 | | 56,77 % | |

| | | | | | |
|-------------|--------|-------------|---|---------|--------|
| Halcor S.A. | | 47.847.093 | | 25,16 % | |
| Sous-total | 27.060 | 155.807.794 | | 81,93 % | |
| | TOTAL | 155.807.794 | 0 | 81,93 % | 0,00 % |

Politique de distribution et de dividende

Depuis sa constitution le 17 mars 2016, Cenergy Holdings ne possède pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Corinth Pipeworks et Hellenic Cables au titre des trois derniers exercices.

La Société prévoit de réinvestir ses bénéfices dans son activité. Cette politique sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est en fonction de à l'existence de bénéfices, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.

Conformément à la loi belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société oblige également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Calendrier financier

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| Date | Publication/événement |
| 30 mai 2017 | Assemblée générale annuelle 2017 |
| 28 septembre 2017 | Résultats semestriels 2017 |



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

Contents

| | |
|---|-----------|
| 1. État consolidé de la situation financière | 89 |
| 2. Compte de résultat consolidé | 90 |
| 3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global..... | 91 |
| 4. État consolidé des variations de capitaux propres..... | 92 |
| 5. Etat consolidé des flux de trésorerie | 93 |
| 6. Notes concernant les états financiers consolidés | 94 |
| 1. Entité publiant les états financiers | 94 |
| 2. Règles comptables..... | 94 |
| 3. Monnaie fonctionnelle et de présentation | 95 |
| 4. Recours à des estimations et jugements..... | 95 |
| 5. Principales méthodes comptables | 96 |
| 6. Transaction sous contrôle commun | 119 |
| 7. Segments opérationnels..... | 122 |
| 8. Produits..... | 125 |
| 9. Autres produits et charges | 125 |
| 10. Charges financières nettes | 129 |
| 11. Résultat de base et résultat dilué par action | 129 |
| 12. Avantages sociaux des employés | 130 |
| 13. Charges au titre des avantages du personnel | 133 |
| 14. Impôts sur le résultat..... | 133 |
| 15. Stocks..... | 136 |
| 16. Créances clients et autres créances à recevoir | 137 |
| 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 139 |
| 18. Immobilisations corporelles | 140 |
| 19. Goodwill et immobilisations incorporelles..... | 143 |
| 20. Immeubles de placement | 145 |
| 21. Sociétés mises en équivalence | 146 |
| 22. Autres investissements..... | 148 |
| 23. Produits dérivés..... | 148 |
| 24. Capital et réserves | 152 |

| | | |
|-----|--|-----|
| 25. | Gestion du capital..... | 153 |
| 26. | Prêts et emprunts..... | 154 |
| 27. | Dettes fournisseurs et autres dettes à payer | 156 |
| 28. | Subventions | 156 |
| 29. | Instruments financiers..... | 157 |
| 30. | Filiales | 169 |
| 31. | Acquisition de filiales..... | 169 |
| 32. | Contrats de location simple..... | 170 |
| 33. | Engagements | 170 |
| 34. | Passifs éventuels..... | 171 |
| 35. | Parties liées..... | 172 |
| 36. | Honoraires des commissaires aux comptes | 174 |
| 37. | Événements post-clôture | 174 |

1. État consolidé de la situation financière

| | | <u>Au 31 décembre</u> | |
|--|-------------|-----------------------|----------------|
| <i>Montants en milliers d'euros</i> | | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| ACTIFS | Note | | |
| Immobilisations corporelles | 18 | 384.601 | 386.776 |
| Immobilisations incorporelles et goodwill | 19 | 15.416 | 15.217 |
| Immeubles de placement | 20 | 6.472 | 872 |
| Entreprises mises en équivalence | 21 | 13.292 | 11.571 |
| Autres placements | 22 | 4.662 | 2.768 |
| Créances commerciales et autres débiteurs | 16 | 6.834 | 5.929 |
| Actifs d'impôt différé | 14 | 229 | 362 |
| Actifs non courants | | 431.505 | 423.496 |
| Stocks | 15 | 200.274 | 155.218 |
| Créances commerciales et autres débiteurs | 16 | 183.923 | 178.891 |
| Instruments dérivés | 23 | 3.340 | 244 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 | 71.329 | 37.672 |
| Actifs courants | | 458.866 | 372.025 |
| Total des actifs | | 890.371 | 795.521 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | | 117.892 | 117.831 |
| Prime d'émission | | 58.600 | 58.600 |
| Réserves | 24 | 36.613 | 32.885 |
| Résultats non distribués | | (7.144) | (754) |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | | 205.961 | 208.561 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 501 | 538 |
| Total capitaux propres | | 206.462 | 209.099 |
| PASSIFS | | | |
| Emprunts et dettes financières | 26 | 184.396 | 198.403 |
| Avantages du personnel | 12 | 3.908 | 3.348 |
| Subventions publiques | 28 | 16.215 | 17.042 |
| Autres passifs | 27 | 8.607 | 10.571 |
| Passifs d'impôt exigible | 14 | 27.220 | 23.999 |
| Passifs non courants | | 240.345 | 253.363 |
| Emprunts et dettes financières | 26 | 262.823 | 179.843 |
| Dettes commerciales et autres créditeurs | 27 | 178.624 | 152.382 |
| Passifs d'impôt exigible | | 835 | 1 |
| Instruments dérivés | 23 | 1.282 | 833 |
| Passifs courants | | 443.564 | 333.059 |
| Total des passifs | | 683.909 | 586.422 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 890.371 | 795.521 |

Les notes des pages 94 à 170 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

| | | <u>Pour l'exercice clos au 31</u> <u>décembre</u> | |
|---|----|--|-----------------|
| | | 2016 | 2015 |
| <i>Montants en milliers d'euros</i> | | | |
| Produits | 8 | 691.775 | 774.788 |
| Coût des ventes | 9 | (628.868) | (703.081) |
| Marge brute | | 62.907 | 71.707 |
| Autres produits | 9 | 6.725 | 4.559 |
| Frais de commercialisation et de distribution | 9 | (13.586) | (14.909) |
| Charges administratives | 9 | (16.908) | (14.210) |
| Autres charges | 9 | (4.621) | (3.965) |
| Résultat d'exploitation | | 34.517 | 43.182 |
| Produits financiers | 10 | 499 | 104 |
| Charges financières | 10 | (31.511) | (29.396) |
| Résultat financier net | | (31.012) | (29.292) |
| Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, nette d'impôt | 21 | (685) | 1.646 |
| Résultat avant impôt | | 2.821 | 15.536 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 14 | (6.592) | (7.796) |
| Résultat après impôt des activités poursuivies | | (3.772) | 7.741 |
| Résultat de l'exercice attribuable aux: | | | |
| Propriétaires de la Société | | (3.741) | 7.741 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | (31) | - |
| | | (3.772) | 7.741 |
| Résultat net par action (en euros) | | | |
| De base et dilué | 11 | (0,01967) | 0,04071 |

Les notes des pages 94 à 174 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Note | Pour l'exercice clos au 31 décembre | |
|---|------|--|--------------|
| | | 2016 | 2015 |
| Résultat de l'exercice | | (3.772) | 7.741 |
| <u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</u> | | | |
| Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies | 12 | (447) | 353 |
| Charge d'impôt | | 128 | (93) |
| | | (319) | 259 |
| <u>Éléments qui sont ou pourront être reclassés ultérieurement en résultat</u> | | | |
| Ecarts de change | | 2.970 | (2.595) |
| Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | | (552) | (276) |
| Couverture des flux de trésorerie - reclassé en résultat | | 665 | 5.886 |
| Charge d'impôt | | (79) | (1.431) |
| | | 3.004 | 1.585 |
| Résultat global total de l'exercice après impôt | | (1.087) | 9.585 |
| Résultat global total attribuable aux: | | | |
| Propriétaires de la Société | | (1.050) | 9.591 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | (37) | (6) |
| | | (1.087) | 9.585 |

Les notes des pages 94 à 174 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

4. État consolidé des variations de capitaux propres

Montants en milliers d'euros

| Note | Capital social | Prime d'émission | Réserve de conversion | Autres réserves | Résultats non distribués | Total | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|----------------|------------------|-----------------------|-----------------|--------------------------|---------|---|----------------------------|
| | 117.831 | 58.600 | (18.690) | 51.575 | (754) | 208.561 | 538 | 209.099 |
| Solde au 1er janvier 2016 | | | | | | | | |
| Résultat global total de l'exercice | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | (3.741) | (3.741) | (31) | (3.772) |
| | - | - | 2.981 | 41 | (331) | 2.691 | (7) | 2.685 |
| | - | - | 2.981 | 41 | (4.073) | (1.050) | (37) | (1.087) |
| Résultat global total de l'exercice | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de la Société: | | | | | | | | |
| Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires de la Société | | | | | | | | |
| 24 | 62 | - | - | - | - | 62 | - | 62 |
| | - | - | - | - | (1.612) | (1.612) | - | (1.612) |
| | - | - | - | 705 | (705) | - | - | - |
| | 62 | - | - | 705 | (2.317) | (1.550) | - | (1.550) |
| | 62 | - | - | 705 | (2.317) | (1.550) | - | (1.550) |
| | 117.892 | 58.600 | (15.708) | 52.321 | (7.144) | 205.961 | 501 | 206.462 |
| | | | | | | | | |

Montants en milliers d'euros

| Note | Capital social | Prime d'émission | Réserve de conversion | Autres réserves | Résultats non distribués | Total | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|----------------|------------------|-----------------------|-----------------|--------------------------|---------|---|----------------------------|
| | 117.831 | 58.600 | (16.100) | 45.291 | (6.651) | 198.970 | 544 | 199.514 |
| Solde au 1er janvier 2015 | | | | | | | | |
| Résultat global total de l'exercice | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | 7.741 | 7.741 | - | 7.741 |
| | - | - | (2.590) | 4.176 | 264 | 1.850 | (6) | 1.844 |
| | - | - | (2.590) | 4.176 | 8.005 | 9.591 | (6) | 9.585 |
| Résultat global total de l'exercice | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de la Société: | | | | | | | | |
| Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires de la Société | | | | | | | | |
| | - | - | - | 2.108 | (2.108) | - | - | - |
| | - | - | - | 2.108 | (2.108) | - | - | - |
| | - | - | - | 2.108 | (2.108) | - | - | - |
| | 117.831 | 58.600 | (18.690) | 51.575 | (754) | 208.561 | 538 | 209.099 |

Les notes des pages 94 à 174 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

5. Etat consolidé des flux de trésorerie

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Pour l'exercice clos au 31 décembre | | |
|--|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat de l'exercice | | (3.772) | 7.741 |
| <i>Ajustement pour:</i> | | | |
| - Charge d'impôt sur le résultat | | 6.592 | 7.796 |
| - Réductions de valeur | 18 | 20.049 | 19.369 |
| - Amortissement | 19 | 931 | 758 |
| - Amortissement de subventions | 28 | (794) | (922) |
| - Perte de valeur sur les immobilisations corporelles et immeubles de placement | 9 | 31 | 212 |
| - Charges d'intérêts | 10 | 31.012 | 29.292 |
| - Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence nette d'impôt | 21 | 685 | (1.646) |
| - Résultat de cession d'immobilisations corporelles | 9 | 1 | (5) |
| - Résultat de cession d'actifs financiers | 9 | (1.792) | (1) |
| - Profits(-) / pertes sur instruments dérivés | | (2.464) | (975) |
| - Impôts payés pour augmentation de capital des filiales | | (1.611) | - |
| | | 48.868 | 61.619 |
| <i>Variations des:</i> | | | |
| - Stocks | | (42.579) | 15.506 |
| - Créances commerciales et autres débiteurs | | (3.179) | 1.101 |
| - Autres passifs | | 23.057 | (21.014) |
| - Avantages du personnel | | (2.204) | 6.499 |
| Trésorerie provenant des activités opérationnelles | | 23.962 | 63.710 |
| Intérêts versés | | (27.603) | (26.333) |
| Impôt sur le résultat payé | | (2.297) | (2.331) |
| Trésorerie nette provenant des/(-) affectée aux activités opérationnelles | | (5.937) | 35.046 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles | 18 | (22.572) | (47.426) |
| Produits de cession d'immobilisations incorporelles | 19 | (352) | (283) |
| Acquisition d'immeubles de placement | 20 | (19) | - |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 10 | 5 |
| Dividendes reçus | 21 | 447 | 971 |
| Intérêts reçus | | 60 | 104 |
| Acquisition d'actifs financiers | | (1) | (696) |
| Produits de la cession d'actifs financiers | | - | 710 |
| Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise | 31 | (6.099) | (29) |
| Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement | | (28.525) | (46.645) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Dividendes versés | 24 | 62 | - |
| Produit d'emprunts | 26 | 269.606 | 152.417 |
| Remboursement d'emprunts | 26 | (202.205) | (117.758) |
| Remboursement de dettes résultant des contrats de location - financement | 26 | (74) | (81) |
| Trésorerie nette provenant des activités d'investissement | | 67.388 | 34.578 |
| Diminution nette (-)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 32.926 | 22.979 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 37.672 | 14.240 |
| Effets des variations dans les cours de change sur la trésorerie détenue | | 730 | 454 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre | 17 | 71.329 | 37.672 |

Les notes des pages 94 à 174 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité publiant les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (désignée ci-après « la Société » ou « Cenergy Holdings ») est une société anonyme de droit belge. Son siège social est établi au 30 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société reprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après « Cenergy Holdings Groupe » ou « le Groupe ») et les participations de Cenergy Holdings dans des entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une société holding et détient des participations dans 11 filiales. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenergy Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes en acier et de câbles. Ses actions sont cotées sur Euronext Brussels et elle dispose, depuis décembre 2016, d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes (symbole « CENER »).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote). Viohalco S.A. (Viohalco) est une holding de droit belge détenant des participations dans des sociétés se positionnant comme des leaders dans le domaine de la transformation des métaux en Europe. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, d'acier, de câbles et de tubes d'acier, ainsi que dans diverses avancées technologiques.

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site internet de la société, à l'adresse www.cenergyholdings.com.

2. Règles comptables

Déclaration de conformité

Les États financiers consolidés ont été préparés par la Direction, dans le respect des normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ils ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration de la Société en date du jeudi 30 mars 2017.

Des détails concernant les principales méthodes comptables de la Société sont inclus dans la Note 5.

Base d'évaluation

Les États financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode pour chaque date de clôture.

- Instruments financiers dérivés (juste valeur) ;
- Actifs financiers disponibles à la vente (juste valeur) ;
- Passifs nets au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des États financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Cenergy Holdings et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon continue. La révision d'estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations concernant les jugements, hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 12 – Évaluation de l'obligation au titre des prestations définies : hypothèses actuarielles clés ;
- Note 14 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 18, Note 19 et Note 20 – Test de dépréciation : hypothèses clés pour les montants recouvrables ;
- Note 34 – Comptabilisation et évaluation des provisions et des passifs éventuels : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Notes 26 et 5.14 - Location : si un accord est assorti d'un contrat de location ;
- Notes 32 et 5.14 – Classification du contrat de location.

5. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliquées pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers. Ces mêmes méthodes ont été uniformément respectées par Cenergy Holdings, ses filiales et les entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

5.1 Base de consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris .

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées au compte de résultat consolidé. Toutes les contreparties éventuelles sont comptabilisées à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le groupe a choisi de comptabiliser les transactions sous contrôle commun à la valeur comptable. Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés à leur valeur comptable; les immobilisations incorporelles et les passifs éventuels sont comptabilisés uniquement dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres. Les coûts de transaction sont constatés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est exercé jusqu'à ce qu'il cesse d'exister.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chaque acquisition.

Les variations de la part d'intérêt de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et autres composantes de capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Tout investissement conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Participation dans des sociétés mises en équivalence

Les participations de Cenergy Holdings dans des sociétés mises en équivalence incluent des participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Cenergy Holdings a une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. Une coentreprise est un accord selon lequel Cenergy Holdings a un contrôle conjoint, en vertu duquel Cenergy Holdings détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des entreprises associées et coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part de Cenergy Holdings dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date d'extinction de l'influence notable ou du contrôle conjoint.

(g) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe sont éliminés. Les plus-values latentes découlant de transactions avec des entités mises en équivalence sont éliminées à concurrence de la participation détenue par le Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même façon, mais seulement dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'une dépréciation.

5.2 Devises

(a) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de Cenergy Holdings aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers.

Les éléments non monétaires libellés en devises qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion de couvertures des flux de trésorerie sont constatées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que les couvertures soient efficaces.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au taux de change de la date des états financiers. Les produits et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé approprié.

Les différences de change sont comptabilisées dans le résultat global en différences de conversion, sauf si la différence est attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de cession intégrale ou partielle d'une activité à l'étranger faisant perdre le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de conversion relatif à cette activité à l'étranger est reclassé en compte de résultat en tant que partie de la plus-value ou moins-value de cession. Si Cenergy Holdings cède partiellement ses intérêts dans la filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part correspondante du montant cumulé est réaffectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque Cenergy Holdings ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence significative ou un contrôle conjoint, la quote-part correspondante du montant cumulé est reclassée au compte de résultat.

5.3 Produits des activités ordinaires

(a) Vente de biens

Les produits des activités ordinaires des entités de Cenergy Holdings sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés au client, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés et l'éventuel retour des biens peuvent être évalués de façon fiable, lorsqu'il n'y a plus d'implication dans la gestion continue des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Le montant des produits des activités ordinaires est calculé net des retours, des remises commerciales et des rabais de volume.

Le moment du transfert des risques et des avantages dépend des termes propres à chaque contrat de vente. Le transfert se fait quand le produit est livré au client ; toutefois, pour certaines expéditions internationales, le transfert se fait au port, lors du chargement des biens sur le bateau. Pour ces expéditions, selon les incoterms lorsque les marchandises sont chargées sur le navire, ou sur un autre véhicule de livraison, au port du vendeur, l'on considère que tous

les risques et avantages ont été transférés du vendeur à l'acheteur et le produit est alors constaté.

(b) Prestations de services

Cenergy Holdings enregistre les produits provenant des prestations de services en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture des états financiers. L'état d'avancement est évalué sur la base d'analyses du travail effectué.

(c) Contrats de construction

Les produits résultant de contrats de Cenergy Holdings comprennent le montant initial convenu dans le contrat, plus toutes modifications de l'étendue des travaux à exécuter, des réclamations et primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'ils génèrent des produits et qu'ils puissent être évalués de façon fiable.

Si le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable, ce dernier est comptabilisé dans le compte de résultat en proportion de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est évalué sur la base d'analyses du travail effectué. Dans le cas contraire, le résultat du contrat n'est comptabilisé qu'à concurrence des coûts engagés susceptibles d'être récupérés.

Les dépenses contractuelles sont comptabilisées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues à moins qu'elles ne constituent un actif en relation avec de futures activités contractuelles. Toute perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat.

(d) Produits de la location d'immeubles de placement

Les revenus locatifs d'immeubles sont comptabilisés en revenu sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes de location accordées sont comptabilisées comme une partie intégrante du revenu locatif sur la durée du contrat de location.

Les revenus locatifs d'autres immobilisations sont comptabilisés comme autres produits.

5.4 Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel sur le court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants payables si Cenergy Holdings et ses entités sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenergy Holdings verse des cotisations définies à une personne morale tiers sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période que le service est fourni.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé et la juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Le taux d'actualisation est basé sur l'Indice AA iBoxx des obligations d'entreprises en euros à 10 ans.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les nouvelles mesures de l'engagement net des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, sont immédiatement reconnues en autres éléments du résultat global (ARG). Cenergy Holdings détermine les intérêts débiteurs nets sur l'engagement net de la prestation définie pour la période au moyen du taux d'escompte utilisé pour mesurer l'obligation inhérente à la prestation définie au début de la période annuelle jusqu'à l'engagement net de la prestation définie, en tenant compte de tout changement apporté à l'engagement net de la prestation définie au cours de la période résultant de cotisations et de versements au titre des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont reconnues au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou lorsqu'un régime est réduit, le changement y afférent relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement reconnu au compte de résultat. Cenergy Holdings constate les gains et pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Cenergy Holdings ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou elle comptabilise ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de « reporting », elles sont actualisées.

En cas d'une cessation d'emploi à l'occasion de laquelle Cenergy Holdings n'est pas en mesure de déterminer le nombre de salariés qui bénéficieront de cet incitant, ces prestations ne sont pas comptabilisées mais enregistrées comme un engagement éventuel.

5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées et portées

au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les pertes de valeur d'actifs financiers comptabilisés (autres que des créances commerciales) ;
- Les gains et pertes de change ;

(a) Intérêts perçus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt réel.

(b) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que produit à la date à laquelle Cenergy Holdings a le droit d'en bénéficier.

5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il concerne un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans l'état de la situation financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;

- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contrepassées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendu dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

5.8 Stocks

Les stocks sont indiqués au moyen de la plus faible des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition et la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée en fonction du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

La dépréciation des stocks pour refléter la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elle survient.

5.9 Immobilisation corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que s'il est probable que Cenergy Holdings bénéficiera d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont encourus.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits (charges) d'exploitation ».

Les charges d'emprunt liées à la construction d'actifs immobilisés sont portées à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à radier le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

| | |
|--------------------------------|------------|
| Immeubles et installations | 20 -50 ans |
| Machines | 8 -40 ans |
| Mobilier et autres équipements | 2 -10 ans |
| Véhicules | 4 -10 ans |

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues lors de chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeubles de placement

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en conséquence.

Le bien est reclassé à sa valeur nette comptable à la date de reclassement, qui deviendra son coût d'acquisition pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassement en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs détenus en vue d'une vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10 Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : Le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement : Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement

ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Logiciels : Les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

Autres actifs incorporels : Les autres actifs incorporels, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Cenergy Holdings ont une durée de vie finie, sont évalués à leur coût diminué des amortissements cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les autres actifs incorporels qui ont une durée de vie indéterminée sont évalués à leur coût déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est la prise en charge en compte de résultat du coût des actifs immobilisés incorporels diminués de leurs valeurs résiduelles. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et est généralement comptabilisé en compte de résultat. Le goodwill et les autres actifs incorporels avec des durées d'utilité indéfinies ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

- Marques commerciales et licences 10 – 15 ans
- logiciels 3 – 5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, y compris les terrains, sont détenus par Cenergy Holdings pour la collecte de loyers ou la réalisation de plus-values et ne sont pas utilisés par le propriétaire. Les immeubles de placement sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placement excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation) est directement comptabilisée comme une

charge au résultat. Les reprises de moins-values déjà constatées sont également reconnues dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placement ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si une propriété génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par le Groupe ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de l'approvisionnement de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement ;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier qui est en cours de construction ou de développement pour utilisation future comme immeuble de placement ;
- Si le Groupe détient des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12 Actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés incluant des actifs et des passifs, sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Cenergy Holdings. Les pertes de valeur sur le classement initial en actifs disponibles à la vente ainsi que les gains ou pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ou dépréciées ; les sociétés mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13 Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers disponibles à la vente et les intérêts financiers dans des sociétés mises en équivalence sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indicateurs objectifs de dépréciation de valeur.

Parmi ces indicateurs objectifs de dépréciation figurent :

- un défaut ou un retard de paiement de la part d'un créancier ;
- la restructuration d'un montant dû à Cenergy Holdings à des conditions qu'elle n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- des éléments indiquant que le créancier ou l'émetteur va faire faillite ;
- une évolution défavorable de la solvabilité de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- la disparition d'un marché actif pour un titre ; ou
- toute donnée observable indiquant qu'il existe une baisse quantifiable des flux de trésorerie escomptés d'un groupe d'actifs financiers.

Pour un investissement dans un titre de participation, la preuve objective de la dépréciation comprend une baisse significative ou prolongée de sa juste valeur en deçà de son coût. Le Groupe estime qu'une baisse de 20 % est significative et qu'une période de 9 mois est prolongée.

Actifs financiers évalués au coût amorti (créances commerciales et autres débiteurs)

Une perte de valeur est calculée comme la différence entre la valeur comptable d'un actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat et reflétées dans un compte de provision. Lorsque le Groupe estime qu'il n'y a pas de perspectives réalistes de recouvrement de l'actif, les montants correspondants sont radiés. Si le montant de la perte de valeur diminue par la suite et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant les pertes accumulées dans la réserve de juste valeur en compte de résultat. Le montant reclassé est la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en compte de résultat. Si la juste valeur d'un titre de créance déprécié disponible à la vente augmente par la suite et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur ait été reconnue, la perte de valeur est reprise au compte de résultat ; sinon, elle est reprise dans les autres éléments du résultat global.

Sociétés mises en équivalence

Une perte de valeur à l'égard d'une entreprise mise en équivalence est mesurée en comparant la valeur recouvrable de l'investissement à sa valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat et est reprise s'il y a eu une variation favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les informations ci-dessus viendront compléter les états financiers à venir.

B. Actifs non financiers

À chaque date de « reporting », Cenergy Holdings examine les valeurs comptables de ses actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de perte de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de revenus (UGT). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidé et elles sont d'abord appliquées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction, au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14 Locations

Les locations d'immobilisations corporelles, dans lesquelles Cenergy Holdings conserve une partie substantielle des risques et des profits de la détention, sont classées comme des contrats de location financement. L'actif loué est comptabilisé lors de la prise d'effet du bail au montant le plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur de l'actif immobilisé et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les dettes de location sont reconnues initialement pour le même montant. La réduction du passif du bail est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les immobilisations corporelles reprises sous le contrat de bail sont amorties sur la période la plus courte entre leur durée de vie d'utilisation et la durée de leur location. Cependant, s'il est raisonnablement certain que le locataire obtiendra la propriété de l'actif à la fin de la durée du bail, alors l'actif est amorti sur sa durée de vie d'utilisation prévue.

Les contrats de location, dans lesquels le bailleur conserve l'essentiel des risques et des bénéfices de la détention, sont classés comme des contrats de location simple. Les charges de location dans le cadre de ces contrats de location simple sont imputés aux résultats de manière linéaire sur toute la durée du bail.

5.15 Instruments financiers

Cenergy Holdings classe les actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes : « Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat », « Trésorerie et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente ».

(a) Actifs et passifs financiers non dérivés – comptabilisation initiale et décomptabilisation

Cenergy Holdings comptabilise initialement les prêts et créances à la date de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction.

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier dès lors que les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou que Cenergy Holdings transfère ces droits aux flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction qui se traduit par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou que Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété et ne conserve pas non plus le contrôle de l'actif transféré.

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier dès lors que leurs obligations contractuelles sont supprimées, annulées ou échues.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière uniquement lorsque Cenergy Holdings a juridiquement le droit de compenser ces montants et entend les régler sur une base nette, ou réaliser l'actif et liquider le passif simultanément.

(b) Actifs financiers non dérivés – évaluation

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est qualifié d'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé en tant qu'actif détenu à des fins de transactions ou a été désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations inhérentes, y compris le revenu d'intérêt ou le revenu des dividendes, sont comptabilisées au compte de résultat.

Créances commerciales et autres débiteurs diminués des pertes de valeur

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces comptes incluent la trésorerie disponible, les comptes à vue et les investissements à court terme (jusqu'à 3 mois) très liquides et à faible risque.

Actifs disponibles à la vente

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des frais de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations inhérentes, autres que les pertes de valeur les différences de change sur les instruments de dette, sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global et cumulées dans la réserve de « Juste valeur ». Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, les gains ou les pertes cumulés en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(c) Passifs financiers non dérivés – évaluation

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et les prêts et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.16 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés destinés à des fins de couverture de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des prix des métaux, les fluctuations des taux de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts du groupe.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en compte de résultat, à moins que l'instrument financier ne soit constatée comme couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont répertoriés comme instruments de couverture de la juste valeur quand l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont reconnues dans le Compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture des flux de trésorerie

La quote-part effective de la variation de la juste valeur d'un instrument dérivé, désignée comme couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée en « Réserve de couverture ». Toute partie inefficace est reconnue dans les comptes de résultat.

Le montant cumulé dans les « Réserve de couverture » est reporté dans les comptes de résultats quand l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Lorsqu'un élément couvert arrive à échéance ou est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères en matière de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les bénéfices et les pertes agrégés aux « Capitaux propres » sont conservés sous la forme d'une réserve et reportés au résultat lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les bénéfices et les pertes agrégés aux Capitaux propres sont reportés au compte de résultat. Cenergy Holdings évalue régulièrement l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie.

5.17 Capital social

Les capitaux propres se composent des actions ordinaires.

Les frais directs liés à l'émission de titres sont comptabilisés, une fois déduit l'impôt sur le revenu y afférent, en tant que réduction du montant de l'augmentation de capital. Les frais directs liés aux actions ayant été émises dans le cadre de l'acquisition d'une société sont inclus dans le coût de ladite acquisition.

5.18 Provisions

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- (a) Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- (b) Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés exceptés pour certains passifs éventuels qui ont été pris dans le regroupement d'entreprises.

5.19 Résultat par action

Cenergy Holdings présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.20. Nouvelles normes, amendements aux normes, et interprétations des IFRS

Certaines nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations émises sont obligatoires pour les périodes commençant durant l'exercice en cours ou pour les exercices à venir. L'évaluation de Viohalco de l'impact de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations est donnée ci-dessous :

Normes et interprétations applicables pour l'exercice en cours :

- *améliorations aux IFRS 2012:*

Les amendements ci-dessous décrivent les changements clés à certains IFRS suivant la publication des résultats du processus des améliorations annuelles des IFRS - cycle 2010 -2012 - par l'IASB

- IFRS 2 "*Paiement fondé sur des actions*". Cet amendement clarifie la définition d'une « condition d'acquisition » et définit séparément une « condition de performance » et une « condition de service ».
- IFRS 3 "*Regroupements d'entreprises*". Cet amendement explique qu'une obligation de payer in contrepartie éventuelle qui répond à la définition d'un instrument financier, est classifié en tant que passif financier ou comme capitaux propres, sur base des définitions de IAS 32 « *Instruments financiers : présentation* ». Cet amendement clarifie également que toute contrepartie éventuelle qui ne fait pas partie des capitaux propres, qu'elle soit financière ou non-financière, doit être évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- IFRS 8 "*Secteurs opérationnels*" Cet amendement requiert que soit fournie l'information concernant les jugements sur lesquels la direction s'est basée lors des regroupements des secteurs opérationnels.
- IFRS 13 "*Evaluation de la juste valeur*". Cet amendement clarifie que la norme ne supprime pas la possibilité d'évaluer les créances et dettes à court terme au montant facturé, dans le cas où l'impact d'une actualisation serait immatérielle.
- IAS 16 "*Immobilisation corporelles*" and IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*". Les deux normes ont été amendés à fin de clarifier comment la montant brut et les amortissements cumulés doivent être traités quand l'entité utilise le modèle de réévaluation.
- IAS 24 "*Information relatives aux parties liées*". Cette norme a été amendée afin d'inclure, comme partie liée, une entité qui fournit des prestations de direction à l'entité de reporting ou à la société-mère de l'entité de reporting.

• *améliorations aux IFRS 2014:*

Les amendements ci-dessous décrivent les changements clés fait à 4 normes :

- IFRS 5 "*Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*". L'amendement clarifie que, quand un actif (ou groupe d'actif) est reclassé de la catégorie « *détenu en vue de la vente* », vers « *détenu en vue de la distribution* », ou inversement, ceci ne constitue pas un changement de plan de vente ou distribution, et ne doit des lors ne pas être comptabilisé comme tel.
- IFRS 7 "*Instruments financiers: Informations à fournir*". L'amendement ajoute des instructions spécifiques pour aider la direction à déterminer si les termes d'un contrat de service concernant un actif financier qui a été transféré constitue une implication continue et clarifie également que les informations supplémentaires requises par les amendements à l'IFRS 7 « *Informations à fournir – compensation des actifs financiers et des passifs financiers* » ne sont pas exigées pour toutes les périodes intermédiaires, à moins que requise par l'IAS 34.
- IAS 19 "*Avantages du personnel*".

Cet amendement clarifie que, lors de la détermination du taux d'actualisation pour les obligations au titres des avantages postérieurs à l'emploi, c'est la devise dans laquelle les passifs sont dénommés que est importante, et non le pays dans lequel ils proviennent.

– IAS 34 *“Information financière intermédiaire”*. Cet amendement clarifie ce qu’on entend par l’expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

- *Amendements à « IAS 1 Présentation des états financiers » – initiative concernant les informations à fournir* Les amendements clarifient les instructions d’IAS 1 sur les concepts de matérialité et de regroupement, présentation de sous-totaux, de structure des états financiers et des informations à fournir concernant les méthodes comptables.

- *IAS 16 and IAS 38 (Amendements) “Clarification sur les méthodes d’amortissement acceptables”*. Ces amendements clarifient que la méthode fondée sur les revenus n’est pas considérée comme approprié pour l’amortissement d’actifs et spécifient également que la méthode fondée sur les revenus n’est pas approprié pour l’évaluation de la consommation d’avantages futurs d’un actif incorporel.

- *IAS 19R (Amendement) “Avantages du personnel”*. Ces amendements à portée restreinte s’appliquent aux cotisations des membres du personnel ou de tiers à des régimes à prestations définies et simplifient le traitement comptable des cotisations qui sont indépendantes du nombre d’année de service des membres du personnel, par exemple les cotisations des membres du personnel qui sont calculés en fonction d’un pourcentage fixe du salaire.

- *IAS 27 (Amendement) “Etats financiers individuels”*. IAS 27 a été amendé afin de permettre aux sociétés l’utilisation de la méthode de mise en équivalence pour la comptabilisation dans leurs états financiers individuels de leurs participations dans des filiales, des coentreprises et entreprises associées.

- *IFRS 10, IFRS 12 and IAS 28 (Amendements) “Entités d’investissement: Application de l’exemption de consolidation” (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)*. Ces amendements clarifient l’application de l’exemption de consolidation pour les entités d’investissement et leurs filiales.

- *IFRS 11 (Amendement) “Partenariats”*. La version amendée de l’IFRS 11 requiert que les acquéreurs d’un intérêt dans un entreprise commune qui constitue un entreprise (au sens d’IFRS 3 «Regroupements d’entreprises») appliquent tous les principes de comptabilisation d’un regroupement d’entreprises inclus dans IFRS 3 et les autres IFRS sauf les principes de comptabilisation qui vont à l’encontre d’IFRS 11. De plus, l’amendement requiert que soient fournies les informations qui sont exigées pour les regroupements d’entreprises.

L’adoption des amendements mentionnés ci-dessus n’ont pas eu d’impact significatif sur l’information financière consolidée de Cenergy Holdings.

Normes et Interprétations pas encore applicables

- ***IFRS 15 “Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018).***

IFRS 15 établit un cadre compréhensif pour déterminer si, combien, et quand un produit est comptabilisé. Cette norme remplace les directives concernant la comptabilisation de produits, y compris IAS 18 Produits des activités ordinaires, IAS 11 Contrats de constructions et IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle.

IFRS 15 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. Une adoption anticipée est permise.

Cenergy Holdings étudie actuellement l'impact potentiel de l'adoption de la norme IFRS 15 sur ces états financiers consolidés :

- a. **Ventes de biens:** pour la vente de bien, les produits sont actuellement comptabilisés quand les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés au client, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés et l'éventuel retour des biens peuvent être évalués de façon fiable, lorsqu'il n'y a plus d'implication dans la gestion continue des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Sous IFRS 15, les produits seront reconnus quand un client obtient contrôle sur le bien. Pour certains contrats pour biens produit sur demande, le client contrôle tous les travaux en cours quand les biens sont fabriqués. Quand c'est le cas, les produits seront comptabilisés lors de la fabrication des biens. Ceci a comme conséquence que les produits, et certains coûts associés, seront comptabilisés plus tôt que ce n'est actuellement le cas, c'est-à-dire quand les biens sont livrés chez le client.

Pour certains contrats qui permettent au client de retourner un bien, les produits sont actuellement comptabilisés quand une estimation raisonnable des retours peut être faite, si les autres critères de comptabilisation des produits sont satisfaits. Si une estimation raisonnable ne peut être faite, alors la comptabilisation des produits est reportée jusqu'à la période de retour est expirée ou une estimation raisonnable peut être faite.

Sous IFRS 15, la comptabilisation des produits de ces contrats se fera dans la mesure où il est probable qu'une reprise significative du montant cumulé des produits comptabilisés n'aura pas lieu. En conséquence, pour les contrats pour lesquels Cenergy Holding n'est pas capable de faire une estimation raisonnable des retours, la comptabilisation des produits est prévue plus tôt que quand le droit de retour expire ou qu'une estimation raisonnable peut être faite. Un passif au titre de remboursement futur et un actif pour le recouvrement seront comptabilisés pour ces contrats et présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière.

- b. **Prestations de services:** Les produits sont actuellement enregistrés en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture des états financiers.

Sous IFRS 15, le prix de transaction total dans le contrat de service sera affecté à tous les services, sur base de leur prix de vente séparés. Les prix de vente séparés des services seront déterminés sur base de listes de prix auxquels Viohalco vend ses services dans des transactions séparées. Cenergy Holdings ne s'attend pas à ce qu'il y ait de différences significatives de timing dans la comptabilisation de produits relatives à ces services.

- c. **Contrats de construction:** Les produits résultants de contrats de constructions comprennent le montant initial convenu dans le contrat, plus toutes modifications de l'étendue des travaux à exécuter, des réclamations et primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'ils génèrent des produits et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Quand une réclamation ou une modification de l'étendue du contrat est comptabilisée, la proportion de l'avancée du contrat est revue et la position cumulative du contrat est revue à chaque date de clôture des états financiers.

Sous IFRS 15, les réclamations et les variations seront incluses dans la comptabilisation quand celles-ci seront approuvées.

Transition: Cenergy Holdings adoptera IFRS 15 dans ces états financiers consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018. Cenergy Holdings effectue actuellement un examen approfondi de l'impact de l'application de la norme IFRS 15 et s'attend à fournir de l'information quantitative additionnelle avant l'adoption de la norme.

• **IFRS 9 “Instruments financiers” et les amendements liés à IFRS 9 and IFRS 7** (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018). L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en juillet 2014 la version finale de la norme IFRS 9 Instruments financiers.

IFRS 9 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. Une adoption anticipée est permise. Cenergy Holdings a l'intention d'appliquer IFRS 9 à partir du 1 Janvier 2018.

L'impact actuel de l'adoption d'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de Viohalco en 2018 n'est pas connu et ne peut être estimé de manière fiable car il sera dépendant des instruments financiers que Viohalco détiendra et des conditions économiques du moment ainsi que des choix comptables et de jugements que Viohalco fera dans le futur. La nouvelle norme requerra que Cenergy Holding revoie ces procédures comptables et contrôles internes relatifs au reporting des instruments financiers et ces changements ne sont pas encore terminés. Cenergy Holding a par contre effectué une analyse qualitative préliminaire de l'impact de l'adoption de la norme IFRS 9 sur base de ces positions au 31 décembre 2016 et des relations de couvertures désignés durant 2016 sous IAS 39:

a. **Classification – actifs financiers:** IFRS 9 contient une nouvelle classification et approche d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, ainsi que les caractéristiques de leur flux de trésorerie.

IFRS 9 contient 3 principales catégories de classification d'actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La norme élimine les catégories existantes sous IAS 39 suivantes: placements détenus jusqu'à l'échéance ; prêts, dettes et créances; actifs financiers disponible à la vente.

Sous IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme, ne seront jamais divisés. A la place, l'instrument financier hybride sera évaluation dans son intégralité en ce qui concerne sa classification.

Sur base de son l'analyse préliminaire, Cenergy Holdings estime que la nouvelle classification, si elle devait être appliquée au 31 décembre 2016, ne devrait pas avoir d'impact matériel sur la comptabilisation des créances commerciales, emprunts, et des placements dans de instruments d'emprunts et placements dans des instruments de capitaux propres qui sont gérés à la juste valeur. Au 31 décembre 2016, Cenergy Holding détenait des placements dans des instruments de capitaux propres à hauteur d'EUR 4,7 million classifiés comme disponibles à la vente. Si ces placements continuent d'être détenus à la date d'application initiale d'IFRS 9, Cenergy Holding pourra choisir de les classer comme à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Cenergy n'a pas encore pris de décision à cet égard. Si la première option est choisie, tous les pertes et profits liés à la variation de juste valeur seront rapportés dans les autres éléments du résultat global, aucune perte de valeur ne pourra être reconnue en résultat et aucun profit ou perte ne pourra être reclassé en résultat en cas de cession. Si la deuxième option est choisie, tous les pertes et profits seront comptabilisés en résultat quand ils se produisent.

- b. **Dépréciation – actifs financier et actifs sur contrat:** IFRS remplace le modèle « des pertes encourues » de l'IAS 39 par un modèle prospectif: le modèle des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle exige des jugements considérables quant aux facteurs économiques qui affectent les pertes de crédit attendues, qui seront déterminées sur base de pondérations probabilistes.

Le nouveau modèle de dépréciation sera d'application sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf les placements dans des instruments de capitaux propres et les actifs de contrats.

Sous IFRS 9, la correction de valeur pour perte sera mesurée selon soit :

- Les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Ce sont les pertes de crédit résultant des cas de défaillance dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture
- pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ce sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les cas de défaillance sur toute la durée de vie attendue de l'instrument financier.

L'évaluation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie s'applique quand, à la date de clôture, le risque crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale et l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie d'applique quand ce n'est pas le cas. Une entité peut déterminer que le risque crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative si l'actif a un risque crédit restreint à la date de clôture. Par contre l'évaluation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie s'applique toujours pour les créances commerciales et les actifs de contrats sans composante de financement importante.

Cenergy Holdings analyse actuellement l'impact quantitatif du changement de méthodologie de dépréciation imposée par IFRS 9.

- c. **Classification – Passifs financiers:** IFRS 9 retient largement les dispositions d'IAS 39 en ce qui concerne la classification des passifs financiers. Par contre, sous IAS 39 toutes les variations de juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans le résultat net, alors que sous IFRS ces variations de juste valeur seront généralement présentées comme suit :

- Le montant de la variation de juste valeur qui est attribuable à la variation de risque crédit du passif est présenté en autres éléments du résultat global ; et
- Le montant restant de la variation de juste valeur est présenté en résultat net.

Cenergy Holdings n'a désigné aucun passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et sous les conditions actuelles, n'a pas l'intention de le faire. L'évaluation préliminaire de Viohalco n'a pas indiqué d'impact matériel si les dispositions d'IFRS 9 concernant la classification de passifs financiers auraient été appliquées au 31 décembre 2016.

- d. **Comptabilité de couverture:** Lors de la première application d'IFRS 9, Cenergy Holdings pourra choisir comme méthode comptable de continuer la comptabilité de couverture selon les dispositions d'IAS 39 à la place des dispositions d'IFRS 9. Cenergy Holdings étudie actuellement cette possibilité.

IFRS 9 implique que Cenergy Holdings devra s'assurer que les relations de couverture sont alignées avec les objectifs et la stratégie de gestion de risque de Cenergy Holdings et devra appliquer une approche plus qualitative et prospective pour adresser l'efficacité de couverture. IFRS 9 introduit également de nouvelles contraintes concernant le rééquilibrage des relations de couvertures et l'interdit l'arrêt volontaire de la comptabilité de couverture. Sous le nouveau modèle, il est possible qu'un plus grand nombre de stratégies de gestion de risques, particulièrement celles impliquant la couverture d'une composante de risque (autre

que le risque de change) d'un élément non financier, seront susceptibles de qualifier comme comptabilité de couverture.

Cenergy Holdings utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie résultant des fluctuations des taux de change relatives au dettes, créances, ventes et achats d'inventaires en devises.

Sous IAS 39, pour toutes les couvertures de flux de trésorerie, les montants accumulés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, sont reclassés en résultat net comme ajustement de reclassification dans la même période ou les flux couverts affectent le résultat net. Par contre, sous IFRS 9, les couvertures de flux de trésorerie relatifs au risque de change associés au achats prévus d'actifs non financiers, les montants accumulés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie et le coût de la réserve de couverture seront inclus directement dans le coût initial de l'actif non financier quand celui-ci est comptabilisé. L'analyse préliminaire de Cenergy Holdings a indiqué que les types de relations de couverture que Cenergy Holdings désigne actuellement devraient pouvoir répondre aux critères de l'IFRS 9 si Cenergy Holdings finalise certaines modifications planifiées de sa documentation interne et de son processus de monitoring.

Informations à fournir: IFRS 9 requiert des informations à fournir entendues, en particulier concernant la comptabilité de couverture, le risque crédit et les pertes de crédit attendues. L'évaluation préliminaire de Cenergy holdings contient in analyse afin d'identifier les lacunes dans les données dans les procédures actuelles et Viohalco a l'intention d'implémenter les changements de systèmes et de contrôles qu'elle pense être nécessaire afin de capter les données nécessaires.

Transition: Les changements de méthode comptables résultant de l'adoption d'IFRS 9 seront de manière générale appliqués de manière rétrospective, à l'exception des éléments décrits ci-dessous:

- Cenergy Holdings considère profiter de l'exemption qui lui permet de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes précédentes concernant le classement et changements d'évaluation (dépréciation comprise). Les différences dans les valeurs comptables des actifs financiers et des passifs financiers résultant de l'adoption de la norme IFRS 9 seront en règle générale comptabilisés dans les résultats non distribués et les réserves au 1er janvier 2018 ;
- Les nouvelles exigences concernant la comptabilité de couverture doivent être appliquées en règle générale de manière prospective;
- Les appréciations suivantes doivent être faites sur bases des faits et circonstances qui existent à la date d'application:
 - détermination du modèle économique de l'entité dans lequel l'actif financier est détenu;
 - désignation et révocation de désignations précédentes de certains actifs et passifs financier évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
 - désignation de certain placements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

• **IFRS 16 "Contrats de location"** (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019).

IFRS 16 introduit un modèle unique, ou les contrats de locations sont portés au bilan de preneurs. Un preneur reconnaît un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit

d'utiliser l'actif sous-jacent ; ainsi qu'une obligation locative (un passif) représentant son obligation d'effectuer des paiements découlant du contrat de location.

Il y a des exemptions optionnelles pour les contrats de locations à court terme ainsi que pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La comptabilisation de contrats de locations pour le bailleur demeure similaire que dans la norme actuelle, c'est-à-dire le bailleur continue de classer les contrats comme soit contrats de location simple ou soit contrats de location-financement.

IFRS 16 remplace la norme IAS 17 Contrats de location, IFRS 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de locations simples et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions la forme juridique d'un contrat de location.

Cette norme est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui appliquent IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients au moment où avant la date initiale de l'application d'IFRS 16.

Cenergy Holdings a commencé l'évaluation initiale de l'effet potentiel de cette norme sur ces états financiers consolidés. Jusqu'à présent cette évaluation a indiqué que de nouveaux actifs et passifs (actuellement des contrats de location simple) seront reconnus. En plus, la nature des frais relatifs à ces contrats de locations sera différente, car l'introduction d'IFRS 16 a comme effet que la charge de location simple sera remplacée par un amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location.

Cenergy Holdings n'a pas encore décidé si elle utilisera les exemptions optionnelles prévues par la norme.

Transition: Comme preneur, Cenergy Holdings peut soit appliquer la norme utilisant

- La méthode rétrospective; ou
- La méthode rétrospective modifiée avec mesures pratiques optionnelles.

Le preneur applique ce choix de manière consistante sur tous ces contrats de location. Cenergy Holdings a l'intention d'appliquer IFRS 16 au 1 janvier 2019.

Cenergy Holdings n'a pas encore déterminé quelle méthode de transaction sera appliquée.

Comme bailleur, Cenergy Holdings n'a pas d'obligation de faire des ajustements pour les contrats de location pour lesquels elle est bailleur, sauf les contrats où elle agit comme preneur intermédiaire dans un sous-contrat de location.

Cenergy Holdings n'a pas encore quantifié l'impact d'adoption de cette norme sur ces actifs et passifs. L'effet quantitatif dépendra, inter alia, de la méthode de transition choisie, de l'étendue dans laquelle Cenergy Holdings utilisera les mesures pratiques et les exemptions de comptabilisation, et les nouveaux contrats de locations que Cenergy Holdings signera. Cenergy Holdings s'attend à fournir l'information concernant la méthode de transition choisie avant l'adoption de la norme.

Cette norme n'a pas encore été adoptée au niveau européen.

Sur base d'une évaluation initiale basée sur les conditions actuelles, les amendements suivants ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings:

- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat – Comptabilisation d’actifs d’impôt différé pour les pertes non réalisées (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2017)*.

Cet amendement clarifie la comptabilisation des actifs d’impôt différé pour les pertes latentes sur les instruments de dettes évaluées à la juste valeur.

- IFRS 2 (Amendements) *“Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions” (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018)*. Les amendements clarifient la base d’évaluation pour des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie et la comptabilisation d’une modification des conditions d’un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres. Les amendements introduisent également une exception aux principes de l’IFRS 2 qui requiert qu’une transaction soit traitée comme si il été réglé en intégralité par des instruments de capitaux propres, quand un employeur retient à la source correspondant à l’obligation fiscale de l’employé liée à un paiement fondé sur des actions et paie ce montant aux autorités fiscales. Ces amendements n’ont pas encore été adoptés au niveau européen.

- IFRS 4 (Amendements) *“Application d’IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d’assurance” (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018)*.

Cet amendement donne l’option à toutes les entités qui émettent des contrats d’assurance d’ajuster le résultat net pour les actifs financiers éligibles et ainsi d’éliminer toute volatilité additionnelle qui pourrait survenir lorsqu’ IFRS 9 sera appliqué. Cet amendement prévoit également l’option aux entités dont l’activité prépondérante est l’assurance de différer l’application d’IFRS 9 (ces sociétés continueraient à appliquer IAS 39). Ces amendements n’ont pas encore été adoptés au niveau européen.

- *Améliorations annuelles aux IFRS - cycle 2014 – 2016 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018) :*

Ces améliorations comprennent les 3 amendements suivants:

- IFRS 1 *“Première adoption des normes IFRS”*. Suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants.
- IFRS 12 *“Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d’autres entités”*. Clarification du champ d’application des dispositions relatives aux informations à fournir
- IAS 28 *“Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »*. Evaluation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.

Cenergy Holdings évalue actuellement les effets des amendements ci-dessous sur ces Etats financiers consolidés :

- IAS 7 (Amendements) *“Initiative concernant les informations à fournir” (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2017)*. Ces amendements requièrent qu’une entité fournisse des informations qui permettant aux utilisateurs des états financiers d’évaluer les modifications intervenues dans les passifs suite à ses activités de financement. Ces amendements n’ont pas encore été adoptés au niveau européen.

- *IFRIC Interprétation 22 “ Transactions en monnaie étrangères et contrepartie anticipée” (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à comptes du 1^{er} janvier 2018)*. L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent un paiement ou un encaissement anticipée en monnaie étrangère. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

- *IAS 40 (Amendements) “Transferts d'immeubles de placement” (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à comptes du 1^{er} janvier 2018)*. L'amendement clarifie l'application du paragraphe 57 de l'IAS 40 Immeubles de Placement, et donne des directives concernant les transferts vers ou depuis la catégorie « immeubles de placement ». Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

6. Transaction sous contrôle commun

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings a annoncé la réalisation de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings des sociétés grecques cotées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (collectivement désignées ci-après « les sociétés absorbées »).

La transaction a été approuvée par les actionnaires de la Société le 7 décembre 2016 et par les actionnaires de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme et Corinth Pipeworks Holdings S.A. le 8 décembre 2016. Le 14 décembre 2016, la fusion transfrontalière est devenue effective d'un point de vue juridique en Belgique comme en Grèce. Le 8 décembre 2016 la Société a donc pris le contrôle des filiales des sociétés absorbées.

Le 21 décembre 2016, la négociation de ses actions a débuté sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

La fusion a permis aux filiales de Cenergy Holdings de grouper leur levier financier et leur couverture commerciale, procurant ainsi aux sociétés industrielles sous-jacentes un parrainage solide et une référence fiable lorsqu'elles soumissionnent pour des projets internationaux exigeants ou cherchent à obtenir des accès au financement international restreint. En tant que société cotée, tant à Bruxelles qu'à Athènes, la Société offre à la communauté internationale des investisseurs, l'opportunité d'investir dans un secteur d'activités prometteur dans des conditions de plus grande visibilité et de contrôle. La capacité de la Société à accéder aux marchés financiers internationaux contribuera à consolider les réalisations des sociétés industrielles grecques sous-jacentes et garantir l'emploi à long terme pour leur main-d'œuvre hautement qualifié, à soutenir leur compétitivité et confirmer leurs perspectives de développement et d'investissement.

Le regroupement d'entreprises entre Cenergy Holdings, Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme et Corinth Pipeworks Holdings S.A. remplit les conditions d'une transaction sous contrôle commun puisque la totalité des entités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie (Viohalco), tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire.

Avant le regroupement d'entreprises, Viohalco contrôlait la totalité des entités se regroupant puisqu'elle contrôlait 99,84 % des droits de vote de la Société, 74,48 % des droits de vote de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (1,95 % directement et 72,53 % par le biais de sa filiale Halcor S.A.) et 85,89 % des droits de vote de Corinth Pipeworks Holdings S.A.. Depuis l'achèvement du regroupement d'entreprises Viohalco contrôle 81,93 % des droits de vote (56,77 % directement et 25,16 % par le biais de sa filiale Halcor S.A.).

Tous les actifs et passifs des sociétés absorbées ayant été intégrés à leur valeur comptable et l'augmentation du capital social résultant de la fusion étant équivalent à la somme du capital

social de Cenergy Holdings et des entités absorbées, il n'y a pas eu de différences à comptabiliser dans les capitaux propres.

En raison de ce qui précède et aux fins de fournir des informations financières pertinentes, significatives et fiables, les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés comme si la fusion transfrontalière avait eu lieu avant le début de la première période présentée dans lesdits états financiers (à savoir, avant le 1^{er} janvier 2015). Ainsi, les résultats d'exploitation incluent les résultats combinés de ces entités auparavant distinctes, depuis le début de l'exercice jusqu'à la date à laquelle Cenergy Holdings a pris le contrôle de ses filiales (à savoir, le 8 décembre 2016) et les résultats d'exploitation consolidés depuis ladite date jusqu'à la fin de l'exercice. En éliminant les effets des transactions intersociétés dans le calcul des résultats d'exploitation pour la période précédant le regroupement, ces résultats sont présentés sensiblement de la même façon que les résultats d'exploitation de la période suivant la date de la fusion. Les effets des transactions intersociétés sur les actifs courants, les passifs courants, les produits et les coûts des ventes pour les périodes présentées et sur les résultats non distribués au début des périodes présentées sont également éliminés.

Le choix de la politique décrite ci-dessus a été fait sur la base de positions officielles d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel pour développer leurs normes comptables similaires aux normes IFRS (notamment la norme SFAS 141, D.12), la littérature comptable et les pratiques admises du secteur d'activité.

Afin de garantir la cohérence et l'uniformité des méthodes comptables, Cenergy Holdings a réalisé les ajustements suivants au niveau des comptes publiés des sociétés absorbées antérieurement :

- Les coûts des ventes du segment Tubes en acier incluent les dépenses de ventes directes du segment qui se sont élevées à 25.790 milliers d'euros en 2015 contre 20.486 milliers d'euros en 2016. Les coûts de commercialisation incluent les résultats nets sur différence de change et les pertes nettes résultant des différences de change liées aux produits dérivés s'élevant à 13.078 milliers d'euros. Ces montants étaient comptabilisés en tant que frais de commercialisation et de distribution dans les comptes consolidés publiés de l'ancien Groupe Corinth Pipeworks.
- Les coûts des ventes du segment Câbles incluent les pertes nettes sur différences de change pur un montant de 1.713 milliers d'euros contre 587 milliers d'euros en 2016. Ces montants étaient comptabilisés en tant que charges financières nettes dans les comptes consolidés publiés de l'ancien Groupe Hellenic Cables.
- Dans les comptes consolidés publiés de l'ancien Groupe Hellenic Cables, certaines catégories d'actifs incluses dans « Immobilisations corporelles » étaient comptabilisées selon le modèle de réévaluation dans IAS 16. Plus spécifiquement, les catégories d'actifs qui ont été réévaluées dans les états financiers publiés de l'ancien Groupe Hellenic Cables étaient les terrains, les immeubles et le matériel productif. En outre, l'ancien Groupe Hellenic Cables a comptabilisé ses « Immeubles de placement » selon le modèle de la juste valeur de l'IAS 40.

Plus précisément, sur la base des méthodes comptables appliquées par l'ancien Groupe Hellenic Cables, certaines catégories d'actifs incluses dans « Immobilisations corporelles », à savoir, les terrains, bâtiments et matériel productif utilisés dans la fabrication ou la fourniture de biens et de services étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière à leur valeur réévaluée, qui est la juste valeur à la date de réévaluation minorée des amortissements cumulés ultérieurs. Des réévaluations ont été effectuées à intervalles réguliers afin de garantir que les valeurs comptables ne varient pas de manière considérable par rapport à celles qui auraient été calculées à l'aide de la juste valeur à l'expiration de chaque période de reporting.

Sur la base des méthodes comptables appliquées par Cenergy Holdings, toutes les catégories d'actifs incluses au poste « Immobilisations corporelles » (à savoir, les terrains, les bâtiments et le matériel productif utilisés dans la fabrication ou la fourniture de biens et de services) sont présentées à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Sur la base des méthodes comptables appliquées par l'ancien Groupe Hellenic Cables, les Immeubles de placement étaient initialement comptabilisés au coût d'acquisition et comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, les éventuelles variations étant portées au compte de résultat en tant que gains ou pertes.

Sur la base des méthodes comptables appliquées par Cenergy Holdings, les Immeubles de placement sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placement excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation) est directement comptabilisée en tant que charge au résultat. Les reprises de moins-values déjà constatées sont également comptabilisées au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

Compte tenu de ce qui précède, les ajustements effectués dans l'état consolidé de la situation financière de l'ancien groupe Hellenic Cables au 31 décembre 2015 sont présentés comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Hellenic Cables publiés* | Ajustements | Total |
|---|---|--------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 235.711 | (32.550) | 203.161 |
| Actifs d'impôt différé | - | 182 | 182 |
| Autres réserves | 55.656 | (33.726) | 21.931 |
| Résultats non distribués | (22.907) | 7.961 | (14.946) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 806 | (268) | 538 |
| Passifs d'impôt différé | 13.339 | (6.335) | 7.004 |

**tels que repris dans le rapport annuel 2015 de l'ancien groupe Hellenic Cables.*

Les ajustements effectués dans le compte de résultats consolidé de l'ancien Hellenic Cables au 31 décembre 2015 sont présentés comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Hellenic Cables publiés* | Ajustements | Total |
|------------------------------------|---|--------------------|--------------|
| Coût des ventes | (440.063) | 2.793 | (437.269) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (2.492) | (963) | (3.454) |

**tels que repris dans le rapport annuel 2015 de l'ancien groupe Hellenic Cables*

Des éliminations intragroupe entre les composants des deux sous-groupes ont été effectuées au niveau bilantaire et du compte de résultats. Pour 2015, des transactions intragroupe à concurrence de 1.248 milliers d'euros ont été éliminées ainsi que des soldes intragroupe pour 127 milliers d'euros.

7. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings se divise en 2 segments opérationnels principaux :

- le segment Câbles ;et
- le segment Tubes d'acier .

En termes de gestion, Cenergy Holdings est composée de deux principaux segments stratégiques à présenter, qui opèrent au sein de secteurs différents. Ces segments offrent différents produits et services, et sont gérés séparément due au fait qu'ils requièrent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de direction, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents États financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats d'exploitation du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Voici une brève description des segments :

Câbles : un des plus importants constructeurs de câbles en Europe, qui fabrique des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : fabrication des tubes d'acier pour le transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier pour des projets de construction.

Autres activités : activités de la société holding qui ne reviennent pas au segment Tubes d'acier ni au segment Câbles.

Les transferts et les transactions entre segments s'effectuent selon les modalités et conditions commerciales réelles, en vertu des dispositions applicables aux transactions avec des tierces parties.

B. Informations sur les segments soumis à compte rendu et réconciliation avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans le tableau ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration (c'est-à-dire par les principaux décideurs opérationnels) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments soumis à compte rendu, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2016 et 2015 et pour les exercices clôturés à ces dates.

| 2016 | Secteurs | | | Autres activités | Total |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| | Câbles | Tuyaux d'acier | | | |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| Produits par secteur d'activité | 557.978 | 388.717 | - | | 946.694 |
| Produits entre secteurs | (168.417) | (86.502) | - | | (254.919) |
| Produits par secteur après élimination des produits entre secteurs | 389.560 | 302.215 | - | | 691.775 |
| Marge brute | 29.861 | 33.046 | - | | 62.907 |
| Bénéfice/Perte (-) d'exploitation | 16.621 | 19.067 | (1.171) | | 34.517 |
| Produits financiers | 46 | 453 | - | | 499 |
| Charges financières | (20.843) | (10.666) | (2) | | (31.511) |
| Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts | - | (597) | (88) | | (685) |
| Résultat avant impôts | (4.176) | 8.258 | (1.260) | | 2.821 |
| Impôts sur les bénéfices | (2.801) | (3.791) | - | | (6.592) |
| Résultat net | (6.977) | 4.466 | (1.260) | | (3.772) |
| Réductions de valeur et amortissements | (12.360) | (8.620) | - | | (20.980) |
| Actifs par secteur d'activité | 426.416 | 461.743 | 2.211 | | 890.371 |
| Sociétés mises en équivalence | - | 13.088 | 204 | | 13.292 |
| Passifs par secteur d'activité | 375.539 | 306.583 | 1.787 | | 683.909 |
| Dépenses en capital | 12.162 | 6.905 | - | | 19.068 |

| 2015 | Secteurs | | | Autres activités | Total |
|---|----------------|----------------|------------|------------------|------------------|
| | Câbles | Tuyaux d'acier | | | |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| Produits par secteur d'activité | 668.833 | 497.031 | - | | 1.165.863 |
| Produits entre secteurs | (190.262) | (200.814) | - | | (391.076) |
| Produits par secteur après élimination des produits entre secteurs | 478.571 | 296.217 | - | | 774.788 |
| Marge brute | 40.776 | 30.931 | - | | 71.707 |
| Bénéfice/Perte (-) d'exploitation | 24.672 | 18.510 | - | | 43.182 |
| Produits financiers | 22 | 81 | - | | 104 |
| Charges financières | (21.394) | (8.002) | - | | (29.396) |
| Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts | - | 1.507 | 139 | | 1.646 |
| Résultat avant impôts | 3.300 | 12.097 | 139 | | 15.536 |
| Impôts sur les bénéfices | (3.454) | (4.341) | - | | (7.796) |
| Résultat net | (154) | 7.756 | 139 | | 7.741 |
| Réductions de valeur et amortissements | (11.569) | (8.558) | - | | (20.127) |
| Actifs par secteur d'activité | 455.449 | 339.630 | 442 | | 795.521 |
| Sociétés mises en équivalence | - | 11.129 | 442 | | 11.571 |
| Passifs par secteur d'activité | 396.437 | 189.985 | - | | 586.422 |
| Dépenses en capital | 11.478 | 37.109 | - | | 48.587 |

C. Informations géographiques

Les segments d'activité de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations ci-dessous sont basées sur le chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classé par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique. Les activités de Cenergy Holdings à l'échelle mondiale sont divisées en sept zones géographiques principales. En ce qui concerne l'Europe, les informations relatives à la Grèce et la Belgique font l'objet d'un compte rendu distinct.

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u> | |
|------------------------------------|---|--------------------|
| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| Produits | | |
| Belgique | 1.750 | 1.992 |
| Grèce | 259.996 | 217.401 |
| Autres pays de l'Union européenne | 294.578 | 276.637 |
| Autres pays européens | 6.989 | 15.562 |
| Asie | 10.159 | 11.593 |
| Amérique | 111.297 | 245.323 |
| Afrique | 6.935 | 6.150 |
| Océanie | 70 | 130 |
| Total | 691.775 | 774.788 |

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Au 31 décembre</u> | |
|------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| Immobilisations corporelles | | |
| Belgique | - | - |
| Grèce | 359.276 | 363.043 |
| Autre | 25.325 | 23.734 |
| Total | 384.601 | 386.776 |

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Au 31 décembre</u> | |
|------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| Dépenses en capital | | |
| Belgique | - | - |
| Grèce | 15.586 | 46.188 |
| Autre | 3.481 | 2.399 |
| Total | 19.068 | 48.587 |

8. Produits

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u> | |
|---------------------------------------|--|----------------|
| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| Ventes de biens | 632.174 | 667.994 |
| Prestations de services | 1.189 | 3.022 |
| Produits des contrats de construction | 58.412 | 103.772 |
| Total | 691.775 | 774.788 |

Le chiffre d'affaires consolidé de 2016 a diminué par rapport à 2015, en raison de la baisse des prix des métaux, la baisse de la demande sur les marchés européens observée au cours du deuxième semestre de 2016 principalement dans le segment des câbles et l'exécution de différents types de contrats de construction qui ont entraîné des modifications dans le mix de produits par rapport à l'année précédente.

9. Autres produits et charges

A. Autres produits

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Note | <u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u> | |
|---|------|--|--------------|
| | | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
| Subventions publiques | | 84 | 23 |
| Loyers | | 646 | 618 |
| Produits des honoraires, commission et frais refacturés | | 919 | 1.107 |
| Indemnités et produits issus de litiges | | 1.972 | 887 |
| Amortissement des subventions reçues | 28 | 794 | 922 |
| Produits de cession d'immobilisations financières | 22 | 1.792 | 3 |
| Reprise de provision pour créance douteuse | 29 | 308 | 33 |
| Autre | | 211 | 967 |
| Autres produits | | 6.725 | 4.559 |

En 2016, la cour a rendu une décision finale concernant une action en justice introduite par Fulgor S.A. contre un client. Les actions en justice ont été introduites avant l'acquisition de Fulgor S.A. par Hellenic Cables (c'est-à-dire en 2011) et sur la base de la décision finale rendue par la cour, un montant de 902 milliers d'euros a été enregistré en produits pour l'exercice.

B. Autres dépenses

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Note | Pour l'exercice clos au 31 | |
|--|------|-----------------------------------|----------------|
| | | décembre | |
| | | 2016 | 2015 |
| Perte de valeur sur immeuble de placement | 20 | (29) | - |
| Réduction de valeur sur immobilisation corporelles | 18 | (2) | (212) |
| Indemnités et réclamations | | (732) | (1.074) |
| Autres taxes | | (303) | (199) |
| Provision pour créances douteuses | 29 | (349) | (754) |
| Autres pénalités | | (133) | (63) |
| Frais de restructuration | | (1.882) | - |
| Avantages du personnel | 13 | (138) | (28) |
| Coûts inhérents à l'annulation de commandes | | - | (400) |
| Compensation pour résolution anticipée de contrats avec fournisseurs | | - | (192) |
| Autres | | (1.052) | (1.043) |
| Autres charges | | (4.621) | (3.965) |

Des frais de restructuration sont survenus au cours de l'exercice à la suite de la fusion transfrontalière et des scissions qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les dépenses engagées à cet égard sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| | Montant |
|--|----------------|
| Frais d'inscription à la cote | 263 |
| Honoraires d'avocats | 492 |
| Honoraires de notaires | 76 |
| Honoraires auditeurs | 39 |
| Honoraires expert commun | 32 |
| Taxes | 967 |
| Autre | 13 |
| Total des frais de restructuration comptabilisés en " autres charges" | 1.882 |

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en juin 2016, Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. a approuvé simultanément la scission entre la partie industrielle et la partie commerciale de Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. et sa contribution à sa filiale détenue à 100%, SYMM.EP. S.A.

Au même moment, la décision de changer le nom de SYMM.EP. S.A. à Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. a été enregistré et le changement de nom de Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. à Hellenic Cables Holdings, société anonyme (Hellenic Cables) a été décidé.

De même, par décision de son assemblée générale en mai 2016, Corinth Pipeworks S.A. Pipe Industry and Real Estate a approuvé la scission des activités industrielles et commerciales dans

le secteur des tuyaux et des sections creuses de Corinth Pipeworks SA Pipe Industry and Real Estate et la contribution de ces activités à sa filiale à hauteur de 100% des actions de E.VI.KE. S.A.

Parallèlement, la décision de changer le nom de E.VI.KE. S.A. à Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (CPW Pipe Industry) et le changement du nom de Corinth Pipeworks S.A. Pipe Industry and Real Estate à Corinth Pipeworks Holdings S.A. (CPW) a été décidé.

L'objectif de la scission, dans le cadre de la restructuration interne de Hellenic Cables et CPW, était de faciliter l'exécution de grands projets internationaux, la création de partenariats stratégiques et le financement des secteurs des câbles et des tuyaux et fait partie d'un plan global pour l'augmentation des activités de production en Grèce. Étant donné que les entreprises qui ont absorbées les secteurs sont des filiales détenues à hauteur de 100%, les activités du Groupe n'ont pas changé.

C. Charges par nature

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Pour l'exercice clos au 31 | |
|--|-----------------------------------|------------------|
| | décembre | |
| | 2016 | 2015 |
| Coût des stocks comptabilisés comme une charge | (489.806) | (518.356) |
| Charges du personnel | (52.852) | (48.913) |
| Energie | (11.647) | (12.081) |
| Dotation aux amortissements | (20.980) | (20.127) |
| Taxes - Obligations | (1.505) | (1.118) |
| Primes d'assurance | (6.879) | (6.596) |
| Location | (2.336) | (1.982) |
| Transport | (24.661) | (28.915) |
| Dépenses marketing | (510) | (137) |
| Honoraires et avantages payés à des tiers | (34.512) | (60.376) |
| Bénéfices/(pertes) d'instruments dérivés | 77 | (22.573) |
| Commissions | (2.694) | (1.006) |
| Bénéfices/(pertes) de conversion | (1.506) | 6.704 |
| Autres charges | (9.551) | (16.725) |
| Total des coûts des ventes, des frais de commercialisation et distribution et des charges administratives | (659.362) | (732.200) |

La diminution observée du poste honoraires et avantages payés à des tiers s'explique par des honoraires supplémentaires versés aux sous-traitants au cours de l'année 2015 au titre des contrats de construction dans le segment Câbles.

La variation observée au poste différences de change et bénéfices/ (pertes) d'instruments dérivés s'explique par la fluctuation du dollar américain par rapport à l'euro et elle est liée au segment Tubes en acier.

Les coûts de restructuration d'un montant de 223 milliers d'euros sont liés à la réorganisation administrative et sont comptabilisés dans les dépenses administratives de 2016.

Les filiales de Cenergy Holdings investissent massivement dans la recherche et le développement afin de proposer en permanence des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, et afin de promouvoir également le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2016 s'élève à 1,7 million d'euros (2015 : 1,3 million d'euros).

10. Charges financières nettes

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u> | |
|--|--|-----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Produits financiers | | |
| Produits d'intérêts | 60 | 104 |
| Différences de change | 439 | - |
| | 499 | 104 |
| Charges financières | | |
| Charges d'intérêts et autres charges liées | (31.146) | (28.300) |
| Contrats de location-financement | (27) | - |
| Différence de change | (337) | (1.096) |
| | (31.511) | (29.396) |
| Charges financières (nettes) | (31.012) | (29.292) |

Les charges financières nettes ont augmenté en 2016, en raison de l'augmentation de la dette qui a servi à financer les besoins en fonds de roulement.

11. Résultat de base et résultat dilué par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options, ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le bénéfice/(perte) attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

A. Bénéfice/(perte) attribuable aux actionnaires

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u> | |
|---|--|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Bénéfices/Pertes (-) attribuables aux propriétaires de la société | (3.741) | 7.741 |

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le calcul du résultat par action pour l'ensemble des périodes présentées est effectué sur la base des actions existantes à la date de la fusion transfrontalière, soit 190.162.681 actions (voir note 24).

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élevaient à :

| <i>en euro par action</i> | Pour l'exercice clos au 31 décembre | |
|------------------------------|--|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Résultat par action et dilué | (0,01967) | 0,04071 |

12. Avantages sociaux des employés

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | 2016 | 2015 |
|---|----|--------------|--------------|
| Régime à prestations définies | | 3.908 | 3.348 |
| Régime de retraite | 27 | 1.773 | 1.688 |
| Total des avantages du personnel | | 5.681 | 5.036 |
| Non courant | | 3.908 | 3.348 |
| Courant | | 1.773 | 1.688 |

Pour plus de détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, veuillez-vous reporter à la Note 13.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

Régime à cotisations définies

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les filiales de la Société n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages sociaux.

Régime à prestations définies

Les salariés des sociétés des filiales de la Société ont le droit, dans certains pays (par exemple, en Grèce et en Bulgarie), de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante d'un passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces plans ne sont pas financés.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Solde au 1er janvier | 3.348 | 3.559 |
| Inclus dans le compte résultat | | |
| Coût des services rendus au cours de la période | 203 | 220 |
| Coût des services passés | 4 | 31 |
| Perte de liquidation/Réduction/cessation | 256 | 225 |
| Charges d'intérêts | 66 | 53 |
| | 529 | 529 |
| Inclus dans le résultat global opérationnel | | |
| Réévaluation perte/profit (-): | | |
| Ecarts actuariels perte/profit (-) issus de : | | |
| - changements d'hypothèses démographiques | 35 | 28 |
| - changements d'hypothèses financières | 236 | (400) |
| - ajustement d'expérience | 176 | 20 |
| | 447 | (353) |
| Autres | | |
| Prestations versées | (415) | (387) |
| | | |
| Solde au 31 décembre | 3.908 | 3.348 |

Au cours de l'exercice 2016, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 415 milliers d'euros de versements de prestations à l'égard des membres qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur règlement/licenciement/résiliation de 256 milliers d'euros) a été comptabilisé.

Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec paiement de prestations et de retraite, le coût supplémentaire est la différence entre la prestation versée et le montant comptabilisé dans le passif à au titre de prestations définies pour les salariés respectifs.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de reporting étaient les suivantes (en moyenne pondérée) :

| | 2016 | 2015 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation | 1,60% | 2,00% |
| Inflation | 1,50% | 1,29% |
| Taux de croissance de la rémunération | 1,28% | 1,30% |
| Durée du plan (années) | 15,97 | 16,14 |

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité

(b) Analyse de l'échéance attendue

L'analyse de l'échéance attendue du passif des prestations définies du Groupe est le suivant :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | 2016 | 2015 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| à un an au plus | 100 | 89 |
| Entre 1 et 2 ans | 10 | 8 |
| Entre 2 et 5 ans | 155 | 92 |
| Plus de 5 ans | 4.805 | 4.467 |
| Total | 5.069 | 4.657 |

Les avantages attendus à verser par les filiales de Cenergy Holdings au cours de l'exercice suivant s'élèvent à 100.000 euros.

(c) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Increase | Decrease |
|---|-----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation (mouvement de 0,5%) | (295) | 326 |
| Croissance salariales (mouvement de 0,5%) | 318 | (292) |

Si aucun taux de démission n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31/12/2016, le passif aurait été augmenté de 153.000 euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

La même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de « reporting ») a été appliquée lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon des hypothèses actuarielles significatives lors du calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

13. Charges au titre des avantages du personnel

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31</u> <u>décembre</u> | |
|---|--|---------------|
| | 2016 | 2015 |
| Salaires et traitements | 41.253 | 37.900 |
| Cotisations obligatoires de sécurité sociale | 9.437 | 8.749 |
| Charges au titre des régimes à prestations définies | 529 | 529 |
| Avantages extra-legaux | 1.647 | 1.622 |
| Autres | 124 | 140 |
| Total | 52.991 | 48.940 |

Les avantages du personnel sont inscrits aux postes suivants du compte de résultat consolidé :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31</u> <u>décembre</u> | |
|------------------------------------|--|---------------|
| | 2016 | 2015 |
| Coût des ventes | 39.039 | 36.725 |
| Frais de distribution | 7.935 | 7.681 |
| Frais administratifs | 5.878 | 4.506 |
| Autres charges | 138 | 28 |
| Total | 52.991 | 48.940 |

14. Impôts sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31</u> <u>décembre</u> | |
|--|--|----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Année en cours | (2.279) | (2.138) |
| Correction des exercices précédents | (1.129) | - |
| Charge d'impôt exigible | (3.408) | (2.138) |
| Constatation et renversement des différences temporelles | (440) | (1.838) |
| Augmentation du taux d'impôt | - | (2.249) |
| Comptabilisation des déficits fiscaux antérieurement non constatés | - | 401 |
| Le crédit ou différences temporaires d'une période antérieure | | |
| Décomptabilisation des pertes fiscales déjà comptabilisées | (2.744) | (1.971) |
| Charges / (-) produits d'impôts différés | (3.184) | (5.658) |
| Charge d'impôt des opérations continues | (6.592) | (7.796) |

B. Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | <u>Pour l'exercice clos au 31</u> | |
|--|-----------------------------------|----------------|
| | <u>décembre</u> | |
| | 2016 | 2015 |
| Résultat avant impôt | 2.821 | 15.536 |
| Impôt sur base du taux d'imposition de 29% en Grèce | (818) | (4.506) |
| Dépenses non admises | (1.452) | (1.337) |
| Revenus exonérés | 627 | 1.932 |
| Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure, non comptabilisés | - | 401 |
| Incidence des taux d'imposition différents auxquels sont assujetties des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres territoires | (319) | (277) |
| Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée | (757) | - |
| Comptabilisation des réserves exonérées | - | 211 |
| Augmentation du taux d'impôt | - | (2.249) |
| Décomptabilisation des pertes fiscales déjà comptabilisées | (2.744) | (1.971) |
| Corrections d'exercices antérieurs | (1.129) | - |
| Charge d'impôt rapportée dans le compte de résultat consolidé | (6.592) | (7.796) |
| Taux d'imposition effectif | -234% | -50% |

Selon les lois grecques N. 4334/2015 et N. 4336/2015, le taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour les entités juridiques domiciliées en Grèce est fixé à 29 % pour l'exercice 2015 et au-delà.

En avril 2016, le contrôle fiscal de la filiale Icme Ecab par les autorités fiscales roumaines portant sur l'impôt des exercices 2010 à 2014 et sur la TVA pour la période allant du 01/05/2010 au 28/02/2015 a été achevé. Les autorités fiscales roumaines ont imposé un impôt supplémentaire sur le revenu de 674 milliers d'euros et une taxe de 870 milliers d'euros concernant les questions de TVA. Ces montants ont été réglés en mai 2016. La Société a fait appel devant le tribunal des finances afin de contester le montant total imposé par les autorités fiscales. Les montants relatifs à l'impôt sur le revenu ont été portés au compte de résultat consolidé en tant que charge d'impôt sur les bénéfices, tandis que le montant versé dans le cadre des questions liées à la TVA, considéré comme étant entièrement recouvrable, a été comptabilisé en tant que créance.

Au cours de 2016, le contrôle fiscal de Corinth Pipeworks Holdings S.A. portant sur les exercices 2008 à 2011 a été achevé. Les autorités fiscales grecques ont imposé un impôt supplémentaire sur le revenu de 455 milliers d'euros. L'impôt a été porté au compte de résultat.

En 2016, un montant de 2.744 milliers d'euros d'impôts différés sur les pertes fiscales a été décomptabilisé puisque le droit d'utiliser ces pertes a expiré au cours de l'année.

C. Variation des actifs et passifs d'impôts différés

| 2016 | Solde net au 1er janvier | Comptabilisés en comptes de résultats | Comptabilisés és en autres éléments du | Différences de change | Solde au 31 décembre | | |
|--|-----------------------------|---|--|--------------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| | | | | | Net | Actifs d'impôts différés | Passifs d'impôts différés |
| <i>Montants en milliers d'euros</i> | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | (29.384) | (718) | - | 9 | (30.093) | - | (30.093) |
| Immobilisations incorporelles | (1.363) | (162) | - | - | (1.525) | 1.110 | (2.634) |
| Immeubles de placement | 75 | (17) | - | (8) | 51 | 51 | - |
| Intérêts liés à la sous-capitalisation | 2.965 | 1.718 | - | - | 4.683 | 4.683 | - |
| Contrats de construction | (1.264) | 813 | - | - | (452) | 724 | (1.175) |
| Instruments dérivés | (10) | (955) | (75) | - | (1.041) | 44 | (1.085) |
| Emprunts et dettes financières | (3.320) | 282 | - | - | (3.038) | - | (3.038) |
| Avantages du personnel | 609 | 15 | 128 | - | 751 | 755 | (4) |
| Provisions | 780 | (1.143) | - | - | (363) | 475 | (837) |
| Autres | (2.233) | (202) | (3) | (220) | (2.658) | 580 | (3.237) |
| Perte fiscale reportée | 9.508 | (2.814) | - | - | 6.693 | 6.693 | - |
| Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation | (23.637) | (3.184) | 49 | (219) | (26.991) | 15.115 | (42.105) |
| Imputation d'impôts différés | - | - | - | - | - | (14.886) | 14.886 |
| Actifs/passifs d'impôts (-) nets | (23.637) | (3.184) | 49 | (219) | (26.991) | 229 | (27.220) |

| 2015 | Solde net au 1er janvier | Comptabilisés en comptes de résultats | Comptabilisés és en autres éléments du résultat global | Différences de change | Solde au 31 décembre | | |
|--|-----------------------------|---|--|--------------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| | | | | | Net | Actifs d'impôts différés | Passifs d'impôts différés |
| <i>Montants en milliers d'euros</i> | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | (26.139) | (3.248) | - | 3 | (29.384) | 265 | (29.649) |
| Immobilisations incorporelles | (1.027) | (336) | - | - | (1.363) | 1.282 | (2.645) |
| Immeubles de placement | 6 | 69 | - | - | 75 | 75 | - |
| Intérêts liés à la sous-capitalisation | 1.961 | 1.004 | - | - | 2.965 | 2.965 | - |
| Contrats de construction | 1.049 | (2.313) | - | - | (1.264) | - | (1.264) |
| Instruments dérivés | 1.674 | (253) | (1.431) | - | (10) | 185 | (195) |
| Emprunts et dettes financières | (3.235) | (85) | - | - | (3.320) | - | (3.320) |
| Avantages du personnel | 600 | 69 | (57) | (4) | 609 | 614 | (5) |
| Provisions | (49) | 865 | (36) | 1 | 780 | 1.103 | (323) |
| Autres | (2.549) | 319 | - | (3) | (2.233) | 878 | (3.111) |
| Perte fiscale reportée | 11.257 | (1.749) | - | - | 9.508 | 9.508 | - |
| Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation | (16.452) | (5.658) | (1.524) | (3) | (23.637) | 16.875 | (40.512) |
| Imputation d'impôts différés | - | - | - | - | - | (16.512) | 16.512 |
| Actifs/passifs d'impôts (-) nets | (16.452) | (5.658) | (1.524) | (3) | (23.637) | 362 | (23.999) |

Au 31 décembre 2016, les pertes fiscales pouvant être reportées s'élèvent à 40 millions d'euros. Les filiales de Cenergy Holdings ont comptabilisé des impôts différés sur des pertes fiscales à hauteur de 23 millions d'euros parce que la direction a considéré qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles pour lesquels ces pertes pourraient être utilisées.

Sur la base de ces estimations concernant la rentabilité des futurs impôts, les impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour les pertes fiscales reportées pour un montant de 17 millions d'euros pour une période d'expiration allant de 2017 à 2021.

15. Stocks

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Marchandises | 6.217 | 5.267 |
| Produits finis | 43.411 | 36.992 |
| Produits semi-finis | 28.720 | 44.153 |
| Sous-produits et ferraille | 6.192 | 4.048 |
| En-cours de fabrication | 321 | 1.372 |
| Matières premières et auxiliaires, consommables, pièces détachées et emballages | 112.228 | 67.449 |
| Acomptes versés sur achats pour stocks | 3.618 | 2.205 |
| Total | 200.708 | 161.487 |
| Réductions de valeur | | |
| Marchandises | - | (25) |
| Produits finis | (298) | (1.324) |
| Produits semi-finis | - | (900) |
| Sous-produits et ferraille | - | (1.065) |
| Matières premières et auxiliaires, consommables, pièces détachées et emballages | (136) | (2.954) |
| | (434) | (6.269) |
| Total | 200.274 | 155.218 |

En 2016, le coût des stocks comptabilisé à titre de charge au cours de l'exercice et inclus dans le poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 489,8 millions d'euros (2015 : 518,2 million d'euros).

Une dépréciation de 434 milliers d'euros a été comptabilisée en 2016 par les sociétés de Cenergy Holdings (2015 : 6.269 milliers d'euros). Ce montant a été imputé au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Coût des ventes ». La variation de la dépréciation des stocks est attribuée aux fluctuations des prix des métaux.

L'augmentation des stocks est principalement due à l'augmentation des achats de matières premières pour les projets à venir du segment des tubes en acier.

16. Créances clients et autres créances à recevoir

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Note | 2016 | 2015 |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Actifs courants | | | |
| Créances commerciales | | 128.658 | 90.168 |
| Contrats de construction en cours | | 11.081 | 33.187 |
| Moins: Pertes de valeur | | (17.837) | (17.284) |
| | | 121.902 | 106.071 |
| | | | |
| Autres avances et acomptes | | 412 | 1.168 |
| Chèques et effets à recevoir & chèques échus | | 794 | 1.714 |
| Créances commerciales dues par les parties liées | 35 | 24.487 | 28.309 |
| Actifs d'impôts | | 8.421 | 5.343 |
| Autres débiteurs | | 28.149 | 36.529 |
| Moins: Pertes de valeur | | (243) | (243) |
| | | 62.021 | 72.820 |
| Total | | 183.923 | 178.891 |
| | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Autres créances non courantes | 35 | 3.603 | 3.603 |
| Total des créances commerciales et autres débiteurs non courants | | 3.231 | 2.326 |
| Total | | 6.834 | 5.929 |

Les sociétés de Cenergy Holdings n'ont pas concentré leur risque de crédit par rapport aux créances commerciales, puisqu'elles disposent d'une large gamme et d'un grand nombre de clients.

A. Transfert des créances commerciales

Cenergy Holdings et ses filiales ont conclu des contrats de factoring (avec possibilité de recours) en vue de vendre des créances commerciales. Ces créances commerciales ne sont pas décomptabilisées à partir de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages (principalement le risque crédit) sont conservés au sein du Groupe. Le montant reçu lors du transfert est reconnu comme un prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes montrent la valeur comptable des créances commerciales à la date de clôture de l'exercice qui ont été transférées mais qui n'ont pas été décomptabilisées et les passifs associés.

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Au 31 décembre | |
|--|-----------------------|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Valeur comptable des créances commerciales transférées | 51.002 | 23.762 |
| Valeur comptable des dettes associées | 47.117 | 12.056 |

Au 31 décembre 2016 et 2015, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

B. Contrats de construction en cours

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Montant des revenus de contrats comptabilisés | 58.412 | 103.772 |
| Montant brut dont les clients sont redevables pour contrats | 11.081 | 33.187 |
| Montant des avances reçues | - | 4.410 |
| Montant des retenues | 116 | 3.608 |

Le montant des produits des activités ordinaires provenant des contrats de construction comptabilisé est lié aux projets de construction et d'installation de câbles à haute tension. Aucun passif éventuel concernant les projets en constructions n'existe à la date de reporting.

C. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a lancé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client au Moyen-Orient concernant l'irrecouvrabilité d'une créance de 24,8 millions de dollars (23,8 millions d'euros au 31 décembre 2016), plus les intérêts juridiques de 12%.

Le 19 mars 2014, à la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a finalement confirmé le montant dû à la société, daté du 26 septembre 2013 et a annulé la décision antérieure de la Cour qui avait reconnu la contre-demande non fondée par le client au cours du litige et avait ordonné la suppression de cette contre-demande avec réclamation de la société. L'affaire a ensuite été renvoyée à la Cour d'appel, qui est en train d'examiner la validité de la contre-demande et a nommé un tripartite d'experts comptables.

Un rapport a été publié par les experts en décembre 2016 et a confirmé que la contre-demande n'est étayée par aucun document. La prochaine audience a été prévue pour le 15 mai 2017.

La finalisation attendue des audiences de la Cour est inconnue mais, sur la base d'une évaluation des avocats de la société à Dubaï s'occupant de l'affaire, il est fort probable que la Cour d'appel rejettera la contre-demande soulevée par l'ancien client et, par conséquent, il n'y aura pas besoin de contrebalancer cette demande avec la demande de règlement de la société sur les créances impayées.

En outre, la société, pour assurer ses droits, a imposé une saisie provisoire sur les biens immobiliers de tiers impliqués dans l'affaire conformément à la décision du Tribunal de première instance d'Athènes (délivré dans le cadre des procédures provisoires).

La société a enregistré en 2010 une réduction de valeur de 12,5 millions de dollars (11,9 millions d'euros à la date de clôture) contre cette créance. Bien que les actions judiciaires pour

la perception de la créance soient en cours et, comme aucun jugement définitif n'a été émis, la société estime qu'il n'y a aucune raison de réviser la réduction de valeur à la date de clôture.

L'information concernant l'exposition au risque de crédit et au risque de marché des sociétés de Cenergy Holdings, et aux pertes de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs, sauf contrats de constructions en cours, est présentée dans la note 29.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2.192 | 161 |
| Dépôts bancaires court terme | 69.137 | 37.511 |
| Total | 71.329 | 37.672 |

Les dépôts à court terme ont une durée de moins de 90 jours et sont disponibles.

18. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Terrain et Immeubles | Machines | Fournitures et autres équipements | En cours de construction | Total |
|---|-------------------------|------------------|---|-----------------------------|------------------|
| Coût | | | | | |
| Solde au 1 janvier 2015 | 154.416 | 352.927 | 16.522 | 60.245 | 584.111 |
| Effet de change | (189) | (381) | 10 | (21) | (582) |
| Acquisitions | 838 | 1.146 | 388 | 45.932 | 48.304 |
| Cessions | - | (1.004) | (167) | - | (1.171) |
| Reclassements | 7.125 | 6.854 | 287 | (15.816) | (1.549) |
| Solde au 31 décembre 2015 | 162.190 | 359.542 | 17.041 | 90.340 | 629.114 |
| | 162.190 | 359.542 | 17.041 | 90.340 | 629.114 |
| Effet de change | (74) | (170) | 4 | (18) | (257) |
| Acquisitions | 40 | 2.720 | 1.242 | 14.695 | 18.697 |
| Cessions | - | (268) | (19) | - | (287) |
| Reclassements | 1.353 | 94.350 | 131 | (96.615) | (780) |
| Acquisition de filiales | - | 2.346 | 187 | - | 2.533 |
| Solde au 31 décembre 2015 | 163.509 | 458.520 | 18.587 | 8.403 | 649.020 |
| Amortissements cumulés et dépréciation | | | | | |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Terrain et Immeubles | Machines | Fournitures et autres équipements | En cours de construction | Total |
| Solde au 1 janvier 2015 | (51.840) | (160.387) | (12.061) | - | (224.288) |
| Effet de change | 128 | 241 | (6) | - | 363 |
| Amortissement | (3.712) | (14.544) | (1.113) | - | (19.369) |
| Perte de valeur | - | (212) | - | - | (212) |
| Cessions | - | 1.004 | 165 | - | 1.169 |
| Solde au 31 décembre 2015 | (55.425) | (173.899) | (13.014) | - | (242.337) |
| Solde au 1 janvier 2016 | (55.425) | (173.899) | (13.014) | - | (242.337) |
| Effet de change | 52 | 106 | (2) | - | 156 |
| Amortissement | (3.292) | (15.612) | (1.145) | - | (20.049) |
| Perte de valeur | - | (2) | - | - | (2) |
| Cessions | - | 267 | 10 | - | 277 |
| Solde au 31 décembre 2015 | - | (2.277) | (186) | - | (2.464) |
| Solde au 31 décembre 2016 | (58.665) | (191.418) | (14.337) | - | (264.419) |
| Valeur comptable | | | | | |
| Au 1er janvier 2015 | 102.576 | 192.540 | 4.462 | 60.245 | 359.823 |
| Au 31 décembre 2015 | 106.765 | 185.644 | 4.027 | 90.340 | 386.776 |
| Au 31 décembre 2016 | 104.845 | 267.103 | 4.250 | 8.403 | 384.601 |

Le montant net inscrit au poste Reclassements vise les immobilisations incorporelles en cours qui sont reclassées pour l'exercice aux immobilisations incorporelles (se reporter au tableau à la note 19).

B. Equipements loués

Les sociétés de Cenergy Holdings louent des équipements en vertu de plusieurs contrats de location de financement. Les équipements loués couvrent les obligations en vertu des contrats de location.

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Au 31 décembre | |
|------------------------------------|-----------------------|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Coût | 949 | 878 |
| Amortissement cumulé | (63) | - |
| Valeur nette comptable | 885 | 878 |

C. Sûretés

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 211.6 millions d'euros ont été hypothéquées afin de garantir les emprunts des sociétés de Cenergy Holdings (voir la note 26).

D. Immobilisations en cours de construction

Les principaux éléments constituant les immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2016 concernent les investissements d'amélioration de la productivité et des capacités des usines du segment Câbles. Une part significative des investissements précités devrait être achevée en 2017. Le montant de 97 millions d'euros qui a été comptabilisés en actifs en cours de construction en 2016 se rapporte principalement à la conclusion de la gamme de rénovation de Corinth Pipeworks de ERW / HFI 26 qui permet la production de tuyaux de 24 mètres, les mises à niveau des ligne de revêtement des TCP 100 et TCP 48, afin d'appliquer un revêtement externe aux tuyaux de 24 mètres et la mise à niveau de la ligne de revêtement TLP56, afin d'appliquer une doublure interne à des tuyaux de 24 mètres.

Aucun coût d'emprunt lié aux immobilisations corporelles en cours de construction n'a été capitalisé en 2016 (2015 : 3 millions avec un taux de capitalisation moyen de 5,5 %).

E. Changements d'estimation

Au cours de 2016, dans le cadre de la réévaluation des valeurs résiduelles et de la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la direction a apporté des changements à la durée d'utilité de bâtiments et des équipements de la filiale Corinth Pipeworks Industry. La direction a confié l'évaluation de la durée de vie utile des équipements et des bâtiments à un expert en évaluation agréé et, d'après l'évaluation réalisée par ce dernier, les durées de vie des équipements sont supérieures à celles utilisées jusqu'au 31 décembre 2015. La direction a donc ajusté la durée d'utilité des équipements, qui est désormais comprise entre 8 et 25 ans, contre 8 et 20 ans auparavant, ainsi que la durée d'utilité de certains bâtiments, qui est passée de 28 à 33 ans.

Le changement des estimations comptables a entraîné une diminution de la perte de valeur qui représente pour l'exercice en cours un montant de 3,2 millions d'euros pour le Groupe. Le même effet devrait avoir une incidence sur les états financiers au cours des 5 prochaines années, alors que des charges d'amortissement plus élevées sont attendues après la première période de 5 ans.

19. Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Coûts de développement | Brevets et marques | Logiciels | Autres | Total |
|--|-------------------------------|--------------------------------|------------------|---------------|----------------|
| <u>Coût</u> | | | | | |
| Solde au 1 janvier 2015 | 374 | 15.747 | 5.020 | 299 | 21.441 |
| Effet de change | | - - | (17) | - | (17) |
| Acquisitions | | - 173 | 110 | - | 283 |
| Acquisition de filiales | | - - | - | 3 | 3 |
| Reclassement | | - 1.083 | 466 | - | 1.549 |
| Solde au 31 décembre 2015 | 374 | 17.004 | 5.579 | 302 | 23.258 |
| Solde au 1 janvier 2016 | 374 | 17.004 | 5.579 | 302 | 23.258 |
| Effet de change | | - - | (8) | - | (8) |
| Acquisitions | | - 129 | 223 | - | 352 |
| Reclassement | | - 631 | 149 | - | 780 |
| Solde au 31 décembre 2016 | 374 | 17.764 | 5.942 | 302 | 24.382 |
| | Development costs | Trademarks and licenses | Software | Other | Total |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| <u>Amortissements cumulés et dépréciation</u> | | | | | |
| Solde au 1 janvier 2015 | (374) | (2.365) | (4.443) | (114) | (7.296) |
| Effet de change | | - - | 15 | - | 15 |
| Amortissements | | - (488) | (243) | (27) | (758) |
| Acquisition de filiales | | - - | - | (2) | (2) |
| Solde au 31 décembre 2015 | (374) | (2.853) | (4.671) | (143) | (8.042) |
| Solde au 1 janvier 2016 | (374) | (2.853) | (4.671) | (143) | (8.042) |
| Effet de change | | - - | 7 | - | 7 |
| Amortissements | | - (601) | (308) | (23) | (931) |
| Solde au 31 décembre 2015 | (374) | (3.454) | (4.972) | (166) | (8.967) |
| <u>Valeur comptable</u> | | | | | |
| Au 1er janvier 2015 | | - 13.382 | 577 | 185 | 14.144 |
| Au 31 décembre 2015 | | - 14.151 | 907 | 158 | 15.217 |
| Au 31 décembre 2016 | | - 14.310 | 970 | 135 | 15.416 |

B. Amortissement

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées d'utilité déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie marques de commerce et licences :

- a. La dénomination commerciale Fulgor (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2016)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. La licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2016),

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki en Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Durant les années 2012-2016, la société a investi 96 millions d'euros dans la modernisation et l'expansion de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée d'utilité de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces facilités portuaires est indéfinie, dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

D. Test de dépréciation

Étant donné que ces immobilisations ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la société a décidé d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur le site de production de Fulgor, qui contient ces actifs, en tant qu'unité génératrice de revenus (UGT). Pour calculer la valeur d'usage de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la direction pour une période de cinq ans ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats que la société a déjà signés, ainsi que des contrats dont l'annonce est attendue en Grèce et ailleurs.

Les flux de trésorerie au terme de ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 1,3 %, qui reflète en grande partie les estimations de la direction quant aux perspectives de croissance des activités en matière de câbles sous-marins haute tension. Le taux utilisé pour escompter ces flux de trésorerie se situe entre 10,6 % et 11,8 % pour la période de cinq ans et à 10,6 % pour la valeur terminale. Ces taux sont basés sur:

- Le taux sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et est compris entre -0,6 % pour la période de 5 ans et 0,07 % pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour la Grèce a été fixé dans la fourchette 4,5-5,7 % pour les cinq premières années et à 4,2 % pour la valeur terminale.
- La prime du risque de marché est déterminée à 6 %.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2016 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 121 millions d'euros, à concurrence de 73,5 millions d'euros.

De même, une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'escompte et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité pour le test de dépréciation :

| | Hypothèses utilisées | Changement dans les taux requis pour ajuster les montants recouvrables aux valeurs comptables |
|------------------------|----------------------|---|
| Taux d'escompte | 10,6% to 11,8% | +4,7% |
| croissance perpétuelle | 1,3% | -8,7% |

20. Immeubles de placement

A. Rapprochement des valeurs comptables

| Montants en milliers d'euro | Note | 2016 | 2015 |
|---|------|--------------|------------|
| Solde au 1 janvier | | 872 | 872 |
| Acquisitions | | 19 | |
| Perte de valeur | 9.B | (29) | - |
| Acquisition de filiales | 31 | 5.610 | - |
| Solde au 31 décembre | | 6.472 | 872 |
| Valeur comptable brute | | 9.898 | 872 |
| Amortissements cumulés et dépréciations | | (3.425) | - |
| Valeur comptable au 31 décembre | | 6.472 | 872 |

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre de sites qui ne sont pas actuellement utilisés par les sociétés de Cenergy Holdings et qui sont détenus soit pour valoriser le capital soit en vue d'être loués dans un avenir proche.

Les propriétés détenues ne sont pas actuellement louées. Les coûts d'exploitation directs (y compris les réparations et la maintenance) découlant des immeubles de placement qui n'ont pas généré de revenus locatifs s'élèvent à 210.000 euros pour 2016.

B. Évaluation de la juste valeur – Pertes de valeur cumulées

La perte de valeur cumulée reportée équivaut à 743.000 euros. D'après une évaluation de la direction, au cours de la période concernée, il existe des indices de perte de valeur pour certains immeubles et un montant de 29.000 euros a été comptabilisé à titre de perte de valeur.

La juste valeur de ces immeubles a été déterminée par un évaluateur indépendant possédant les qualifications professionnelles requises et reconnues et une expérience récente dans le secteur de la localisation géographique et dans la catégorie des immeubles faisant l'objet de l'évaluation. La juste valeur de ces immeubles a été calculée selon une approche du marché pour les terrains et la méthode du coût de remplacement net d'amortissement a été utilisée pour le bâtiment vacant.

La mesure de la juste valeur pour les terrains et les bâtiments ont été classées respectivement au niveau 2 et 3 en fonction des informations des méthodes de valorisation utilisées.

La juste valeur des terrains a été déterminée en utilisant des prix observables de biens similaires. Ces données observables ont été considérablement ajustées en fonction de l'état du bien et du volume des transactions et/ou des prix demandés sur le marché immobilier pour des biens similaires. La juste valeur du bâtiment déterminée en fonction la méthode du coût de remplacement net d'amortissement reflète le montant qui serait actuellement nécessaire pour remplacer ou reconstruire ces actifs.

Il n'existait pas d'indications de reprise de la perte de valeur enregistrée précédemment. La juste valeur des immeubles de placement détenus par les filiales de Cenergy Holdings est de 6,4 millions d'euros.

C. Restrictions – obligations contractuelles

Il n'existe ni de restrictions ni d'obligations contractuelles.

21. Sociétés mises en équivalence

A. Rapprochement des valeurs comptables des entreprises associées

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Solde au 1 janvier | 11.571 | 13.447 |
| Quote-part du résultat net | (685) | 1.646 |
| Dividendes reçus | (447) | (971) |
| Impact des variation du taux de change | 2.953 | (2.551) |
| Cessions | (100) | - |
| Solde au 31 décembre | 13.292 | 11.571 |

Au cours du premier semestre 2016, les intérêts dans la société Metal Agencies S.A. ont été réduits par la souscription à une augmentation de capital dans International Trade S.A. (voir note 22). Ainsi, cette dernière a cessé d'être présentée en tant que société de mise en équivalence au 30 juin 2016, le jour où l'influence notable a été perdue.

B. Information financière pour chaque entreprise associée

| Société | | Chiffre d'affaires | Résultat d'activités poursuivies | Autre éléments du résultat global | Participation |
|------------------------------------|------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| STEELMET S.A. | Grèce | 14.937 | (111) | (309) | 29,56% |
| DIA.VIPE.THIV. S.A. | Grèce | 1.841 | 849 | 849 | 26,19% |
| AO TMK-CPW | Russie | 41.590 | (2.316) | (2.316) | 49,00% |
| Société | | Actifs courants | Actifs non courants | Passifs courants | Passifs non courants |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| STEELMET S.A. | Autres activités | 4.764 | 643 | 947 | 3.739 |
| DIA.VIPE.THIV. S.A. | Tubes d'acier | 2.890 | 11.004 | 7.388 | 1.060 |
| AO TMK-CPW | Tubes d'acier | 24.036 | 9.526 | 9.364 | 25 |

2015

| Société | | Chiffre d'affaires | Résultat d'activités poursuivies | Autre éléments du résultat global | Participation |
|------------------------------------|------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| STEELMET S.A. | Grèce | 14.046 | 280 | 382 | 29,56% |
| METAL AGENCIES S.A. | Royaume uni | 114.487 | 125 | 125 | 20,00% |
| DIA.VIPE.THIV. S.A. | Grèce | 1.822 | (69) | (69) | 26,19% |
| AO TMK-CPW | Russie | 49.018 | 2.468 | 2.468 | 49,00% |
| Société | | Actifs courants | Actifs non courants | Passifs courants | Passifs non courants |
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | | | | | |
| STEELMET S.A. | Autres activités | 3.971 | 640 | 862 | 2.517 |
| METAL AGENCIES S.A. | Autres activités | 24.269 | 93 | - | 23.816 |
| DIA.VIPE.THIV. S.A. | Tubes d'acier | 3.012 | 10.235 | 8.033 | (614) |
| AO TMK-CPW | Tubes d'acier | 19.849 | 9.003 | 7.543 | 34 |

Au 31 décembre

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs nets de AO TMK-CPW au 1er janvier (100%) | 21.275 | 25.659 |
| Résultat global total de AO-CPW (100%) | (2.316) | 2.468 |
| Différences de taux de change (100%) | 6.051 | (5.216) |
| Dividendes (100%) | (836) | (1.636) |
| Actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (100%) | 24.174 | 21.275 |
| Quote-part du groupe des actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (49%) | 11.845 | 10.425 |
| Ajustements de consolidation pour les transactions avec l'entreprise associée | (184) | (500) |
| Valeur comptable des intérêts dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49%) | 11.661 | 9.925 |
| Valeur comptable des intérêts dans d'autres entreprises associées | 1.631 | 1.647 |
| Total | 13.292 | 11.571 |

Il n'existe aucune restriction sur la capacité des coentreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds vers l'entité sous la forme de dividendes en espèces, ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par l'entité.

Il n'existe aucune part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, tant pour la période de reporting que sur les périodes cumulées.

22. Autres investissements

A. Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | 2016 | 2015 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde au 1 janvier | 2.768 | 2.781 |
| Acquisitions | 4.356 | - |
| Cessions | (2.462) | (13) |
| Solde au 31 décembre | 4.662 | 2.768 |

Les autres investissements sont des actifs financiers disponibles à la vente et incluent :

| | Au 31 décembre | |
|--|-----------------------|--------------|
| | 2016 | 2015 |
| <u>Actions non cotées</u> | | |
| - Instruments de capitaux propres Grecques | 308 | 306 |
| - Instruments de capitaux propres internationaux | 4.354 | 2.462 |
| | 4.662 | 2.768 |

Au cours du premier semestre 2016, la Société a participé à l'augmentation du capital social de la filiale International Trade S.A., une partie liée et filiale de Viohalco, grâce à ses participations dans les filiales Metal Agencies S.A., Tepro Metal A.G. et Genecos S.A. (toutes filiales de Viohalco). Suite à l'achèvement de la transaction, la Société détient 12,21 % d'International Trade S.A pour un montant de 4.354.000 euros qui a été calculée par un expert indépendant en évaluation en s'appuyant sur la juste valeur des participations apportées.

En conséquence de ce qui précède, le groupe a réalisé un gain de 1.792.000 euros (voir note 9.A).

23. Produits dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

| | Au 31 décembre | |
|------------------------------------|-----------------------|-------------|
| <i>Montants en milliers d'euro</i> | 2016 | 2015 |
| Actifs courants | | |
| Contrats de change à terme | 3.220 | 194 |
| Contrats à terme | 120 | 50 |
| Total | 3.340 | 244 |
| Passifs courants | | |
| Contrats de change à terme | 922 | 498 |

| | | |
|------------------|--------------|------------|
| Contrats à terme | 360 | 335 |
| Total | 1.282 | 833 |

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- Fluctuations des cours des métaux
- Fluctuations des cours de change

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le secteur des câbles (c'est-à-dire principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

Couvertures de la juste valeur

Les instruments dérivés sont répertoriés comme instruments de couverture de la juste valeur quand l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés et qualifiés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé comme des variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables au risque couvert.

Couvertures des flux de trésorerie

La quote-part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la quote-part non effective est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont conservés sous la forme d'une réserve et reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé.

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2016 sera recyclée au compte de résultat consolidé au cours de l'exercice 2017, car tous les événements couverts auront lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2017.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, lors de chaque date de reporting (de manière rétrospective), en appliquant, d'une manière cumulée, la méthode de la compensation en dollar.

Les résultats des opérations de couverture comptabilisés au compte de résultat pour les sociétés de Cenergy Holdings sont présentés aux postes « Produits » et « Coût des ventes » pour les contrats à terme de métaux et pour les contrats de change. Les montants comptabilisés au compte de résultat consolidé sont les suivants :

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Pour l'exercice clos au 31 | |
|--|-----------------------------------|-----------------|
| | décembre | |
| | 2016 | 2015 |
| Profit/(Perte) sur les contrats à terme | (2.129) | 202 |
| Profit/(Perte) sur les contrats à terme FX | 3.361 | (21.383) |
| Total | 1.232 | (21.181) |

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de

couverture) au 31 décembre 2017 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

À la suite de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings SA des sociétés grecques cotées en bourse Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme, le capital social en circulation et le nombre d'actions de Cenergy Holdings SA s'établissent comme suit :

- capital social en circulation : 117.892.172,38 EUR ; et
- nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les détenteurs d'actions émises en 2016 ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

Dans le cadre du traitement de la transaction sous contrôle commun de la fusion transfrontalière, la contribution au capital social initial de la Société de 61.500 EUR est traitée comme une augmentation du capital social survenue au cours de la période.

B. Nature et objet des réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit des sociétés grecques, les sociétés sont obligées d'affecter chaque année au moins 5% de ses bénéfices nets annuels à leur réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve soit au moins 1/3 du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

- (b) La réserve de conversion pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

(c) Réserves de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(d) Réserve spéciale

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur revenue ou soit ont été exemptées définitivement de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) Réserve exonérée d'impôts

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

C. Rapprochement des autres réserves

| <i>Montants en milliers d'euro</i> | Réserve légale | Réserve de conversion | Réserves de couverture | Réserves spéciales | Réserves exonérées | Total |
|------------------------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| Solde au 1 janvier 2015 | 6.903 | (16.100) | (4.643) | 8.949 | 34.081 | 29.191 |
| Autres éléments du résultat global | - | (2.590) | 4.176 | - | - | 1.586 |
| Transfert de réserves | - | - | - | 576 | 1.532 | 2.108 |
| Solde au 31 December 2015 | 6.903 | (18.690) | (466) | 9.525 | 35.613 | 32.885 |
| Solde au 1 janvier 2016 | 6.903 | (18.690) | (466) | 9.525 | 35.613 | 32.885 |
| Autres éléments du résultat global | - | 2.981 | 41 | - | - | 3.023 |
| Transfert de réserves | - | - | - | - | 705 | 705 |
| Solde au 31 December 2016 | 6.903 | (15.708) | (425) | 9.525 | 36.318 | 36.613 |

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, qui est défini comme étant le rapport entre les résultats nets et le total des capitaux propres à l'exclusion des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou autrement le Taux de rendement des capitaux investis (RCI), qui est défini comme étant le résultat d'exploitation (EBIT, le résultat d'exploitation tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la part du bénéfice/de la perte des entités mises en équivalence, nette d'impôts) divisé par les capitaux engagés, c'est-à-dire les capitaux propres et la dette. Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

26. Prêts et emprunts

A. Aperçu

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Au 31 décembre | |
|---|-----------------------|----------------|
| | 2016 | 2015 |
| Dettes non courantes | | |
| Emprunts bancaires non garantis | 34.665 | 39.515 |
| Emprunts bancaires garantis | 133.947 | 141.181 |
| Emprunts obligataires non garantis | 15.240 | 16.986 |
| Dettes résultant des contrats de location-financement | 544 | 721 |
| Total | 184.396 | 198.403 |
| Dettes courantes | | |
| Emprunts bancaires garantis | 44.487 | 10.602 |
| Emprunts bancaires non garantis | 181.706 | 141.385 |
| Emprunts de parties liées | 5.175 | 5.149 |
| Emprunts obligataires garantis - part courante | 21.514 | 15.510 |
| Emprunts obligataires non garantis - part courante | 1.974 | 763 |
| Dettes résultant des contrats de location-financement - part courante | 178 | 76 |
| Emprunts bancaires non garantis - part courante | 7.790 | 6.358 |
| Total | 262.823 | 179.843 |
| Total des prêts et emprunts | 447.219 | 378.246 |

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la note 29.

Les échéances des prêts non courants sont les suivantes :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Entre 2 et 5 ans | 61.103 | 29.937 |
| Plus de 5 ans | 79.604 | 122.239 |
| Plus de 5 ans | 43.689 | 46.227 |
| Total | 184.396 | 198.403 |

Les taux d'intérêt pondérés effectifs moyens à la date de reporting sont les suivants :

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Emprunts bancaires (non courant) - EUR | 2,0% | 2,1% |
| Emprunts bancaires (courant) - EUR | 5,6% | 5,7% |
| Emprunts bancaires (courant) - GBP | 5,3% | 5,5% |
| Emprunts bancaires (courant) - USD | 5,4% | 4,8% |
| Emprunts obligataires - EUR | 4,5% | 4,7% |
| Dettes résultant des contrats de location-financement | 4,1% | 6,2% |

Les prêts des sociétés de Cenergy Holdings sont libellés principalement en euro.

Au cours de 2016, les sociétés de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux prêts bancaires qui se sont élevés à 269,6 millions d'euros et ont remboursé des prêts bancaires de 202,2 millions d'euros avec une date d'échéance en 2016. Les prêts bancaires actuels avaient un taux d'intérêt moyen de 5,5 %.

L'augmentation des emprunts à court terme des sociétés de Cenergy Holdings a permis de financer l'augmentation des besoins en fonds de roulement et les contrats de construction en cours des filiales. Elles disposent de lignes de crédit adéquates pour répondre aux besoins futurs.

Des hypothèques et nantissements sur les immobilisations corporelles des filiales ont été contractés en faveur des banques. Leur valeur comptable s'élève à 211,6 millions d'euros (voir note 18).

Pour les emprunts des sociétés de Cenergy Holdings assumés par les banques, des clauses de changement de contrôle permettent aux prêteurs de disposer d'une clause de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2016.

B. Dettes relatives aux contrats de location-financement

Les dettes relatives aux contrats de location-financement sont payables comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Paiements minimaux futurs au titre de la location | | |
| < 1 an | 178 | 76 |
| de 1 à 5 ans | 582 | 756 |
| Total | 760 | 832 |
| Charge d'intérêts future de location - financement | (37) | (35) |
| Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location | 722 | 796 |

27. Dettes fournisseurs et autres dettes à payer

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Note | 2016 | 2015 |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Fournisseurs | | 114.381 | 93.610 |
| Effets à payer | | 33.802 | 37.226 |
| Acomptes clients | | 7.070 | 6.415 |
| Caisses de sécurité sociale | 12 | 1.773 | 1.688 |
| Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées | 35 | 13.863 | 13.614 |
| Dividendes à payer | | 2 | 2 |
| Créditeurs divers | | 1.646 | 1.811 |
| Produits non acquis et différés | | 6 | 8 |
| Charges à imputer | | 9.347 | 6.289 |
| Autres taxes et accises | | 5.341 | 2.291 |
| Total | | 187.231 | 162.953 |
| Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs | | 178.624 | 152.382 |
| Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs | | 8.607 | 10.571 |
| Solde au 31 décembre | | 187.231 | 162.953 |

L'augmentation des soldes fournisseurs est imputable aux achats de matières premières en vue de la réalisation des projets en cours, principalement dans le segment Tubes d'acier.

28. Subventions

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Solde au 1 janvier | 17.042 | 13.373 |
| Transfert de subsides vers débiteurs/créditeurs | - | 4.593 |
| Amortissement des subventions | (794) | (922) |
| Autres | (34) | (2) |
| Solde au 31 décembre | 16.215 | 17.042 |

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'un investissement en immobilisations corporelles. Les conditions liées aux subventions reçues par les sociétés de Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2016.

29. Instruments financiers

A. Classification comptable et juste valeur

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

31/12/2016

Montants en milliers d'euros

| | Valeur comptable | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 4.662 | - | - | 4.662 | 4.662 |
| Actifs financiers dérivés | 3.340 | 120 | 3.220 | - | 3.340 |
| | 8.002 | 120 | 3.220 | 4.662 | 8.002 |
| Passifs financiers dérivés | (1.282) | (360) | (922) | - | (1.282) |
| | 6.720 | (239) | 2.297 | 4.662 | 6.720 |

31/12/2015

Montants en milliers d'euros

| | Valeur comptable | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2.768 | - | - | 2.768 | 2.768 |
| Actifs financiers dérivés | 244 | 50 | 194 | - | 244 |
| | 3.012 | 50 | 194 | 2.768 | 3.012 |
| Passifs financiers dérivés | (833) | (335) | (498) | - | (833) |
| | 2.179 | (285) | (304) | 2.768 | 2.179 |

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, qui sont mesurés à leur coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres créances à recevoir
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes fournisseurs et autres créances à payer
- Prêts et emprunts

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de Niveau 3 :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Actifs financiers disponibles à la vente | Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat |
|--|---|--|
| Solde au 1er janvier 2015 | 2.781 | - |
| Acquisitions | - | 696 |
| (Perte de valeur)/Reprise de perte de valeur | - | (3) |
| Ventes | (13) | (693) |
| Solde au 31 décembre 2015 | 2.768 | - |
| Solde au 1er janvier 2016 | 2.768 | - |
| Acquisitions | 4.356 | - |
| Ventes | (2.462) | - |
| Solde au 31 décembre 2016 | 4.662 | - |

B. Évaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours qui sont publiés et valables à la date de reporting. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur, tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur des données du marché disponibles à la date de reporting.

La valeur nominale déduction faite des pertes de valeur pour créances commerciales douteuses est réputée se rapprocher de leur valeur réelle. Les valeurs réelles des passifs financiers, dans le cadre de leur comptabilisation dans les états financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt en cours qui est disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés lors de l'usage de facilités de crédits financiers similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au Niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du Niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués au moyen de cours obtenus de courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif, dont l'évaluation est basée sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings relatives à la rentabilité future de l'émetteur, sont classés au Niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

| Type | Technique d'évaluation | Données observables importantes | Interrelation entre les données inobservables clés et l'évaluation de la juste valeur |
|---|---|---|--|
| Produits dérivés | <i>Technique de comparaison des marchés</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires | Cotations des courtiers | Non applicable. |
| Titres de participation négociés sur des marchés actifs | <i>Valeur de marché</i> : cours relevé sur un marché actif. | Non applicable. | Non applicable. |
| Titres de participation non négociés sur des marchés actifs | <i>Flux de trésorerie actualisés</i> : la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif est basée sur les estimations de Cenergy Holdings et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur, tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation. | - Taux sans risque : 0,3 % - Prime du risque de marché : 6,3 % - 9,7 % - CMPC (arrondi) : 5,4 % - 9,2 % | <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation du taux de croissance du marché attendue (diminution) • l'augmentation des flux de trésorerie estimée (diminution) • le taux d'actualisation ajusté au risque était inférieur (supérieur) |

(b) Transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2

Il n'y a pas eu de transfert du Niveau 2 vers le Niveau 1 ou du Niveau 1 vers le Niveau 2 en 2016. Il n'y a pas eu de transfert non plus en 2015.

C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente Note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (note 25).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques pesant sur Cenergy Holdings et ses sociétés, de fixer des limites à la prise de risque et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents de gestion du risque sont occasionnellement examinés afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion du risque est supervisée par le département Audit interne, qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'implémentation des procédures ; les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour Cenergy Holdings et ses sociétés dans le cas où un client ou la contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des investissements en titres de créance.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition au risque de crédit maximum.

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Note | Au 31 décembre | |
|---|-------------|-----------------------|----------------|
| | | 2016 | 2015 |
| Créances commerciales et autres débiteurs - Courant | 16 | 183.923 | 178.891 |
| Créances commerciales et autres débiteurs - Non courant | 16 | 6.834 | 5.929 |
| Sous-total | | 190.757 | 184.820 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 22 | 4.662 | 2.768 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 | 71.329 | 37.672 |
| Instruments dérivés | 23 | 3.340 | 244 |
| Sous-total | | 79.331 | 40.685 |
| Total | | 270.088 | 225.505 |

(a) Créances commerciales et autres débiteurs

L'exposition des sociétés de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement impactée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, les dirigeants des sociétés considèrent également les facteurs qui peuvent influencer le risque crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel ils exercent leur activité. Au 31 décembre 2016, aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, l'activité de certaines filiales (par exemple, CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) étant axée sur les projets, il se peut que ce seuil soit dépassé individuellement pendant une courte période. Pour 2016, ce seuil a été dépassé dans le cas d'un seul client de segment de tuyaux en acier (à savoir Trans Adriatic Pipeline AG (TAP)) en raison du fait que tout le projet de Trans Adriatic Pipeline a été attribué à Corinth Pipeworks.

Les sociétés de Cenergy Holdings ont défini une politique de crédit selon laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions générales de paiement et de livraison. Dans le cadre de leur vérification, les sociétés de Cenergy Holdings examinent les notations attribuées par des agences externes, s'il y a lieu et quelquefois les références bancaires disponibles. Des limites de crédit sont

déterminées pour chaque client, lesquelles sont examinées au regard des circonstances actuelles et des conditions de vente ; si nécessaire, les recouvrements sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont basées sur les limites qui leur ont été attribuées par les compagnies d'assurances ; les créances sont ensuite assurées en fonction de ces limites.

Dans le cadre du suivi du risque des clients, ces derniers sont classés en fonction de leurs caractéristiques en matière de crédit, d'échéance de leurs créances et des éventuels problèmes de recouvrabilité observés antérieurement. Les créances commerciales et autres débiteurs se composent principalement des clients grossistes des sociétés de Cenergy Holdings. Tous les clients considérés comme étant à « haut risque » sont repris dans une liste spéciale et le montant des ventes ultérieures doit être perçu à l'avance. En fonction des antécédents du client et de son statut, les filiales de Cenergy Holdings exigent des sûretés réelles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin, si possible, de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Cenergy Holdings déterminent un montant de perte de valeur qui représente leur estimation des pertes encourues relatives aux créances commerciales et autres débiteurs. Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, par région géographique, était comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Grèce | 75.397 | 126.417 |
| Autre pays membres de l'UE | 59.805 | 42.765 |
| Autres pays européen | 724 | 173 |
| Asie | 13.745 | 12.012 |
| Amérique (Nord et Sud) | 40.316 | 3.220 |
| Afrique | 770 | 233 |
| Total | 190.757 | 184.820 |

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, par type de contrepartie, était comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Clients industriels | 72.863 | 24.136 |
| Distributeurs/revendeurs | 35.949 | 45.819 |
| Autres | 81.945 | 114.865 |
| Total | 190.757 | 184.820 |

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances clients et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Ni échu, ni douteux | 168.660 | 165.793 |
| <i>Echu</i> | | |
| - jusqu'à 6 mois | 8.224 | 4.362 |
| - Plus de 6 mois | 13.873 | 14.664 |
| Total | 190.757 | 184.820 |

La direction des filiales estime que les montants non dépréciés qui sont en souffrance depuis moins de 6 mois et plus de 6 mois sont entièrement recouvrables, sur la base de l'historique du

comportement de paiement et sur la base d'analyses poussées concernant le risque de crédit client, y compris les notations de crédit des clients, si disponibles.

La variation de la provision de dépréciation à l'égard des créances commerciales et autres débiteurs est la suivante :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Note | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| Solde au 1er janvier | | 17.527 | 15.660 |
| Montants amortis | 9.B | 349 | 754 |
| Reprise de perte de valeur | 9.A | (308) | (33) |
| Ecart de change | | 511 | 1.146 |
| Solde au 31 décembre | | 18.080 | 17.527 |

La perte de valeur de 349 milliers d'euros en 2016 est relative à certains clients qui ont indiqué qu'ils ne seront pas en mesure de payer leurs soldes dus, en raison principalement des circonstances économiques.

La garantie suivante existe afin de sécuriser les créances des clients :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Lettres de garantie bancaire | 3.746 | 17.602 |

(b) Titres de créance

Cenergy Holdings limite son exposition au risque de crédit en investissant principalement dans des obligations d'État et des obligations de sociétés liquides assorties de taux de rendement et de notations raisonnables, lorsque cela est jugé nécessaire. Les contreparties des obligations d'entreprises sont en majorité des sociétés réputées.

En 2016, il n'y a pas de valeur comptable inscrite pour les titres de créance. En conséquence, il n'y a aucune exposition au risque de crédit pour les titres de créance à la date de reporting.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2016, Cenergy Holdings et ses sociétés détenaient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un montant de 71.329 milliers d'euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de AA- à CCC+ par l'agence Standard & Poor's.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenergy Holdings et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations relatives aux passifs financiers devant être réglées par transfert de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche de Cenergy Holdings et de ses sociétés pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elles disposeront toujours de liquidités suffisantes pour honorer leurs passifs, lorsque ceux-ci arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses sociétés constituent une provision pour flux de trésorerie d'une durée d'un an lors de la préparation du budget annuel, ainsi que, chaque mois, une provision permanente de trois mois afin de garantir des disponibilités suffisantes leur permettant de faire face à leurs besoins opérationnels, y compris la couverture de leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Les sociétés surveillent leurs besoins en liquidités par le biais de la société Steelmet S.A., une filiale, qui convient des modalités de financement avec les institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

| 31/12/2016 | | | | | | |
|---|------------------|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Montants en milliers d'euros | Valeur Comptable | Flux de trésorerie contractuels | | | | Total |
| | | <1 an | 1 - 2 ans | 2 - 5 ans | >5 ans | |
| Emprunts bancaires | 268.648 | 236.337 | 10.166 | 17.220 | 10.770 | 274.493 |
| Prêts accordés par la société mère | 5.175 | 5.175 | - | - | - | 5.175 |
| Emprunts obligataires émis | 172.675 | 25.950 | 61.572 | 68.742 | 50.147 | 206.411 |
| Dettes découlants d'un contrat de location-financement. | 722 | 178 | 194 | 388 | - | 760 |
| Instruments dérivés | 1.282 | 1.282 | - | - | - | 1.282 |
| Les dettes commerciales et autres créditeurs | 187.231 | 178.624 | 2.937 | 6.868 | 227 | 188.656 |
| | 635.732 | 447.546 | 74.870 | 93.217 | 61.143 | 676.777 |

| 31/12/2015 | | | | | | |
|---|------------------|---------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Montants en milliers d'euros | Valeur Comptable | Flux de trésorerie contractuels | | | | Total |
| | | <1 an | 1 - 2 ans | 2 - 5 ans | >5 ans | |
| Emprunts bancaires | 197.860 | 160.231 | 9.604 | 18.707 | 14.552 | 203.093 |
| Prêts accordés par la société mère | 5.149 | 5.149 | - | - | - | 5.149 |
| Emprunts obligataires émis | 174.440 | 18.661 | 29.625 | 114.049 | 51.472 | 213.807 |
| Dettes découlants d'un contrat de location-fi | 796 | 76 | 189 | 567 | - | 832 |
| Instruments dérivés | 833 | 833 | - | - | - | 833 |
| Les dettes commerciales et autres créditeurs | 162.953 | 152.382 | 3.000 | 7.314 | 2.380 | 165.076 |
| | 542.032 | 337.331 | 42.418 | 140.637 | 68.404 | 588.790 |

Les sociétés de Cenergy Holdings ont des emprunts syndiqués qui contiennent des clauses de prêt restrictives. Un non-respect de ces clauses à l'avenir impliquerait que les sociétés doivent rembourser leurs emprunts plus tôt qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. Selon la convention de prêt, les clauses restrictives sont évaluées régulièrement par Steelmet S.A. et sont communiquées aux dirigeants des sociétés afin de garantir le respect des conventions.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché se compose des fluctuations des cours des matières premières, des cours de change et des taux d'intérêt qui ont un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

Ces transactions sont effectuées par Steelmet S.A. En règle générale les filiales cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des prêts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales monnaies dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont principalement l'euro, le dollar US et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises estimée par rapport aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devises. Les sociétés de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des cours de change ; ces contrats expirent en règle générale moins d'un an à compter de la date de reporting. Lorsque Viohalco et ses sociétés l'estiment nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert en souscrivant des emprunts dans les devises respectives.

Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités d'exploitation des sociétés de Cenergy Holdings.

Les investissements que Cenergy Holdings et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses sociétés au risque de change est comme suit :

31/12/2016

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | USD | GBP | RON | OTHER | TOTAL |
|---|-----------------|----------------|----------------|------------|-----------------|
| Créances commerciales et autres débiteurs | 43.820 | 13.715 | 8.551 | 463 | 66.549 |
| Emprunts et dettes financières | (25.205) | (5.117) | (3.741) | - | (34.063) |
| Dettes commerciales et autres créditeurs | (53.198) | (414) | (12.427) | (192) | (66.231) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13.429 | 2.013 | 75 | 8 | 15.524 |
| | (21.154) | 10.196 | (7.542) | 279 | (18.221) |
| Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale) | (41.113) | (19.496) | - | - | (60.609) |
| Risque total | (62.267) | (9.299) | (7.542) | 279 | (78.830) |

31/12/2015

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | USD | GBP | RON | OTHER | TOTAL |
|---|---------------|----------------|----------------|-----------|-----------------|
| Créances commerciales et autres débiteurs | 13.758 | 6.612 | 7.380 | 1 | 27.752 |
| Emprunts et dettes financières | (27) | (5.076) | (1.442) | - | (6.544) |
| Dettes commerciales et autres créditeurs | (11.597) | (770) | (12.400) | 77 | (24.690) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7.338 | 1.919 | 145 | 1 | 9.403 |
| | 9.471 | 2.686 | (6.316) | 80 | 5.920 |
| Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale) | 19.053 | (8.102) | - | - | 10.950 |
| Risque total | 28.524 | (5.416) | (6.316) | 80 | 16.871 |

Les cours de change appliqués au cours de l'exercice fiscal ont été les suivants :

| | <u>Taux de change moyen</u> | | <u>Taux de change de fin d'exercice</u> | |
|-----|-----------------------------|--------|---|--------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| USD | 1,1069 | 1,1095 | 1,0541 | 1,0887 |
| GBP | 0,8195 | 0,7258 | 0,8562 | 0,7340 |
| RON | 4,4904 | 4,4454 | 4,5390 | 4,5240 |

Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro, du dollar US, de la livre sterling ou du RON par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes, et fait abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

| | <u>Compte de résultat</u> | | <u>Capitaux propres, net d'effet d'impôts</u> | |
|--|---------------------------|--------------|---|--------------|
| | Appréciation | Dépréciation | Appréciation | Dépréciation |
| 2016 | | | | |
| USD (10% variation par rapport à l' EUR) | (2.350) | 1.923 | (5.594) | 4.577 |
| GBP(10% variation par rapport à l' EUR) | 392 | (321) | (618) | 506 |
| RON (10% variation par rapport à l' EUR) | (838) | 686 | (838) | 686 |
| 2015 | | | | |
| USD (10% variation par rapport à l' EUR) | 3.169 | (2.593) | 3.169 | (2.593) |
| GBP(10% variation par rapport à l' EUR) | (602) | 492 | (602) | 492 |
| RON (10% variation par rapport à l' EUR) | (702) | 574 | (702) | 574 |

(b) Risque de taux d'intérêt :

Exposition au risque du taux d'intérêt

Durant la période prolongée de faiblesse des taux d'intérêt, les sociétés de Cenergy Holdings ont adopté une politique souple visant à garantir que 5 % à 20 % de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Ceci est obtenu d'une part par l'utilisation d'instruments à taux fixe, et d'autre part en empruntant à un taux variable combiné à l'utilisation de swaps de taux d'intérêt comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit.

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Instruments à taux fixe | | |
| Passifs financiers | (36.973) | (39.662) |
| Instruments à taux variable | | |
| Passifs financiers | (410.246) | (338.584) |

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise pas d'actifs financiers ou de passifs financiers à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et le Groupe n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de comptabilité de couverture à la juste valeur. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt aurait un effet positif ou négatif à hauteur de 92.000 euros sur les fonds propres après impôt.

Analyse de la sensibilité au flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Résultat | | Fonds propres nets d'impôts | |
|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| | augmentation de 0,25% | diminution de 0,25% | augmentation de 0,25% | diminution de 0,25% |
| 2016 | | | | |
| Passifs financiers | (1.026) | 1.026 | (1.026) | 1.026 |
| 2015 | | | | |
| Passifs financiers | (846) | 846 | (846) | 846 |

(c) Actifs dérivés et passifs répertoriés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

2016

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Valeur Comptable | Flux de trésorerie attendus | | | Total |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------------|-----------|----------|--------------|
| | | 1-6 mois | 6-12 mois | > 1 an | |
| Contrats de change à terme | | | | | |
| Actifs | 3.220 | 3.088 | 132 | - | 3.220 |
| Passifs | (922) | (820) | (103) | - | (922) |
| Contrats à terme | | | | | |
| Actifs | 120 | 120 | - | - | 120 |
| Passifs | (360) | (360) | - | - | (360) |
| | 2.058 | 2.029 | 29 | - | 2.058 |

2015

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Valeur Comptable | Flux de trésorerie attendus | | | Total |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------------|-----------|----------|--------------|
| | | 1-6 mois | 6-12 mois | > 1 an | |
| Contrats de change à terme | | | | | |
| Actifs | 194 | 194 | - | - | 194 |
| Passifs | (498) | (498) | - | - | (498) |
| Contrats à terme | | | | | |
| Actifs | 50 | 50 | - | - | 50 |
| Passifs | (335) | (335) | - | - | (335) |
| | (589) | (589) | - | - | (589) |

C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier en Grèce

En Grèce, où se situent la plupart des filiales de Cenergy Holdings, l'environnement macro-économique et financier n'est pas encore complètement stabilisé.

Le gouvernement grec a terminé la négociation avec les institutions (FMI, UE, ESM, BCE) pour la formulation d'un ensemble de prêts, au cours du troisième trimestre 2015 et la recapitalisation des banques grecques a été achevée avec succès à la fin de 2015. Le premier versement de 7,5 milliards d'euros à la République hellénique est intervenu en juin 2016 et il a permis de couvrir les besoins des services de la dette publique à court terme, alors que la première évaluation du programme d'aide financière avait été achevée et que le versement partiel de la deuxième tranche du programme d'un montant de 10,3 milliards avait été approuvé. Le montant restant de 2,8 milliards d'euros a été versé en octobre 2016 après la mise en œuvre des actions préalables arrêtées. La deuxième évaluation du programme d'aide financière a débuté entre-temps (au cours du quatrième trimestre 2016) et devrait être terminée dans un avenir proche. L'achèvement de la deuxième évaluation et le versement des tranches de cette aide devraient contribuer au renforcement de l'économie réelle et à l'amélioration des perspectives d'investissement.

Au cours du premier trimestre de 2017, aucun accord n'a été conclu et, depuis la mi-avril, les négociations de la Grèce avec les créanciers institutionnels sont en passe d'un accord. La partie grecque a accepté de nouvelles mesures d'austérité pour 2019 et 2020 d'environ 3,6 milliards d'euros, ce qui correspond au PIB, principalement des réductions de pension et une réduction du seuil de revenu annuel avant impôt. Les nouvelles mesures d'austérité ont été exigées par le FMI, qui a maintenu à maintes reprises que les objectifs budgétaires, principalement des objectifs d'excédent budgétaire ambitieux à partir de 2018, ne peuvent être atteints dans les conditions économiques et fiscales actuelles. Les mesures compensatoires, principalement les allocations sociales, seront incluses dans le prochain accord et leur mise en œuvre dépendra de la réalisation des objectifs budgétaires. À la suite de cette progression, la deuxième évaluation devrait être terminée en mai.

Ces éléments combinés à la poursuite des réformes et des mesures décrites dans la déclaration de l'Eurogroupe du 24 mai 2016 visant à améliorer la soutenabilité de la dette publique grecque, devraient contribuer à une amélioration progressive de la conjoncture économique en Grèce et au retour de l'économie à des taux de croissance positifs. Ces incertitudes entourant le contexte économique et financier en Grèce, quoique réduites, constituent un facteur de risque majeur et toute évolution défavorable est susceptible d'affecter les activités des filiales de Viohalco en Grèce, ainsi que leurs performances locales et leur situation sur le plan financier.

De plus, il convient de noter que les contrôles de capitaux en vigueur en Grèce depuis juin 2015, et qui seront maintenus jusqu'à la date d'approbation des états financiers, n'ont pas empêché les filiales de Viohalco de poursuivre leurs activités sans retard de production et de remplir en temps opportun toutes les commandes de leurs clients. Plus précisément, la capacité de production des unités, les coûts de production et les approvisionnements de matières premières n'ont pas été affectés par les contrôles de capitaux et la réduction de la demande intérieure. Par conséquent, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des filiales de Viohalco n'ont pas été perturbés par la situation actuelle de la Grèce.

En outre, compte tenu de la solide base de clientèle des filiales de Cenergy Holdings en dehors de la Grèce et de leurs installations établies à l'étranger, le risque de liquidité qui pourrait résulter de l'incertitude concernant l'environnement économique en Grèce est limité. La dette des sociétés de Cenergy Holdings qui s'élève à 447 millions d'euros comprend des facilités à long terme pour 41 % et des facilités à court terme pour 59 %, dont 81% sont accordés par les banques grecques ou leurs filiales à l'étranger et 19% par les banques internationales et les institutions financières supranationales. En tenant également compte de 71 millions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (soit 27 % de dettes à court terme), la dette nette des sociétés de Cenergy Holdings s'élève à 376 millions d'euros.

Les facilités à court terme consistent principalement en crédits renouvelables, qui sont révisés annuellement, avec des échéances réparties sur l'année, et parmi ces crédits renouvelables, des emprunts à court terme sont conclus avec diverses échéances et sont automatiquement renouvelés à la date d'échéance si nécessaire. Des limites de crédit suffisantes sont en place pour servir les besoins en fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

Cenergy Holdings et ses sociétés suivent de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

30. Filiales

Les filiales de Cenergy Holdings et les pourcentages détenus par la société mère à la fin de la période concernée sont comme suit :

| Entreprises filiales | Pays | Participation directe et indirecte 2016 | Participation directe et indirecte 2015 |
|---|-------------|--|--|
| CORINTH PIPEWORKS PIPE INDUSTRY SA | Grèce | 100,00% | 100,00% |
| CPW AMERICA CO | USA | 100,00% | 100,00% |
| HUMBEL LTD | Chypre | 100,00% | 100,00% |
| WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO. | Pologne | 100,00% | 100,00% |
| FULGOR S.A . | Grèce | 100,00% | 100,00% |
| ICME ECAB S.A. | Roumanie | 98,59% | 98,59% |
| LESCO OOD | Bulgarie | 100,00% | 100,00% |
| LESCO ROMANIA S.A. | Roumanie | 65,00% | 65,00% |
| DE LAIRE LTD | Chypre | 100,00% | 100,00% |
| HELLENIC CABLES S.A. HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A. | Grèce | 100,00% | 100,00% |
| VET S.A. | Grèce | 100,00% | - |

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les intérêts financiers détenus directement et indirectement par Cenergy Holdings. Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings exerce son contrôle directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

31. Acquisition de filiales

Le 25 janvier 2016, le groupe Cenergy Holdings a acquis 100 % des actions de la filiale VET S.A. moyennant une contrepartie de 6.103 milliers d'euros. La filiale ne remplit pas les critères pour être considérée comme étant une entreprise. L'acquisition de VET S.A. est donc considérée comme étant un achat d'un groupe d'actifs qui ne constitue pas une entreprise. Le coût du groupe d'actifs acquis (la somme des actifs individuels identifiables acquis et des passifs individuels identifiables repris) a été comptabilisé au compte actifs individuels identifiables acquis et passifs individuels identifiables repris sur la base de leur juste valeur à la date de l'achat. La juste valeur des actifs nets identifiables est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Montants en milliers d'euros

| | |
|---|--------------|
| Immeubles de placement | 5.610 |
| Autres actifs non courants | 188 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 |
| Autres actifs courants | 436 |
| Passifs non courants | (68) |
| Passifs courants | (67) |
| Juste valeur des actifs acquis | 6.103 |

VET S.A. possède uniquement un immeuble à Chalkida, en Grèce, qui n'est actuellement pas utilisé. Tout autre élément d'actif et de passif lié à l'immeuble en question. Aucune activité n'est enregistrée pour VET S.A., car ledit immeuble n'est pas encore loué.

32. Contrats de location simple

Cenergy Holdings et ses sociétés louent des bâtiments et des véhicules automobiles en vertu de contrats de location simple.

(a) Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple

Au 31 décembre, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Paiements minimaux futurs au titre de la location

Montants en milliers d'euros

| | 2016 | 2015 |
|--------------|--------------|--------------|
| < 1 an | 943 | 738 |
| de 1 à 5 ans | 2.121 | 1.359 |
| | 3.064 | 2.097 |

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros

| | 2016 | 2015 |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Charges de location financement | 1.498 | 1.430 |

33. Engagements

A. Engagements visant des achats

Les engagements mentionnés ci-dessous font référence à des contrats que les filiales ont conclus selon leurs programmes d'investissement, qui devraient s'achever d'ici l'an prochain.

Au 31 décembre

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Immobilisations corporelles | 2.405 | 1.856 |

B. Garanties

Au 31 décembre

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Garanties pour assurer les engagements aux fournisseurs | 23.706 | 26.615 |
| Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec les clients | 75.421 | 50.530 |
| Garanties de subventions | 13.929 | 19.266 |

34. Passifs éventuels

(a) Litiges

Veillez-vous reporter à la plainte en cours décrite dans la note 16.

(b) Passifs d'impôt éventuels

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings et ses sociétés provisionnent les impôts qui pourraient être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où un passif est probable et estimable.

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition non contrôlées sur la base de leur évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

35. Parties liées

A. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été réalisées avec la société mère, les participations, les mises en équivalence et autres parties liées :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | Pour l'exercice clos le 31 décembre | |
|---|--|---------------|
| | 2016 | 2015 |
| Ventes de biens | | |
| Viohalco | 2 | 2 |
| Entreprises associées | 12.807 | 12.265 |
| Autres parties liées | 33.990 | 36.372 |
| | 46.800 | 48.639 |
| Ventes de services | | |
| Viohalco | 6 | - |
| Entreprises associées | 347 | 1.038 |
| Autres parties liées | 1.591 | 1.336 |
| | 1.944 | 2.374 |
| Ventes d'immobilisations corporelles | | |
| Viohalco | - | - |
| Entreprises associées | - | - |
| Autres parties liées | 8 | - |
| | 8 | - |
| Achats de biens | | |
| Viohalco | - | 2.353 |
| Entreprises associées | 298 | - |
| Autres parties liées | 23.004 | 32.987 |
| | 23.301 | 35.340 |
| Achats de services | | |
| Viohalco | 281 | 319 |
| Entreprises associées | 4.366 | 5.732 |
| Autres parties liées | 7.045 | 6.103 |
| | 11.692 | 12.154 |
| Achats d'immobilisations corporelles | | |
| Viohalco | - | 4 |
| Entreprises associées | - | - |
| Autres parties liées | 1.428 | 3.032 |
| | 1.428 | 3.036 |

Les autres parties liées sont des filiales, des sociétés associées et des coentreprises du Groupe Viohalco.

Au cours du premier trimestre, la totalité des actions (100 %) de VET S.A. a été achetée à la société liée SOVEL SA (une filiale de Viohalco) pour un montant de 6.103 milliers d'euros (voir la note 31).

En 2015, un prêt a été accordé par la société mère Viohalco à la société Icme Ecab d'un montant de 5.000 milliers d'euros aux taux du marché. Le prêt a été renouvelé en 2017 et il arrivera désormais à échéance en juin 2017. Il n'existe pas de garantie pour ce prêt à court terme accordé par la société mère. Les opérations concernant ce prêt au cours de l'exercice sont les suivantes :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Solde au 1 janvier | 5.149 | - |
| Prêts octroyés au cours de l'exercice | - | 5.000 |
| Intérêts pris charge durant l'exercice | 303 | 149 |
| Intérêts payés | (278) | - |
| Solde au 31 décembre | 5.175 | 5.149 |

Soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisations, etc. se présentent comme suit :

| | <u>Au 31 décembre</u> | |
|--|------------------------------|---------------|
| | 2016 | 2015 |
| Créances à court terme sur parties liées | | |
| Société mère | 8 | - |
| Entreprises associées | 79 | 5.557 |
| Autres parties liées | 24.400 | 22.752 |
| | 24.487 | 28.309 |
| Créances à long terme sur parties liées | | |
| Entreprises associées | 3.603 | 3.603 |
| | 3.603 | 3.603 |
| Dettes à court terme envers des parties liées | | |
| Société mère | 818 | - |
| Entreprises associées | 2.243 | 2.749 |
| Autres parties liées | 10.802 | 10.865 |
| | 13.863 | 13.614 |

Les soldes de parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes devrait se faire en espèces au cours de l'année suivante, puisque ces soldes proviennent uniquement de créances et de dettes à court terme.

Les services rendus à ou par des parties liées, ainsi que les opérations d'achat et de vente de biens sont réalisés en vertu des tarifs applicables aux parties non liées.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | <u>Pour l'exercice clos au</u> <u>31 décembre</u> | |
|---|--|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Emoluments des Administrateurs et de la direction exécutive | 475 | 420 |

Les émoluments versés aux administrateurs et aux principaux dirigeants, sont des rémunérations fixes. Il n'y a pas eu de rémunérations variables, d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages octroyés sous forme d'actions qui ont été payés.

36. Honoraires des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société, KPMG Réviseurs d'Entreprises et un certain nombre de sociétés membres du réseau KPMG, ont reçu des honoraires pour les services suivants :

| <i>Montants en milliers d'euros</i> | <u>Pour l'exercice clos le 31</u> <u>décembre</u> | |
|-------------------------------------|--|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| KPMG Réviseurs d'Entreprises | | |
| Missions d'attestation | 36 | - |
| Services relatifs à l'audit | 28 | - |
| | 64 | - |
| Réseau KPMG | | |
| Missions de conseils fiscaux | 38 | - |
| | 38 | - |
| Total | 102 | - |

37. Événements post-clôture

Il n'existe aucun événement ultérieur susceptible d'avoir des retombées sur les informations financières consolidées exposées.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Cenergy Holdings SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Cenergy Holdings SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 890.371.000 EUR compte de résultats consolidé se solde par une perte de 3.772.000 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des états financiers consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement par la Société d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des

procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 28 avril 2017

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Benoit Van Roost
Réviseur d'Entreprises

Bilan abrégé et compte de résultats

Bilan abrégé

| En milliers d'euros | Au 31 décembre 2016 |
|--|---------------------|
| Actifs non courants | 178.067 |
| Frais d'établissement | 917 |
| Actifs financiers | 177.150 |
| Actifs courants | 18.984 |
| Créances | 16.291 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2.456 |
| Charges différées et produits à recevoir | 236 |
| Total de l'actif | 197.050 |
| Capital et réserves | 184.044 |
| Capital | 117.892 |
| Primes d'émission | 59.591 |
| Réserves | 8.575 |
| Résultat reporté | -2.014 |
| Dettes | 13.006 |
| Dettes à moins d'un an | 12.200 |
| Produits à recevoir et produits différés | 806 |
| Total des passifs | 197.050 |

Synthèse du compte de résultat

En milliers d'euros

Pour l'exercice clôturé au 31
décembre 2016

| | |
|--|---------------|
| Ventes et prestations | 6.313 |
| Frais d'exploitation | -7.475 |
| Approvisionnements et marchandises | -5.826 |
| Autres biens et services | -1.319 |
| Rémunération, sécurité sociale et retraites | -149 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais de démarrage, immobilisations corporelles et incorporelles | -3 |
| Autres charges d'exploitation | -178 |
| Perte d'exploitation | -1.162 |
| Charges financières | -709 |
| Charges des dettes | -1 |
| Autres charges financières | -163 |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières | -544 |
| Perte de l'exercice avant impôt | -1.870 |
| Perte de l'exercice | -1.870 |

Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Efstratios Thomadakis, Apostolos Papavasileiou, and Alexios Alexiou) déclarent au nom et pour le compte de la société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble,
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ABB ABB est une société mondiale dans les technologies de l'énergie et de l'automation qui permet à ses clients des services publics, des secteurs de l'industrie et des transports et des infrastructures d'améliorer leurs performances tout en minimisant l'impact environnemental.

Ratio de revenus des comptes créditeurs $\frac{\text{Comptes créditeurs}}{\text{coût de revient}} * 365$

Ratio de revenus des créances $\frac{\text{Créances}}{\text{revenus}} * 365$

EBITDA ajusté EBITDA hors frais de restructuration, effet retard sur les prix des métaux/metal price lag, (gains)/pertes non réalisés sur soldes en devises étrangères et sur instruments dérivés, et autres (produits)/charges exceptionnels

Aramco Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.

ASTM American Society for Testing and Material

CBS Le Code belge des sociétés

Principes comptables généralement admis en Belgique Le référentiel comptable applicable en Belgique.

BG BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.

Conseil d'administration ou Conseil Le Conseil d'administration de la Société pouvant être nommé conformément aux Statuts.

BP BP est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier. Elle fournit à ses clients du carburant pour le transport, de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage, des lubrifiants pour faire tourner les moteurs et des produits pétrochimiques utilisés dans la fabrication d'articles d'usage courant notamment des peintures, des vêtements et des emballages.

BS British Standards (normes britanniques)

Cheniere Energy Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL.

Chevron Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.

Couverture des charges financières $\frac{\text{EBITDA}}{\text{charges financières}}$

Fusion transfrontalière La fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société conformément aux articles 772/1 et suivants du CBS et à la loi grecque 3777/2009 conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la Loi codifiée grecque 2190/1920.

DCP Midstream Société du secteur de l'énergie qui se situe tout à fait entre une base de ressources croissantes et des marchés de l'énergie et pétrochimique en expansion.

Dette/capitaux propres Total passif/capitaux propres ou (Total actif-capitaux propres)/capitaux propres

Denbury Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante.

DIN Deutsches Institut für Normung

EBIT Résultat d'exploitation tel que déclaré au compte de résultat, plus la part du bénéfice/de la perte (-) des entités mises en équivalence.

EBITDA EBIT plus dépréciations et amortissements

EDF EDF Energy, le premier producteur britannique d'électricité à faible émission de carbone

EEE L'Espace économique européen

EN NORME EUROPÉENNE

EN/ISO 17025 Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais

Enbridge Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary. Elle est spécialisée dans le transport, la distribution et la production d'énergie, principalement en Amérique du Nord. Enbridge exploite, à ce titre, au Canada et aux Etats-Unis, le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel et fournit des services de distribution en Ontario, au Québec, à New Brunswick et dans l'État de New York.

Energy Transfer Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui parmi les sociétés en commandite simple, de la catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des Etats-Unis. Ayant passé de 200 milles, environ, de gazoducs en 2002 à environ 71 000 milles de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.

EPCO Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil.

EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif, afin de l'aider à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.

FSMA Autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belge en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1^{er} avril 2011.

ARYM L'ancienne République yougoslave de Macédoine

Liquidités générales Actifs courants/dettes à court terme

Greek Public Natural Gas DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel.

GRI La vision du Global Reporting Initiative's (GRI) est que le reporting sur la performance économique, environnementale et sociale par toutes les organisations devienne aussi routinière et comparable que le reporting financier. Le GRI accomplit cette vision en développant, améliorant de manière continue, et créant des capacités autour de l'usage de son cadre d'établissement de rapport sur le développement durable (Sustainability Reporting Framework).

Rendement annuel brut Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (modification du cours du 1^{er} janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier).

GRTGAZ est l'exploitant du réseau de transport de gaz naturel situé à Paris, en France. Le réseau est constitué de gazoducs à haute pression.

HVAC Heating, Ventilation and Air-Conditioning - Chauffage, ventilation et climatisation

IAS Normes comptables internationales

IFRS Normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'UE

Ratio de revenus des stocks Stocks/coût de revient * 365

JIS Japanese Industrial Standards (normes industrielles japonaises)

Kinder Morgan la plus grande société d'infrastructures énergétiques d'Amérique du Nord.

LSAW Longitudinal Submerged Arc Welded Mill - tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tuyaux pour le transport d'énergie terrestre et maritime.

Mamuth pipes Mammoth Carbon Products est un leader mondial de la distribution de tubes courants et de tubes de canalisation pour les marchés de l'énergie, de la pétrochimie et de la construction.

McJunkin MRC Global est le plus grand distributeur de tuyaux, de valves et de raccords, et services connexes, destinés aux marchés de l'énergie et industriel. La société offre ses

produits et ses services à l'industrie du pétrole et du gaz, tous secteurs confondus : amont, intermédiaire et aval, ainsi qu'aux secteurs du marché de la distribution du gaz et des produits chimiques aux États-Unis.

MITE Marubeni Itochu Tubulars Europe PLC - Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc a été créée en 2001 afin de fournir des produits tubulaires en acier à l'industrie du pétrole et du gaz. Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc est une filiale de Marubeni-Itochu Steel Inc et son siège est situé à Londres, au Royaume-Uni.

National Grid une entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.

OGC un organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.

OMV est une compagnie pétrolière et gazière internationale intégrée. Elle est présente dans les secteurs d'aval (exploration et production) et d'amont (raffinage et commercialisation et gaz et énergie). OMV est une des plus grandes sociétés industrielles d'Autriche cotées en bourse.

OSI Oil States International Inc. est une société de services pétroliers qui occupe une place prépondérante sur le marché en tant que fabricant de produits pour installations de production en eaux profondes et de certains équipements de forage, et en tant que prestataire de services de complétion et de forage sur terre à l'industrie du pétrole et du gaz. Oil States est cotée à la bourse de New York sous le symbole « OIS ».

PDO Petroleum Development Oman (PDO) est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.

Pioneer Pipe Inc Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest, spécialisée dans la construction générale, construction de structures, construction mécanique et électrique, fabrication et installation de tuyaux, fabrication de pièces en acier et coffrages en acier, fabrication et assemblage modulaires et entretien d'installations.

Plains All American Plains All American Pipeline figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés. Elle possède un vaste réseau de transport par pipeline, de terminaux, de sites de stockage et de collecte de gaz dans les bassins clés de production de pétrole brut et de GNL, dans les couloirs de transport et sur les principales plateformes du marché aux États-Unis et au Canada.

RWERWE est une des cinq principales sociétés européennes d'électricité et de gaz.

SAE Society of Automotive Engineers

SD Marque de commerce

Shell Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.

Snam une société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières compagnies européennes de gaz réglementées.

Socar La State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.

Spartan Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta. Spartan est présente dans le centre d'Alberta et dans le sud-est de la Saskatchewan et gère un inventaire pluriannuel d'opportunités de forage horizontal axées sur le pétrole.

Liquidités spéciales (Actifs courants-stocks)/dettes à court terme

Spectra Energy Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 basée à Houston, au Texas, qui est présente dans trois domaines clés de l'industrie du gaz naturel : transport et stockage, distribution et collecte et traitement.

STEG La compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz ou STEG, une société tunisienne du service public à caractère non administratif. Créée en 1962, cette société a pour mission de produire et distribuer l'électricité et le gaz naturel sur le territoire tunisien. STEG est la deuxième plus grande compagnie tunisienne par ses revenus en 2009.

Subsea Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.

TIGF Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.

Loi sur la transparence La loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

UPN profilés en U normaux européens

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Internet

(www.cenergyholdings.com)

Annexe A – Autres mesures de la performance

Outre les résultats déclarés conformément aux normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, le présent communiqué de presse présente des informations concernant certaines autres mesures de la performance qui ne sont pas préparées conformément aux Normes IFRS (les « Autres mesures de la performance » ou « AMP »). Les AMP utilisées dans le présent communiqué de presse sont : **l'EBIT (Earnings Before Interest and Tax), l'EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortisation), l'EBITDA ajusté et la dette nette**. Les rapprochements avec les mesures financières présentées en Normes IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Nous sommes d'avis que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes de notre performance opérationnelle et financière. Elles sont couramment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lors de l'évaluation des sociétés au niveau de leur production, de leur distribution et autres activités commerciales dans les secteurs Tubes d'acier et Câbles. En présentant ces mesures, ainsi que les rapprochements dans la présente annexe, nous pensons que les investisseurs en tireront une meilleure compréhension de notre activité, de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière. Cependant, ces AMP ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures en Normes IFRS.

L'EBIT, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté comportent des limites en tant qu'outils d'analyse et les investisseurs ne doivent pas prendre ces informations de manière isolée ni les considérer comme se substituant à l'analyse des résultats d'exploitation tels que déclarés en Normes IFRS. Ces informations peuvent également ne pas être comparables à des mesures portant le même intitulé qui seraient employées par d'autres sociétés.

L'**EBIT** désigne le résultat d'exploitation tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la part du bénéfice/de la perte (-) des entités mises en équivalence, nette d'impôts.

L'**EBITDA** désigne l'EBIT plus les amortissements.

L'**EBITDA ajusté** désigne l'EBITDA sans les coûts de restructuration, le décalage des prix des métaux, les plus-values/(moins-values) latentes sur les soldes de devises et les produits dérivés, ainsi que d'autres (produits)/charges exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s.

Rapprochements du bénéfice opérationnel avec l'EBIT, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté :

| Montants en milliers d'euros | Cenergy Holdings | |
|---|------------------|---------------|
| | 2016 | 2015 |
| Résultat d'exploitation | 34.517 | 43.182 |
| Part du bénéfice/(de la perte) des entités mises en équivalence, nette d'impôts | (685) | 1.646 |
| EBIT | 33.832 | 44.828 |
| Amortissements | 20.186 | 19.205 |
| EBITDA | 54.019 | 64.034 |
| Décalage des prix des métaux ⁽¹⁾ | 6.037 | 9.042 |
| (Plus-values)/moins-values latentes sur les soldes de devises et les produits dérivés | 182 | (77) |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Coûts de restructuration | 2.105 | - |
| Autres (produits)/dépenses exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s (2) | (2.666) | 211 |
| EBITDA ajusté | 59.676 | 73.210 |

(1) Le décalage des prix des métaux correspond à l'effet sur le compte de résultat des fluctuations des prix du marché des matériaux métalliques sous-jacents (ferreux et non ferreux), que les filiales de Cenergy Holding utilisent comme matières premières dans le cadre de leurs procédés de fabrication de produits finis.

Le décalage des prix des métaux est dû :

(i) au laps de temps qui s'écoule entre la tarification des achats de métaux, la détention et la transformation de ces métaux et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients,

(ii) à l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui est, à son tour, affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré en tant que Coûts des ventes, en raison de la méthode de coûts utilisée (par ex. moyenne pondérée),

(iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

Les filiales du segment Câbles mettent en œuvre un appariement consécutif des achats et des ventes, ou des instruments dérivés afin de diminuer l'effet du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il existera toujours certains impacts (positifs ou négatifs) au compte de résultat vu que dans le segment Câbles, une partie des stocks est traitée comme une immobilisation et n'est pas couverte et que dans le secteur Tubes d'acier, aucune couverture des matières premières n'est possible.

(2) Pour 2016, les autres (produits)/dépenses exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s représentent principalement le produit de l'échange d'actions d'International Trade.

Rapprochement des prêts et emprunts avec la dette nette :

| Montants en milliers d'euros | Segment Câbles | | Segment Tubes d'acier | | Autres activités | | Cenergy Holdings | |
|---|----------------|----------------|-----------------------|----------------|------------------|----------|------------------|----------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Prêts et emprunts Long terme | 104.999 | 121.777 | 79.397 | 76.625 | - | - | 184.396 | 198.403 |
| Prêts et emprunts Court terme | 141.884 | 120.856 | 120.940 | 58.987 | - | - | 262.823 | 179.843 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (6.811) | (18.215) | (62.813) | (19.457) | (1.706) | - | (71.329) | (37.672) |
| Dette nette | 240.072 | 224.419 | 137.524 | 116.155 | (1.706) | - | 375.890 | 340.574 |

Annexe B – Sustainability report methodology